C.R.I.C. N° 89 (2005-2006)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 109 (2005-2006)

Séance publique de Commission*

**Commission de l'Environnement,
des Ressources naturelles, du Tourisme,
de la Ruralité et de la Politique agricole**

Mardi 14 mars 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 6

Interpellation et question orale jointe 6

Interpellation de M. Furlan à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la restructuration en cours de la Division Nature et Forêts et ses conséquences sur le développement durable»

Question orale jointe de M. Pirlot à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la réforme de la Division Nature et Forêts et ses conséquences sur le cantonnement de Florenville»

Orateurs: M. le Président, MM. Furlan, Pirlot, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 6

Questions orales 10

Question orale de M. Calet, sur «les mesures prises par le Gouvernement afin de préserver la biodiversité», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs: M. le Président, M. Calet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 10

Question orale de M. Fontaine, sur «le premier bilan de Wallo'net», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 11

Question orale de M. Fontaine, sur «la finalisation d'un accord de coopération entre l'Office de promotion du tourisme, la Région wallonne et la Cocof», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 12

Question orale de Mme Lissens, sur «la situation de la Mehaigne, de la Burdinale et de la Soëlhe», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs: Mme Lissens, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 14

Question orale de Mme Fassiaux-Looten, sur «les objectifs de la présidence autrichienne», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs: M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 16

Question orale de M. Milcamps, sur «l'évolution du secteur du lait en Région wallonne», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs: M. le Président, M. Milcamps, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 19

Organisation des travaux

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine 21

Questions orales (Suite) 21

Question orale de M. Walry, sur «le soutien au secteur avicole suite à la menace de la grippe aviaire», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Walry, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 21

Question orale de M. Bodson, sur «le site de «Royal Boch» à La Louvière», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

Orateurs : M. le Président, M. Bodson, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 23

Question orale de Mme Cornet, sur «la réhabilitation du site dit «de la carrière Saint-Martin»», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, Mme Cornet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 25

Question orale de Mme Lissens, sur «l'utilisation de l'eau de bouteille et celle du robinet», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, Mme Lissens, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 27

Question orale de M. Borsus, sur «l'impact sur la forêt wallonne du recours croissant au chauffage au bois», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 28

Question orale de M. Borsus, sur «les nuisances causées par les Sky tracers», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 29

Question orale de M. Borsus, sur «les méthodes de comptage du gibier», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 29

Question orale de M. Borsus, sur «les problèmes rencontrés par les pisciculteurs», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 31

Question orale de M. Bayenet, sur «les conséquences des mesures de confinement pour certains élevages de volailles», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Bayenet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 32

Question orale de M. Crucke, sur «la taxation des déchets envoyés en cimenterie», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 34

Question orale de M. Crucke, sur «le refus de la Région wallonne de placer des panneaux signalétiques mentionnant l'iguanodon de Bernissart», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 36

Question orale de Mme Cassart-Mailleux, sur «la politique régionale de promotion des produits», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 37

Question orale de Mme Cassart-Mailleux, sur «l'adaptation de la réglementation «prime à la vache allaitant»», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 39

Question orale de M. Meureau, sur «la filière biométhanisation en agriculture», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 40

Question orale de M. Luperto, sur «la révision du plan wallon des déchets», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Luperto, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 42

Question orale de M. Crucke, sur «les supérettes rurales», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 44

Question orale de M. Crucke, sur «le site Amphabel à Lessines», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 46

Question orale de M. Fontaine, sur «le tourisme fluvial en Région wallonne», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 48

Question orale de M. Fontaine, sur «l'avenir du daim et du mouflon en Région wallonne», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 50

Question orale de M. Fontaine, sur «le projet de réintroduction de certaines espèces animales disparues dans les forêts wallonnes», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 51

Questions orales de Mme Cornet, sur «les récents records de concentration de particules fines dans l'air», et de M. Huygens, sur «la pollution de l'air à Marchienne-au-Pont», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs : M. le Président, Mme Cornet, M. Huygens, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 53

Liste des abréviations courantes 60

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert MEUREAU, Président.

La séance est ouverte à 10 heures 12 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

INTERPELLATION ET QUESTION ORALE JOINTE

INTERPELLATION DE M. FURLAN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA RESTRUCTURATION EN COURS DE LA DIVISION NATURE ET FORÊTS ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE»

QUESTION ORALE DE M. PIRLOT À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA RÉFORME DE LA DIVISION NATURE ET FORÊTS ET SES CONSÉQUENCES SUR LE CANTONNEMENT DE FLORENVILLE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Furlan, sur «la restructuration en cours de la Division Nature et Forêts et ses conséquences sur le développement durable», et la question orale de M. Pirlot, sur «la réforme de la Division Nature et Forêts et ses conséquences sur le cantonnement de Florenville», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

La parole est à M. Furlan pour développer son interpellation.

M. Furlan (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, depuis plusieurs années, la Division de la Nature et Forêts vit au rythme des restructurations qui reposent à la fois sur des audits et sur des objectifs budgétaires.

Depuis le début de la législature, vous avez entamé un travail important de restructuration de la DNF et, je vous le concède, dans un cadre non pas fixé par vous, mais par l'ancien Ministre de l'Intérieur dont on connaît l'amour immodéré pour la Fonction publique. Ceci ne manque pas de provoquer quelques inquiétudes chez les agents de la DNF – encore faut-il pouvoir accepter qu'une administration se restructure –, mais également au sein des communes et parmi nos concitoyens.

La DNF, comme tous les autres services de l'administration, a un rôle de service public à jouer et peut-être plus que les autres, parce qu'elle s'inscrit dans un rôle de gestion à long terme de notre territoire et plus particulièrement des forêts. Force est de constater que la grande majorité des agents ont toujours effectué leur travail avec beaucoup de rigueur et de professionnalisme, même si certains abus sont parfois à dénoncer. Néanmoins, comme la société, leur travail a fortement évolué.

Quelle que soit la réforme, les objectifs de maintien du service public et d'efficacité du travail doivent être les lignes de force de votre action et ce maintien du service public est, pour moi et pour le parti socialiste, une condition indispensable à toute réforme.

Vous en conviendrez, depuis plus de dix ans, les missions extérieures de la DNF se sont transformées et ont fortement évolué dans le sens d'une augmentation, tant sur les aspects économiques – gestion forestière, gestion de la chasse – qu'environnementaux (protection de la nature), mise en place de Natura 2000, interventions dans le CWATUP, au niveau du Code rural, et sociaux (accueil du public en forêt, guidance, éducation, encadrements divers). Mais les hommes sont ce qu'ils sont et ils n'ont toujours que 24 heures à consacrer, non pas à leur travail, mais à leur vie en général.

Monsieur le Ministre, quels sont les mécanismes mis en place par votre réforme qui permettront de mieux répartir la charge de travail ?

En termes de nombre de triages, et donc d'agents sur le terrain, quelle est la restructuration prévue ? Actuellement, la Région wallonne compte 36 cantonnements et 510 triages. Quelle en sera la répartition une fois la réforme mise en place ? Dans les discussions de couloir et dans les contacts privilégiés qu'on

peut avoir dans nos régions rurales, on parle d'un nombre de 380 triages. Confirmez-vous ce chiffre ?

Si ce nombre est exact, ne pensez-vous pas que le coût social de cette réforme sera élevé ? Ou bien estimez-vous, vu la pyramide des âges au sein de la DNF, qu'il n'y aura pas de perte d'emplois ?

Plus fondamentalement, le Gouvernement actuel a fait du développement durable un objectif politique majeur. Je partage cette vision, une action politique n'a de pertinence que si elle prend en compte les trois piliers du développement durable.

Et au-delà de la réforme au sens strict, ce qui inquiète les acteurs de terrain, les agents et spécifiquement les communes, c'est la gestion du patrimoine forestier. On le sait, les agents de la DNF sont pour les bourgmestres, communes, collèges, d'un excellent soutien dans la gestion de leur bois. Vous savez que, parfois, dans les gestions communales, on a tendance à avoir une vue à court terme qui restreint la politique du bois au chiffre d'affaires que l'on peut en tirer lors des ventes. Or, il faut avoir une vision à long terme afin de s'inscrire, pour les générations futures en tout cas, dans ce développement durable. Pour ce faire, les agents de la DNF semblent être les auxiliaires idéaux.

De l'avis de bon nombre d'hommes de terrain que j'ai pu rencontrer, c'est la gestion, à long terme, du patrimoine forestier qui serait l'enjeu de cette réforme. Aujourd'hui, tant que les ventes de bois sont assurées, on se tait dans toutes les langues, mais lorsque celles-ci seront taries parce que la régénération des essences n'aura pu se faire par manque d'encadrement sur le terrain, il sera trop tard.

Nos amis français ont payé très cher en 1999 le prix de forêts mal entretenues. Les tempêtes de la fin du siècle dernier n'auraient pas eu autant de conséquences si la forêt française avait été mieux gérée.

Nous avons la chance de bénéficier en Région wallonne d'une administration qui a une forte expertise, qui est très motivée et qui possède un savoir-faire issu des générations antérieures. Il faut donc pouvoir gérer cet héritage. Par définition, la gestion de la forêt s'opère sur quelques dizaines d'années.

Monsieur le Ministre, avez-vous des garanties quant au maintien du développement durable de notre patrimoine forestier ? Ne sera-t-il pas, à terme, menacé ? Sur quelles études avez-vous basé votre projet de réforme ?

Enfin, en termes financiers, la Région wallonne a-t-elle les moyens de financer cette restructuration ?

M. le Président. – La parole est à M. Pirlot pour poser sa question.

M. Pirlot (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je ne suis pas le premier et à mon humble avis pas le dernier à m'inquiéter des conséquences qu'aura la réorganisation des services de la DNF.

Vous le savez, je suis issu d'une région forestière par excellence et, à ce titre, particulièrement attentif aux évolutions de ce dossier.

D'une manière générale, je peux comprendre les thèmes qui ont guidé vos réflexions en la matière : il s'agit, si je ne me trompe, de diversifier les missions de la DNF, de rompre l'isolement des services extérieurs et leur cloisonnement et enfin, de répondre à la demande citoyenne d'une administration plus performante, plus transparente et plus homogène dans ses décisions.

Si ces objectifs sont atteints et si la qualité des prestations est maintenue, *a priori*, il n'y a pas de raisons de s'opposer fermement à cette réorganisation.

Néanmoins, une fois n'est pas coutume, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de me faire le relais de préoccupations locales en vous interrogeant par rapport au cas particulier du cantonnement de Florenville.

Si d'une manière générale, le coût social de la réforme semble quasi nul, ne serait-il pas possible pour les gros cantonnements d'envisager une période transitoire plus longue que prévue ?

En effet, cet exemple est symptomatique des risques sous-jacents liés à cette réforme, pour le cantonnement de Florenville, on passerait de 21 à 14 triages. Or, actuellement, 19 postes sur 21 sont pourvus. Cela veut tout simplement dire que cinq agents vont perdre leur emploi.

Il sera évidemment difficile de dire à ce moment-là qu'il n'y a pas de «casse sociale» car, même si la pyramide des âges est ce qu'elle est à la DNF, dans ce cas précis, les mises à la retraite n'auront lieu que dans huit ans. Or on table sur une mise en place de la réforme en trois à cinq ans.

Par cette question, je me suis fait le relais de préoccupations particulières. J'espère que vous pourrez apporter des réponses précises à ces questions, ce dont je ne doute pas.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, je vais essayer d'être aussi concis que vous. Monsieur Furlan, je reconnais le premier le professionnalisme et la rigueur dont font preuve les agents au profit du patrimoine

naturel de notre Région en particulier et de l'environnement plus généralement.

Vous l'avez dit, la société évolue. Dès lors, les missions de la DNF vont également évoluer. Je crois que le métier a changé.

Je crois que nous avons une longueur d'avance en termes de gestion du patrimoine et nous devons la garder en étant encore plus professionnels. Cela passe sans doute par une réforme qui doit avoir l'assentiment de l'ensemble des agents et des responsables en la matière.

Vous l'avez rappelé, en 2003, une réforme a été lancée. Elle est basée sur un audit qui avait été réalisé à l'époque par la CITA (cellule interuniversitaire des Facultés de Notre Dame de la Paix). Les lignes de force de la réforme visent le maintien du service public, l'efficacité du travail au travers de la territorialité et un passage de management d'autonomie comme actuellement vers un management par objectifs et une stimulation du travail en équipe. Voilà les objectifs de la réforme en tant que telle.

Pour y arriver, des mécanismes sont envisagés pour mieux répartir la charge de travail. On parlait de l'évolution dans le temps du métier, la rigidité du découpage et l'ensemble des triages ne correspondent plus non plus à la charge de travail. On essaie donc de mieux répartir la charge, de la façon la plus harmonieuse possible sur l'ensemble du territoire.

Les mécanismes envisagés sont les suivants :

– un redécoupage des circonscriptions territoriales en tenant compte des charges de travail réelles, plus équitablement réparties sur le terrain ;

– la mise en place de deux chefs d'équipe par cantonnement chargés de l'organisation du travail au sein de ces équipes et de vérifier son exécution ainsi que de supporter une grande partie de la charge administrative ;

– enfin, une gestion des ressources humaines teintée de collégialité, tout en confortant la responsabilité hiérarchique du chef de cantonnement.

À ce stade de la réflexion, les projections de redécoupage de la DNF prévoient de 32 à 33 cantonnements forestiers – au lieu de 37 aujourd'hui – et de 380 à 390 triages au lieu des 508 actuels. Cependant, et ceci est fondamental, à ces 380 à 390 triages, il faut additionner les deux chefs d'équipe par cantonnement, soit 64 à 66 emplois d'encadrement de rang C1 ayant une qualité de gestion des ressources humaines. Dès lors, concrètement, sur le terrain, 444 à 456 agents techniques seront chargés des opérations de gestion et de police.

Actuellement, la DNF est composée de 450 préposés forestiers en place, compte tenu des triages vacants. Avec les départs naturels des trois prochaines années – durée minimale de la mise en œuvre concrète de la réforme et sachant que la réforme prévoit de 444 à 456 agents en place sur le terrain –, il n'y aura pas de conséquence sociale négative à craindre de la mise en œuvre de cette réorganisation.

Néanmoins, cette réforme ne sera effective qu'aux conditions suivantes :

– un cadre complet ;

– un remplacement automatique des départs naturels ;

– un choix judicieux et rapide du personnel d'encadrement parmi les agents de niveau 2 et du métier «Nature et Forêts». Ces désignations s'effectuent en pleine collaboration avec mon ami Philippe Courard qui réfléchit actuellement à une procédure de promotion aux emplois d'encadrement. Je plaide pour que ces emplois soient accessibles à tous les agents de niveau 2 moyennant la réussite d'un concours vérifiant leurs capacités de management. Ce sont des capacités particulières et je crois qu'on doit ouvrir le système le plus possible pour permettre à chacun de défendre ses chances en la matière.

Concernant les menaces que vous évoquez à propos des garanties vis-à-vis du développement durable de notre patrimoine forestier, la gestion réalisée par l'administration en charge des forêts depuis 1854 a permis la conservation d'un important capital forestier. La réforme doit justement permettre de maintenir cet acquis et même d'aller plus loin en termes de performance. Qu'il s'agisse des objectifs relatifs à Natura 2000 aux directives relatives à la biodiversité en forêt d'une part, mais aussi des perspectives que je compte vous soumettre prochainement au travers notamment de mon projet de réforme du Code forestier, d'autre part, je crois que le développement durable de notre patrimoine forestier doit accompagner l'ensemble de cette réforme.

Du reste, nous nous engageons, Philippe Courard et moi-même, à assurer le même service de la DNF qu'actuellement auprès des communes et des citoyens. On va même aller plus loin, puisqu'on doit faire en sorte que ce service soit amélioré dans les années à venir. Cela prend un peu de temps si on veut le faire avec un peu d'intelligence et de sensibilité. Je crois que le temps joue aussi pour beaucoup, il n'y aura pas de réforme brutale en la matière.

J'en viens maintenant à la question de M. Hirlot. Tout changement engendre bien sûr des inquiétudes. Dès mon entrée en fonction, j'ai fait le tour moi-même de l'ensemble des directions régionales pour rencontrer les agents et connaître leur avis, pour leur permettre de participer à la réforme car je crois qu'il y avait auparavant un problème de communication et de perception de la réforme. On a corrigé le tir à ce niveau-là.

Vous avez parlé de très gros cantonnements, je dois vous dire qu'on doit avoir une réforme étalée dans le temps. C'est une notion qui est importante. J'en viens maintenant à l'exemple de Florenville. Juste un élément : quand vous dites «*moins 5*», il faut quand même intégrer les emplois d'encadrement C1 qui viendront s'ajouter. Tout cela est théorique encore aujourd'hui, mais si on fait le total, cela fait un différentiel de trois emplois. Sur l'ensemble, il faut rappeler une chose, c'est qu'on essaie simplement d'avoir le meilleur équilibre possible, d'un cantonnement à l'autre sur l'ensemble de la Région wallonne, suivant toute une série de critères particuliers – ils étaient nombreux –, à la charge de travail. Les agents ont eu l'occasion de répondre à nos propositions et d'y apporter des correctifs.

Les calculs théoriques pour le cantonnement de Florenville, prévoient donc une réduction de trois emplois.

Il est encore trop tôt pour évaluer l'évolution du personnel au sein de chaque cantonnement. La principale donnée manquante étant le taux de réussite et la répartition géographique des lauréats des examens de promotion des agents vers les postes d'encadrement. En aucun cas, que ce soit dans le chef de Philippe Courard ou de moi-même, nous n'accepterons de mettre en place une réforme avec des licenciements ou des mutations obligées. La pyramide des âges étant ce qu'elle est au niveau de la DNF, par rapport à la répartition, on doit faire en sorte que le lissage se fasse sans licenciements ou mutations. C'est très clair, aussi bien pour M. Courard que pour moi-même.

Je crois qu'on aura encore l'occasion de parler de cette réforme puisqu'elle est étalée largement dans le temps. Elle dépassera sans doute le cadre de cette législature, mais pas à pas, nous devons atteindre tous ensemble cet objectif de bonne performance au service des citoyens, des communes, continuer à assurer ce professionnalisme et être toujours à la pointe au niveau de la conservation de notre patrimoine forestier, sans que cela n'ait des conséquences sur le terrain au niveau du nombre total d'agents qui seront peut-être répartis différemment demain.

M. le Président. – La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). – Monsieur le Ministre, je partage un certain nombre de vos conclusions et je ne doute d'ailleurs pas de votre motivation, tant en ce qui concerne les objectifs que le travail en équipe. J'entends bien votre réponse sur la classe sociale, la pyramide des âges, je suis même d'accord sur le temps nécessaire à la mise en place de la réforme pour une réflexion à long terme. Je reste sur ma faim non pas sur votre réponse, mais sur la crainte à long terme, par rapport à la gestion du secteur. J'ai repris quelques chiffres. Avant 1983, on comptait 643 triages. Depuis la régionalisation, la Région wallonne compte 510 triages, mais le cadre ne se complète pas. Ce sont donc 450 agents qui doivent s'occuper de plusieurs triages. On va maintenant passer à 380 avec environ 70 emplois de niveau C1, à savoir des agents chargés d'assurer une coordination. Les agents sont inquiets car on avait un cadre à 510, on l'a bien laissé tomber à 450. On adapte le cadre sur la situation existante et là, vous n'êtes nullement mis en cause ni le Ministre Courard puisque le cadre avait été fixé par le Ministre précédent. Mais on a l'impression qu'on n'a pas tenu compte des besoins réels et qu'on nous impose, quelque part, de mettre en place une réforme sur un cadre que vous n'avez pas défini. C'est presque un travail à l'envers. Si le prochain Ministre dit : *«Moi, je ne vais pas non plus remplir le cadre, je ne vais pas remplacer»*, on va retomber de 380 à 340 et on risque donc de remettre en cause la gestion à long terme de nos forêts. C'est vraiment une inquiétude. Vous l'avez dit, le nombre de missions va augmenter : missions économiques, environnementales, sociales et il y aura moins de spécialistes sur le terrain.

Dans mon cantonnement, les agents ont une tendance bien naturelle de s'approprier le triage comme s'ils en étaient propriétaires, ils le gèrent vraiment en bon père de famille. Si l'on augmente le territoire, je crains qu'ils ne puissent plus assumer ce type de missions fondamentales, bien que je sois pertinemment au courant que, sur certains triages et dans certains cantonnements, il y ait de gros problèmes également. Il faut pouvoir le dire si on veut être responsable.

L'augmentation des démissions et la baisse des effectifs sur le terrain provoquent une inquiétude. Cette baisse d'effectifs ne peut avoir que des conséquences sur la gestion à long terme car ce qu'on va privilégier, c'est la mission à court terme et sous pression des communes, d'ailleurs. Ce qui va se passer, c'est que nous allons privilégier la vente de bois.

Pour prendre l'exemple de Thuin, avant 2003 et avant la restructuration de la direction de Mons, nous étions à 21 triages. Après 2003, on est passé à 18 et maintenant, on nous parle de 12 ou 13 triages. La Ville de Thuin, c'est 1.000 hectares – ce n'est pas, comme on peut trouver dans le Luxembourg, des grands cantonnements, des grands triages –, mais les agents ont une mission périurbaine assez importante puisqu'ils doivent, peut-être plus que les autres, s'occuper des voiries, avoir une mission de police importante, on les interroge également sur le CWATUP. Ils peuvent par exemple attirer l'attention sur la proximité d'une zone Natura 2000 dans le cadre d'un projet de construction d'une maison. Il y a également un rôle éducatif important et tout cela m'inspire

quelques craintes et aux agents de la DNF également. Je sais que vous n'êtes pas responsable de la définition du cadre, mais je vous demande vraiment d'être attentif. Si vous-même ou M. Courard deviez déterminer à un moment qu'on va droit dans le mur, à cause d'un cadre mal défini au départ, je vous demande d'avoir le courage de revoir le cadre si le besoin s'en fait sentir.

M. le Président. – La parole est à M. Pirlot.

M. Pirlot (PS). – Je n'ajouterai rien. Je pense que M. Furlan a été complet et je remercie M. le Ministre pour les précisions apportées par rapport à l'exemple plus particulier du cantonnement dont j'ai parlé.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CALET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT AFIN DE PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Calet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les mesures prises par le Gouvernement afin de préserver la biodiversité».

La parole est à M. Calet pour poser sa question.

M. Calet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, une étude du Service public fédéral de l'Environnement publiée récemment doit nous interpeller sur une problématique pourtant bien connue et maintes fois débattue au sein des divers Gouvernements et de notre Parlement, à savoir le maintien de la biodiversité dans notre pays.

Les données communiquées sont en effet des plus alarmistes puisqu'il s'avère que sur les 35.000 espèces peuplant nos contrées, 15.000, soit plus d'un tiers, seraient menacées d'extinction.

Ce cri d'alarme ne peut nous laisser indifférents, d'autant qu'au cours de ces dernières décennies, un grand nombre d'espèces ont disparu radicalement de notre environnement et les causes d'une telle hécatombe incombent, pour la majeure partie, à l'homme.

Des solutions tant individuelles que collectives existent pourtant bel et bien, mais il convient de les prendre à temps.

Sur le plan européen, l'Union a édité diverses directives visant à préserver l'environnement et la biodiversité et des initiatives sur le plan fédéral ont été prises récemment par le Ministre Bruno Tobback, sous la forme d'une campagne de sensibilisation.

Au sein de sa Déclaration de Politique, le Gouvernement wallon s'engageait également à lutter contre cette problématique dans la perspective de la prochaine directive européenne. Afin de réaliser cet objectif, vous annonciez, il y a peu, l'arrivée prochaine d'un décret qui, selon vos termes, devrait permettre à la nature de reprendre ses droits en Wallonie et qui concrètement consiste en l'adoption d'un «Plan Nature» autorisant une série d'actions concrètes.

Je ne peux que vous en féliciter, d'autant que les mesures annoncées dans ce plan vont plus loin que les engagements prévus en début de législature dans le Plan Natura 2000.

Malgré ces remarquables avancées, je me permets toutefois de vous interpeller, Monsieur le Ministre, afin d'obtenir de plus amples renseignements sur l'état d'avancement des autres travaux prévus par le Gouvernement dans ce domaine.

Ainsi, pourriez-vous nous informer des dispositions prises en matière de consolidation des Plans communaux de développement de la nature et en matière de poursuite de la politique de préservation des sites de grand intérêt biologique, tant naturels qu'issus de l'activité humaine ?

Dans une même optique, le Gouvernement a-t-il, comme il l'annonçait, encouragé les initiatives de type «parcs naturels» ou «contrats de rivière», lieux privilégiés de concertation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, la situation de la biodiversité dans le monde est plus qu'alarmante. C'est un constat général qui fait d'ailleurs l'objet d'un consensus au niveau international aujourd'hui – ce n'était pas le cas hier. L'objectif de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010, qui est appelé «Objectif 2010», témoigne de la prise de conscience de la gravité de la situation par l'ensemble des responsables politiques au niveau international et plus particulièrement au niveau européen, mais aussi au niveau national et régional.

En vue de contribuer à atteindre l'Objectif 2010, j'ai préparé un plan d'action Nature pour la Région wallonne que j'ai soumis pour avis au Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature, tout dernièrement. Ce plan vise à mobiliser tous les acteurs du secteur et à améliorer la prise en compte de la nature à tous les niveaux de décision et dans tous les secteurs d'activité de la société, quels qu'ils soient. Dès que le Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature aura rendu son avis, je présenterai mon plan au Gouvernement et une enquête publique sera réalisée ainsi que les consultations prévues par ce même code. Le cas échéant, le Gouvernement adoptera ce plan – je l'espère – et le soumettra au Parlement. Je crois qu'il est important que l'on ait des discussions sur ce sujet qui vous intéresse particulièrement et qui doit interpeller chacune et chacun d'entre nous.

La mise en place du réseau Natura 2000 est réalisée en étroite collaboration et en pleine concertation avec toute une série d'acteurs, que ce soit la Fédération wallonne de l'agriculture, Inter-Environnement Wallonie, Natagora, l'Union rurale, etc. C'est un élément majeur de ce combat en faveur de la biodiversité puisqu'il concerne 13 % du territoire de la Région et que ce réseau intègre la quasi-totalité des sites de grand intérêt biologique. C'est une façon parfaite de s'appuyer sur l'essentiel d'abord, en procédant en pleine concertation, en pleine collaboration avec tous les acteurs car point de salut sans passer par cette concertation. Si les gens n'adhèrent pas à la démarche, cela ne sert strictement à rien de vouloir mener des politiques, surtout avec les inquiétudes que cela peut parfois créer.

Pour ce qui est des Plans communaux de développement de la nature, j'ai donné mon accord de principe pour que cinq nouvelles communes puissent bénéficier de l'encadrement et du financement nécessaires à la mise en place de ces plans. Un appel à candidatures a été lancé et la procédure de sélection des dossiers est en cours. Un jury indépendant – composé d'un représentant de l'Union des villes et communes, de trois coordinateurs locaux de PCDN qui fonctionnent depuis dix ans et d'un représentant de la Direction de la Nature – a été constitué pour juger de la pertinence et la qualité des projets.

Je confirme par ailleurs que le Gouvernement continue à encourager les contrats de rivière, notamment au travers d'opérations telles que les journées «contrats de rivière» lors de la Semaine de l'eau ainsi que la journée «rivières propres» en ce qui concerne les parcs naturels.

Je rappelle qu'un groupe de travail se penche depuis sept mois – je sais que c'est un peu long, et différents parlementaires m'ont déjà interrogé sur le sujet – sur la révision du décret concernant les Parcs naturels afin de préciser les missions et le mode d'association des communes et de mettre en place une procédure d'évaluation du fonctionnement des parcs. Cela apportera plus de stabilité et plus de pertinence.

Comme vous, j'attache une grande importance à toutes ces initiatives. Je crois que le plan d'actions pour la nature sera vraiment important en termes de discussions et surtout en termes d'actions qui doivent être concertées afin d'éviter les doubles emplois et de permettre une bonne répartition des initiatives et surtout l'adhésion de l'ensemble des acteurs sur le terrain.

M. le Président. – La parole est à M. Calet.

M. Calet (PS). – Je vous remercie et je suis sûr que vous vous montrerez suffisamment attentif au développement de ce dossier, même si c'est une opération de longue haleine et qui demande, comme vous l'avez dit, la sensibilisation de tous les partenaires autour de la table.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE PREMIER BILAN DE WALLO'NET»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le premier bilan de Wallo'net».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, il y a quelque temps, vous annonciez la création de Wallo'net allant, je vous cite : *«dans le sens de la propreté et du bon entretien des lieux et équipements touristiques en Région wallonne»*. Comment ne pas se féliciter de ce projet qui a créé – ou qui aurait dû créer – quelque 300 emplois dans les 98 communes intéressées par le projet ?

Ce projet est donc un succès puisque 97 communes sur les 98 intéressées y ont adhéré. Vous me disiez, dans une précédente intervention, que chaque commune avait dû définir avec le Commissariat général au tourisme un périmètre d'action auquel seraient affectés les agents qui lui auraient été attribués. Vous ajoutiez qu'il n'y aurait cependant pas un contrôleur derrière chaque agent, mais des évaluations au résultat et que des contrôles ponctuels auraient lieu et permettraient d'apprécier les résultats obtenus sur le terrain.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre.

Les communes ont-elles défini ce périmètre d'action et en quoi consiste-t-il ? De quels instruments de contrôle dispose le CGT pour en vérifier le respect ? Comment se répartissent les 300 agents dans les communes adhérentes ? Quels sont les critères de répartition ? Est-ce en fonction du périmètre prédéfini ? Quel est le bilan que vous tirez jusqu'ici des évaluations au résultat prévues ? Disposez-vous de statistiques des contrôles ponctuels effectués sur le terrain ? Quels résultats avez-vous pu observer concrètement sur le terrain depuis l'entrée en action des agents Wallo'net dans les communes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, en ce qui concerne votre question relative au périmètre d'action du programme Wallo'net, permettez-moi de vous renvoyer à la réponse circonstanciée que j'ai faite à votre collègue, M. Crucke, en séance publique de commission, le 20 septembre dernier.

Concernant les critères d'éligibilité des communes à Wallo'net, j'y ai déjà répondu à deux reprises. Je vous renvoie à la même réponse que j'ai faite à M. Crucke ainsi qu'à la réponse formulée à Mme Pary-Mille en séance de commission en date du 13 juillet 2005.

Par contre – et c'est important – pour ce qui est du premier bilan de Wallo'net en termes de participation communale, vous l'avez dit, c'est un succès relativement important puisque 95 % des communes éligibles ont fait le choix d'adhérer au programme. C'est un signe positif que les communes prennent à bras-le-corps cet enjeu de propreté, cet enjeu touristique aussi. Je ne puis que, comme vous, m'en réjouir.

Le programme d'une durée de 24 mois a débuté dans la plupart des communes concernées en octobre et novembre derniers, soit depuis deux à quatre mois. C'est évidemment un laps de temps un peu trop court pour pouvoir mesurer l'impact du travail de ces 300 agents.

Toutefois, j'ai prévu un triple mécanisme d'évaluation et de contrôle de l'action réalisée par les communes bénéficiaires de Wallo'net :

– j'ai demandé au Commissariat général au tourisme de réaliser une première évaluation en collaboration avec chaque commune concernée avant le 30 juin prochain ;
– tout au long de cette année, un contrôle sera réalisé par une société externe sous forme d'une «enquête-mystère» sur base du périmètre touristique défini ;
– pour le 1er septembre 2007, le Commissariat général au tourisme procédera à une évaluation générale de Wallo'net afin de préparer son éventuelle reconduction en proposant, le cas échéant, les aménagements qui seraient susceptibles d'améliorer encore l'ensemble du modèle.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Ce n'est pas une réponse. Excusez-moi, Monsieur le Ministre, vous me dites que tout va bien, mais on ne sait rien.

Vous me renvoyez aux questions de mes collègues posées il y a de très nombreux mois et pour le reste, vous me dites qu'on n'a pas encore de bilan et qu'on verra bien.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Après quatre mois, c'est un peu compliqué de …

M. Fontaine (MR). – Ne vous en faites pas, j'y reviendrai.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA FINALISATION D'UN ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE L'OFFICE DE PROMOTION DU TOURISME, LA RÉGION WALLONNE ET LA COCOF»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la finalisation d'un accord de coopération entre l'Office de promotion du tourisme, la Région wallonne et la Cocof».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, vous savez maintenant que le tourisme représente un grand intérêt pour moi et de préférence le tourisme labellisé «Région wallonne» plutôt que n'importe quoi d'autre.

Vous connaissez comme moi la multitude d'acteurs publics en matière de tourisme, comme les Fédérations du Tourisme, les Maisons du Tourisme, les Syndicats d'initiative, l'OPT, le Commissariat général au

Tourisme, les Offices du Tourisme ou le Centre d'ingénierie touristique du Hainaut.

Même si le champ touristique est assez vaste pour que chaque acteur y trouve sa place et sa responsabilité propre, certaines structures sont plus déterminantes pour définir les grandes missions de la politique touristique, l'office de Promotion du Tourisme par exemple.

À la lecture de la dernière livraison de la *newsletter* de l'Association des Provinces wallonnes, «Cinq à la une», je constate, comme je vous l'indiquais dans une question précédente, l'intérêt des provinces pour le tourisme, qu'elles considèrent comme faisant partie de leurs missions. Elles manifestent une certaine inquiétude face aux difficultés de redéfinition du rôle de chacun des acteurs et elles vous en ont fait part.

Mes questions seront les suivantes, Monsieur le Ministre.

D'après ce que dit le journal des provinces, *«La préoccupation actuelle du Ministre est de redéfinir le rôle de l'OPT qui dépend de la Région wallonne, mais également de la Cocof. Tant qu'un accord de coopération n'aura pas été finalisé, il sera difficile de trancher quant aux missions exactes des autres acteurs dans le domaine touristique.»*. Quand pensez-vous que cet accord de coopération sera finalisé ?

Ne craignez-vous pas que la définition des grandes lignes d'actions touristiques pour 2006 pâtisse de l'attente de cet accord ?

Déplorez-vous cette multitude d'acteurs publics dans le secteur ? Votre engagement à poursuivre les contrats de partenariat jusqu'à la fin de 2006 préfigure-t-il des changements en perspective et de quelle nature ?

Comptez-vous faire l'impasse en 2006 sur la définition de la politique touristique pour finaliser cet accord de coopération, un peu comme l'impasse est faite en 2006 sur Francorchamps ?

Enfin, une nouvelle structure – votre «Club Chine» – semble, elle, exactement savoir où elle va. Vous en définissez les objectifs en termes quantitatifs et de positionnement de la Région wallonne sur le terrain chinois et asiatique. Cela signifie-t-il que cette structure ne dépend ni de l'OPT ni du CGT, et peut fonctionner indépendamment de la finalisation des accords de coopération ?

J'ai lu dans la presse les efforts importants faits vers la Flandre et les Pays-Bas. Nous en avions déjà parlé. Je souhaiterais savoir quels efforts vous allez faire pour promouvoir le tourisme en Wallonie chez nos autres voisins, notamment la France pour laquelle le tourisme d'un jour en Hainaut, par exemple, pourrait prendre de l'extension, à moins que vous ne comptiez vendre sous le label «Ardennen» le tourisme hennuyer et y attirer les touristes hollandais qui y sont particulièrement rares ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je vous remercie déjà de ne pas m'avoir demandé de réaliser une évaluation sur la campagne «Ardennen» qui n'a pas encore démarré. C'est déjà un bel effort de votre part. Concernant l'accord de coopération, je puis vous informer que celui-ci a été adopté par le Gouvernement wallon le 23 février dernier et devrait être examiné par le Collège de la Cocof ce jeudi.

Quant aux lignes de politique touristique, je les ai exposées de façon claire en début de législature :

– investir dans le capital humain, ce qui fait la valeur même de notre tourisme ;
– finaliser le Code du tourisme ;
– développer les partenariats ;
– orienter la promotion vers les produits touristiques ;
– développer le droit aux loisirs ;
– renforcer la qualité dans le tourisme.

Ce sont les objectifs et vous me permettrez de ne pas les développer point par point, pour ne pas passer toute une journée sur le sujet qui, pourtant, en vaudrait réellement la peine.

Le débat que vous évoquez est celui des structures touristiques, c'est un autre débat qui est nettement plus technique, vous en conviendrez. Je pense qu'il y a trop d'acteurs publics qui s'occupent du tourisme et se superposent en Région wallonne et que dès lors, il est du devoir de la Région de fixer les compétences et missions de chacune et chacun de façon à éviter les concurrences stériles, les gaspillages et les doubles emplois en la matière.

J'ai évidemment la même préférence que vous pour un tourisme labellisé «Région wallonne». C'est d'ailleurs en ce sens que le Gouvernement wallon a négocié l'accord de coopération avec la Cocof. C'est aussi en ce sens que les missions du Commissariat général au Tourisme ont été redéfinies par le décret du 27 mai 2004 relatif à l'organisation du tourisme.

Je ne vais pas entrer dans le champ qui relève plus particulièrement de l'autonomie provinciale et je note que le Code de la Démocratie locale prévoit que les compétences provinciales s'exercent de manière com-

plémentaire et non concurrente à celles de la Région wallonne.

Vous comprendrez qu'il est donc logique que le renouvellement des partenariats, fin 2006, tienne bien compte de la réorganisation des structures du tourisme régional.

Concernant le Club Chine, j'en assume parfaitement la paternité avec un certain plaisir. Cette structure, comme vous le savez, est exclusivement gérée par des acteurs privés et à l'instar d'autres associations touristiques, elle est partiellement financée par la Région wallonne. Elle obtient surtout – et c'est cela le plus important – d'excellents résultats. N'hésitez pas à m'interroger sur l'évaluation de ce Club Chine, à me demander si la Région a bien fait d'investir dans une telle structure et pourquoi elle a fait le choix de laisser au privé le soin de développer les relations avec ces nouveaux pays émetteurs que nous devons anticiper le plus rapidement possible.

Enfin, pour la campagne «Ardennen», je vous rappele, une fois de plus, qu'il s'agit de l'utilisation de fonds européens qui sont circonscrits à une zone déterminée par l'Europe et que le Gouvernement wallon a choisi de concentrer sur nos deux premiers marchés émetteurs, à savoir la Flandre et les Pays-Bas. Ce ne sont pas des moyens ponctionnés sur le budget de l'OPT, mais 2,8 millions d'euros en plus pour l'OPT.

Concernant l'évaluation de cette campagne, je peux déjà vous dire que le secteur privé – et les chiffres ont sans doute évolué à la hausse depuis 15 jours – a investi 300.000 euros pour accompagner cette campagne, et cela va continuer. Cela reste un partenariat et nous réservons des pages de publicité dans différents magazines très ciblés suivant des critères d'âge, de pertinence en termes de région et d'attirance pour les produits touristiques wallons. Mais avant qu'on n'en fasse ensemble l'évaluation, je vous renvoie au *Travel Magazine* de ce mois de février, grande référence auprès des voyagistes et des professionnels du tourisme en Belgique. On peut y lire – et cela me fait assez plaisir – que cette campagne «*met la région des Ardennes en valeur avec beaucoup d'à-propos*».

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je vous remercie pour votre réponse et votre non-réponse concernant le Hainaut. Je constate que, chaque fois que la question vous ennuie un peu, vous l'esquivez.

Vous nous avez dit un certain nombre de choses qui sont intéressantes et je suis assez d'accord avec vous sur le fait qu'il faut mettre un peu d'ordre dans la multiplicité des acteurs publics en matière de tourisme si on veut une certaine efficacité. Pour le reste, j'en conclus que les actions vers la France, ce n'est pas pour demain. Je trouve cela un peu étonnant parce qu'il n'y a pas que dans les Ardennes que le tourisme doit être valorisé. Il n'y a pas que cette région-là qui a besoin d'emplois dans le secteur touristique et je pense que d'autres régions de la Région wallonne que les Ardennes font des efforts en matière de tourisme et méritent que ces efforts soient soutenus.

J'ai entendu qu'on misait tout sur les mêmes clients, vous me faites un peu l'impression de cette PME qui, parce que cela se passe bien avec un client, n'essaie pas d'en chercher d'autres. Par contre…

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Et la Chine, vous en faites quoi ?

M. Fontaine (MR). – C'est justement ce que j'allais vous dire : vous allez en chercher en Chine et en France, à côté de chez nous, cela ne vous intéresse pas.

Je dois avouer que je ne parviens pas à comprendre et je pense qu'un effort est à faire de ce côté-là. La langue n'existe pas et on sait que là où des petits efforts ont été faits au niveau local, un certain succès a été rencontré avec une clientèle française de proximité.

Je regrette donc qu'on commette l'erreur, comme le font parfois certaines entreprises de se lancer dans un système de monoclientèle parce que cela marche bien. Le jour où les clients change d'avis parce qu'on lui propose quelque chose de mieux dans le pays voisin, on perd alors toute la clientèle. Il faut donc multiplier la clientèle. La Chine, c'est très bien, mais c'est un tourisme un peu particulier, il faut bien le reconnaître. Nos voisins autres que les Hollandais ne vous intéressent pas. Dommage !

QUESTION ORALE DE Mme LISSENS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA SITUATION DE LA MEHAIGNE, DE LA BURDINALE ET DE LA SOËLHE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lissens à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la situation de la Mehaigne, de la Burdinale et de la Soëlhe».

La parole est à Mme Lissens pour poser sa question.

Mme Lissens (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, j'ai été interpellée par la lecture

d'un article consacré à la situation de la Mehaigne, de la Burdinale et de la Soëlhe. Si vous le permettez, je souhaiterais tout d'abord faire un bref historique de la situation.

Le 14 février 2004, 12 communes de Hesbaye se sont engagées dans le contrat de rivière de la Mehaigne. Ce contrat a une durée de vie de trois ans. Au terme de cette période, celui-ci doit être signé par l'ensemble des acteurs concernés par la propreté des eaux, c'est-à-dire les habitants, les agriculteurs et autres. Ce document reprend l'ensemble des actions concrètes que les différents acteurs cités s'engagent à accomplir pour la propreté des rivières.

Avant de déterminer les actions à mener, il importe de connaître l'étendue du travail à effectuer. Une étude a donc été réalisée à cet effet. Celle-ci relève de nombreux points noirs sur l'ensemble des trois rivières étudiées. Ces points noirs sont liés à des problèmes de rejets d'égouts, d'érosion des berges, de dépôts de déchets. Il y a au total 333 points noirs dont 107 sont prioritaires. Ces points noirs s'expliquent en partie par le nombre de stations d'épuration sur la zone. Or, en ce qui concerne les égouts, les communes ne sont pas compétentes. Elles dépendent de la SPGE et de la Région wallonne.

Monsieur le Ministre, en matière d'épuration, vous prônez la construction de stations individuelles ou de mini-stations pour un groupe de maisons. Ces stations peuvent-elles avoir un impact concret dans le cas précis du contrat de rivière de la Mehaigne ? Quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour encourager la construction de telles stations dans les communes concernées par le contrat de rivière de la Mehaigne ?

L'autre explication de ces problèmes vient du manque d'information du public. En effet, la plupart des citoyens ignorent ce qu'ils peuvent faire ou non pour prendre soin des rivières. Par exemple, de nombreux agriculteurs laissent le bétail s'abreuver aux cours d'eaux. Or, on sait que cela conduit à une érosion des berges.

Le contrat de rivière prévoit déjà des actions de sensibilisation envers les riverains. Ne pensez-vous pas qu'une action de sensibilisation et d'information devrait être également menée au niveau du Gouvernement wallon ?

Les riverains de la Mehaigne, de la Burdinale et de la Soëlhe ne sont certainement pas les seuls à manquer d'informations dans ce domaine.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, effectivement, la première phase réalisée par un contrat de rivière consiste à effectuer un inventaire permettant de dégager un programme complet d'actions. Chaque partenaire, au travers de la signature du contrat, s'engagera alors à mettre en œuvre un programme de mesures pour résoudre l'ensemble des problèmes relevés.

Concernant la construction des stations d'épuration, c'est la SPGE qui est responsable, mais également les organismes d'épuration agréés qui agissent en délégation. Pour l'égouttage, les communes sont entièrement compétentes, au travers de l'établissement des plans triennaux et de la demande d'un contrat d'agglomération auprès de la SPGE. Je rappelle que, grâce à l'établissement de ce contrat, l'investissement est pris en charge à 100 % par la SPGE, pour autant bien sûr que les travaux soient inclus dans un plan triennal et que la zone soit en épuration collective.

Pour l'assainissement autonome des eaux domestiques, les priorités seront établies en fonction des priorités environnementales : zones de baignade, protection de captages ou masses d'eau à risque.

L'information du public et plus particulièrement celle des riverains, sur leurs droits et obligations vis-à-vis de la rivière et de son environnement, est fondamentale, je peux vous rejoindre. C'est une mission prioritaire des contrats de rivière. Celle-ci doit également s'appuyer sur des arguments juridiques solides, mais aussi sur des solutions pragmatiques.

Les missions d'information et de sensibilisation sont confiées aux contrats de rivière par le Gouvernement wallon qui les soutient et qui a débloqué pour cette année 870.000 euros à cet effet. C'est une augmentation de près de 220.000 euros par rapport à 2005. Les 17 contrats de rivière actuels couvrent près de 70 % de notre Région. Les citoyens et les acteurs de la rivière disposent donc d'une efficace plate-forme d'échanges.

Notez que, pour l'instant, une consultation citoyenne sur la gestion de l'eau est réalisée. Vous le savez et je suis certain que vous avez déjà renvoyé votre formulaire pour donner votre avis en la matière. Je ne peux que me réjouir de votre sourire approbateur. De nombreuses informations sont disponibles sur le site eau. Wallonie.be. Je fais de la publicité auprès de l'ensemble des commissaires ici pour que tout le monde participe à cette action importante et je m'adresse spécialement aux mandataires communaux pour qu'ils relaient cette consultation auprès de leurs concitoyens.

La problématique de l'accès du bétail aux cours d'eau est bien connue des contrats de rivière et des gestionnaires des cours d'eau. Je rappelle qu'une

réglementation obligeant la clôture des prairies le l o n g des cours d'eau avait été prise dès les années '70, mais que de nombreuses communes avaient obtenu une dérogation. La partie réglementaire du Code de l'eau qui est en cours de préparation devrait réintroduire l'interdiction de l'accès du bétail aux cours d'eau. Cela fait l'objet de négociations.

Au niveau scientifique, nous disposons également des conclusions d'une étude qui porte sur la gestion de la qualité physique des bandes riveraines et qui a établi des cartes de la sensibilité potentielle des berges aux dégradations physiques.

Sur cette base, des expériences-pilotes sont en cours pour répondre à des obligations pressantes telles que la préservation des zones de baignade et des zones Natura 2000, sans pour autant installer des clôtures fixes dans des zones à fortes inondations. Je compte dès lors exploiter les résultats de ces expériences pour relayer les informations complémentaires auprès du public et des acteurs concernés.

M. le Président. – La parole est à Mme Lissens.

Mme Lissens (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'aurais souhaité en savoir plus sur les mesures d'information et de sensibilisation utilisées, sur les actions entreprises et j'aurais souhaité avoir l'avis du Ministre sur le sujet.

QUESTION ORALE
DE Mme FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LES OBJECTIFS
DE LA PRÉSIDENCE AUTRICHIENNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les objectifs de la présidence autrichienne».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, cette année, ce sont l'Autriche et la Finlande qui auront l'honneur de présider l'Union européenne. On sait que, culturellement, ces pays ont une sensibilité environnementale très développée et à ce titre d'ailleurs, nous serions sans doute bien inspirés de suivre leur exemple.

Cette présidence tournante, c'est l'occasion pour moi de faire le point sur quelques particularités et d'échanger avec vous quelques réflexions.

D'abord, concernant un point sensible qui a fait l'objet de nombreux débats en commission, je veux bien entendu parler des OGM, nous avons pris connaissance tant de votre avant-projet de décret que des articles de presse qui ont suivi sa présentation en Gouvernement.

Nous connaissons aussi la position de l'Autriche à ce sujet. Plus que n'importe quel autre pays d'Europe, l'Autriche est opposée aux cultures d'OGM. Nous, en Région wallonne, nous nous sommes déjà montrés assez ouverts à ce type de cultures. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, que la présidence autrichienne risque de freiner le développement de ce type de cultures ?

Dans cette question, je ne reviendrai pas sur les priorités du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement : protection du climat, diversité biologique, environnement-santé, qualité de vie, déchets et ressources naturelles. En effet, au fil des semaines, vous répondez à de nombreuses questions sur ces différents sujets.

Par contre, la Commission européenne a publié fin 2005 un rapport sur la mise en œuvre de la directive 96/61/CE relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution, plus connue sous l'appellation Directive IPPC. Rappelons que cette directive IPPC est un instrument majeur du droit de l'environnement et, d'une manière générale, la Commission a constaté un retard dans la transposition de cette directive.

Néanmoins, en application de cette directive, les grandes installations industrielles et agricoles de Lyon doivent obtenir des autorités nationales ou régionales, un permis basé sur les meilleures techniques disponibles pour être autorisées à fonctionner. Des installations nouvelles ou ayant subi des modifications substantielles doivent être conformes depuis la date de transposition de la directive et des installations existantes devront être conformes au 30 octobre 2007. C'est une date assez proche, ma question concerne donc cette directive et les objectifs qu'il faut atteindre pour cette date.

Le dernier volet de mon intervention concerne le développement durable. En effet, le développement durable est un objectif fondamental des traités européens. Ce concept global oriente toutes les politiques, toutes les actions et toutes les stratégies de l'Union et exige la conception et l'application mutuellement complémentaires d'un ensemble de politiques économiques, environnementales et sociales. En juin, la présidence souhaiterait que le Conseil européen adopte une nouvelle stratégie pour le développement

durable. Ma question porte sur les précisions éventuelles que vous pourriez avoir quant à cette stratégie. Nous sommes en mars, juin n'est pas très loin, essayons donc de voir vers quoi nous nous dirigeons.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, pour commencer, en introduction, si vous le permettez, je voudrais rappeler les compétences de chaque niveau de pouvoir en Belgique et le rôle au niveau européen.

La dissémination des OGM dans l'environnement relève du Ministre fédéral de l'Environnement, y compris la mise en essai d'OGM, en milieu confiné ou non.

Pour les essais en milieu ouvert, les Régions ont cependant la possibilité de s'y opposer. Le Ministre s'appuie sur un avis consultatif du Comité de biosécurité auquel participent des représentants des Régions.

La commercialisation des nouvelles variétés de plantes génétiquement modifiées – les fameuses PGM – relève de la compétence du Ministre fédéral de la Santé publique, dans le cadre de la sécurité de la chaîne alimentaire.

C'est cependant au niveau européen que l'octroi ou le refus d'autorisations est pris par un mécanisme dit de «comitologie», à mon sens fort peu démocratique. Comme porte-parole de la Belgique, j'en ai débattu avec mes collègues européens au dernier Conseil des Ministres de l'Environnement.

Ces décisions relèvent de la Commission européenne au sein des comités permanents respectifs de l'environnement ou de la sécurité de la chaîne alimentaire. Ces comités sont composés de techniciens représentant les différents États Membres.

Comme il ne se dégage pas de majorité qualifiée au sein de ces comités à propos des OGM, la question revient aux deux conseils des ministres :

– la dissémination des OGM dans l'environnement au Conseil des Ministres de l'environnement ;
– l'autorisation de commercialiser des PGM au Conseil des Ministres de l'Agriculture.

Là non plus, aucune majorité qualifiée ne parvient à trancher la question. C'est alors, dans ce cas, la Commission européenne qui décide seule.

Ainsi, malgré l'opposition d'une majorité simple des États Membres, la Commission peut autoriser la mise sur le marché de nouvelles variétés de PGM. J'estime – et je ne suis pas le seul, puisqu'on en a largement débattu la semaine dernière au conseil européen – que c'est un réel déficit de démocratie. Si le système qui est mis en place permet à la Commission de décider toute seule alors qu'une majorité d'États refusent la décision, c'est réellement un problème, vous l'aurez bien compris.

Il est vrai que la présidence autrichienne s'est penchée sur ces modalités de «comitologie» pour mieux respecter la position de la majorité des États membres et je trouve que c'est une très bonne chose. Ce point reviendra d'ailleurs sur la table du Conseil en juin à Vienne et nous aurons l'occasion d'examiner s'il est possible de mettre en place un processus beaucoup plus démocratique et respectueux des positions majoritaires au niveau européen. C'était en tout cas la volonté exprimée dans les déclarations des différents États membres la semaine dernière.

Les Régions sont par contre compétentes en matière économique et peuvent réglementer la coexistence de cultures de PGM avec des cultures traditionnelles ou biologiques. L'avant-projet de décret qui vient d'être approuvé en première lecture au Gouvernement wallon règle cette coexistence en visant une protection maximale des cultures traditionnelles et biologiques. Je crois qu'il était difficile d'aller plus loin. On a demandé l'avis des plus grands spécialistes juridiques et la commission a fait tout un travail remarquable – et je remercie d'ailleurs le Président – pour arriver à cette protection maximale de nos cultures biologiques et traditionnelles.

On parle des producteurs, on parle des consommateurs aussi. Que veut le consommateur, que veut le consommateur wallon, que veut le consommateur belge, que veut le consommateur européen ? Toutes les enquêtes le démontrent : les consommateurs préfèrent trouver une alimentation sans OGM. Il faut donc préserver la possibilité des producteurs de répondre à cette demande et protéger les cultures traditionnelles et biologiques de toute contamination possible par des croisements malencontreux entre les variétés existantes et les nouvelles variétés OGM. Nous sommes relativement protégés en Région wallonne pour l'instant puisqu'il n'y a pas de pertinence économique à utiliser demain des OGM telles qu'elles sont autorisées à commercialiser. Il vaut mieux prévenir que guérir et il y avait un vide juridique qui existait dans notre Région et c'est pour cela que ce décret est absolument indispensable pour encadrer la culture des plantes OGM.

On peut relever qu'en Belgique, et sous la responsabilité du Ministère fédéral des Classes moyennes et de l'Agriculture, les essais en champs sont passés de 13,5 ha en 1995 à 120 ha en 2001. Depuis la régionalisation de l'agriculture en 2002, plus aucun champ

expérimental n'a été installé. Cela montre très bien que la Région avait déjà anticipé quelque part cette problématique et tant mieux.

Enfin, et pour compléter votre information, lors du Conseil européen du 9 mars, on a abordé toute une série de problèmes. Je vous ai expliqué la démocratisation que nous souhaitons au niveau du procédé de «comitologie», les aspects liés à la précaution, à la liberté de soi, non seulement du producteur mais aussi, indirectement du consommateur. Le troisième point que j'ai abordé, c'était d'avoir une meilleure harmonisation, me semble-t-il, au niveau de la coexistence entre les différentes législations.

Nous sommes tous confrontés, ou quasiment, au niveau européen à la même réalité. Il y a d'une part, l'autorisation et la commercialisation de certains OGM possibles, avec tous les déficits démocratiques que j'ai dénoncés et il y a, dans le même temps, l'obligation pour les États membres, donc indirectement pour les Régions, de pouvoir légiférer en matière de coexistence, avec parfois des différences substantielles d'un pays à l'autre, avec des différences importantes de deux pays voisins ou de deux régions voisines. Vous comprendrez que les décisions des uns peuvent avoir des conséquences sur les autres. Je crois que la liberté de tout un chacun s'arrête là où commence celle des autres, c'est une belle formule pour illustrer cette obligation d'avoir cette harmonisation au niveau aussi de la coexistence et des modalités en la matière, certains producteurs ayant des terres des deux côtés de la frontière, qu'elle soit linguistique ou qu'elle soit nationale.

Concernant le développement durable – c'est aussi une partie importante de votre question – le Conseil européen de Bruxelles de juin 2005 a réaffirmé d'une part, les objectifs clés du développement durable par une meilleure protection de l'environnement, une équité et une cohésion sociale, une prospérité économique, et les principes directeurs qui doivent servir de base au renouvellement de la stratégie concernant la promotion et la protection des droits fondamentaux, la solidarité intra et intergénérationnelle, la garantie d'une société ouverte et démocratique, la participation des citoyens, des entreprises et des partenaires sociaux, la cohérence et l'intégration des politiques, l'exploitation des meilleures connaissances disponibles, principe de précaution et du pollueur-payeur. Voilà beaucoup de choses qui forment les principes directeurs à la base même de ce renouvellement de la stratégie du développement durable.

En décembre 2005, la Commission a adopté une communication dans laquelle elle :

– détermine les principaux domaines qui nécessitent une nouvelle impulsion dans les années à venir ;
– rappelle que ces domaines sont interdépendants et impliquent des réponses basées sur la coopération et la solidarité, sur la recherche et l'innovation, ainsi que sur l'éducation des citoyens ;
– propose de tenir compte davantage de l'incidence des politiques internes de l'Europe sur le développement durable mondial ;
– propose des méthodes pour mesurer les progrès réalisés et réexaminer régulièrement les priorités aux niveaux national et communautaire ;
– recommande un dialogue permanent avec les *stake - holders*.

Les priorités de la Région wallonne sont de trois ordres :

– une cohérence avec les stratégies européenne et nationale de développement durable ;
– une continuité, c'est-à-dire garder les acquis des objectifs fixés par le Gouvernement wallon ;
– une faisabilité et une évaluation par un outil d'aide à la décision. J'en ai déjà parlé, on pourrait le mettre en œuvre relativement rapidement.

La Région wallonne développe une action à trois échelons.

Premièrement, elle participe à l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable. Le Gouvernement wallon m'a chargé, avec le Ministre-Président, de représenter la Région wallonne au sein de la conférence interministérielle ad hoc chargée de l'élaboration de la SNDD. Cette stratégie est la résultante des plans et stratégies de développement durable des entités de l'État, à savoir le Fédéral, les Régions et les Communautés. Elle n'a de sens que pour autant qu'il y ait une plus-value, dans le respect du principe de subsidiarité – ce qui est fait à l'échelon régional est repris dans la stratégie nationale, mais n'est pas refait par le Fédéral – pour éviter les superpositions de stratégies ou les doublements de consultations.

La Région wallonne travaille également à l'élaboration d'une stratégie régionale de développement durable. Afin de mettre en œuvre des mesures précises et des objectifs clairs pour un développement durable, le Ministre-Président et moi-même présenterons un projet de stratégie régionale de développement durable en reprenant l'acquis du Contrat d'avenir pour les Wallonnes et les Wallons, de la Déclaration de politique régionale et du Plan Marshall, plus toute une série d'autres éléments qui vont venir, comme dirait mon ami Jean-Claude Van Cauwenberghe mettre de la chair autour de cette colonne vertébrale.

Enfin, une stratégie de développement durable passe par l'éducation des actions publiques. C'est pourquoi l'ensemble des citoyens devront être davan-

tage partie prenante demain par rapport non seulement aux décisions, mais aussi à la participation des actions de notre Région.

M. le Président. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et pour votre analyse du fonctionnement européen. Il est vrai que là, il y a certainement un manque quelque part et ce sera à nous de le combler un jour ou l'autre.

Par rapport aux OGM, il est vrai qu'il y a toute une série de craintes auxquelles on essaie de répondre. Je crois qu'il y a une volonté d'harmonisation des législatures et ce n'est pas mal. Des débats précédents, je veux garder la volonté que nous avons eue de proposer des règles de coexistence et d'imposer un certain nombre de garde-fous techniques qui permettraient la culture ou les essais OGM.

Je crois que nous devons rester persuadés que l'analyse au cas par cas est vraisemblablement la meilleure.

En ce qui concerne le développement durable, il est vrai que c'est une matière particulièrement transversale, même si vous avez pointé les actions dans lesquelles s'implique la Région wallonne.

Par contre, je reste un peu sur ma faim par rapport à la directive IPPC. Il est vrai que là, il y a aussi une lutte obligatoire contre la pollution environnementale quelle qu'elle soit. On en reparlera, mais votre historique valait la peine d'être entendu car les directives européennes sont vraiment indissociables du travail de cette commission. Je reviendrai bien sûr sur l'IPPC puisque nous revenons souvent sur les mêmes sujets.

QUESTION ORALE
DE M. MILCAMPS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«L'ÉVOLUTION DU SECTEUR DU LAIT
EN RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Milcamps à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'évolution du secteur du lait en Région wallonne».

La parole est à M. Milcamps pour poser sa question.

M. Milcamps (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, dans le monde, notre Région – et surtout la région cinacienne, il faut bien le dire – est célèbre pour l'élevage du «bleu-blanc-belge», mais le secteur de l'élevage ne se limite pas chez nous à la production de viande. Le lait représente, lui aussi, une part non négligeable de la production agricole wallonne. Comme l'agriculture européenne en général, le secteur laitier wallon subit et subira dans les années à venir des changements structurels importants. Ces changements dans la pratique du métier de producteur de lait sont dus à l'accroissement des contrôles de la production, mais surtout aux contextes mondiaux et européens qui sont en perpétuelle évolution.

En termes de production laitière, quelle est, Monsieur le Ministre, pour autant que les chiffres soient disponibles, l'évolution de la production de lait pour l'année 2005 en Région wallonne ? Savons-nous déjà si nous avons respecté notre quota ? Sommes-nous au-dessus ou en deçà ?

Afin de faire face aux mutations de leur métier, certains agriculteurs – et on l'a lu récemment dans la presse – ont créé, en février dernier, le *Belgian Dairy Board*, une association qui regroupe des producteurs de lait sur l'ensemble du territoire belge. Selon les membres de cette association, l'évolution actuelle du marché du lait implique la nécessité de développer de nouvelles stratégies de défense des producteurs. Il s'agit, pour eux, de créer un contrepoids spécifique au secteur laitier dans les négociations avec la grande distribution, par exemple.

Monsieur le Ministre, quelles réflexions vous inspire la création de cette association ? Est-ce, selon vous, dû au fait que les associations de défense des agriculteurs ne défendent pas assez les spécificités des producteurs de lait ? Ne craignez-vous pas qu'en divisant leurs forces, nos amis agriculteurs perdent du poids dans les négociations avec leurs partenaires commerciaux ?

Au-delà de ces considérations sur la défense des intérêts des agriculteurs, le problème du secteur laitier est bien réel. En effet, si un producteur vend son lait aujourd'hui à environ 0,25 euro par litre à la laiterie, force est de constater que le prix en magasin est bien plus élevé. À titre de comparaison, en 1997, ce prix était de 12,25 FB (30 cents) payé à l'agriculteur, ce qui fait une perte de 5 cents au litre en dix ans, sur un quota moyen de 200.000 litres par an. La perte est donc énorme.

Dans le cadre du développement du pôle de compétitivité «agroalimentaire», il serait sans doute indispensable de rencontrer cette nouvelle association. Des démarches en ce sens ont-elles été entreprises ? Avez-vous eu des contacts à ce sujet avec le Ministre de l'Économie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, vous l'avez dit, il est indéniable que depuis 2001, année record pour les prix, le prix de base moyen du lait est en baisse. Cette baisse est la conséquence non seulement de l'évolution des marchés européens et mondiaux mais surtout de la décision du Conseil des Ministres européens prise en juin 1999, dans le cadre de l'Agenda 2000, de diminuer les prix institutionnels dans l'organisation commune des marchés du lait et des produits laitiers.

Cette décision a été légèrement modifiée en 2003, lors de la réforme à mi-parcours, en diminuant encore le prix d'intervention du beurre de 25 % en quatre ans et celui du lait écrémé en poudre de 15 % en trois ans.

Ces décisions ont logiquement un impact sur le prix de base du lait et les acheteurs de lait ont anticipé la mise en application – 2004 au plus tôt – de cette décision.

Les diminutions des prix institutionnels sont en partie compensées par des aides directes. Celles-ci sont versées depuis la campagne 2004-2005 et vont augmenter progressivement pour atteindre un montant de l'ordre de 37 euros par tonne de quantité de référence – soit près de 1,45 BEF par litre – en 2006 et plus ou moins 11,88 euros par tonne en 2004 et 23,67 euros en 2005. Cette aide est intégrée dans le paiement unique à partir du 1er avril 2006.

Le mode de fixation du prix du lait est réglementé de la manière suivante.

– Chaque laiterie est tenue de fixer un prix de base par rapport à une teneur standard en protéines et matières grasses.

– Les résultats des analyses officielles exécutées par l'organisation interprofessionnelle – constituée paritairement de producteurs et d'acheteurs, du Laboratoire de la qualité du lait à Battice – doivent être pris en compte pour payer aux producteurs le lait livré en fonction de sa composition en protéines et matières grasses.

– Une prime, conditionnée à des critères de qualité sanitaire – nombre de germes, de cellules, etc. –, peut être octroyée en sus du prix de base. Cette prime est limitée à 1,24 euro par 100 litres et doit être versée de façon non discriminatoire entre les producteurs qui livrent à un même acheteur, pour toute fourniture respectant les conditions d'octroi ;

– Une diminution doit être appliquée en fonction des points de pénalité, qui sont fixés par la loi, infligés pour certains défauts sur les critères officiels de qualité sanitaire du lait ;

– D'autres primes peuvent s'ajouter en fonction de la politique suivie par l'acheteur. Par rapport à ce dernier point, je ne rentrerai pas dans le détail. Je peux éventuellement vous répondre par écrit si tel est votre souhait.

La DGA dispose de moyens réglementaires pour contrôler la facturation correcte du lait aux fournisseurs en fonction de ces critères officiels. À noter que le principe du prix de base est par ailleurs censé garantir un prix minimum à tout fournisseur d'un acheteur donné, quel que soit son volume de production.

En ce qui concerne le quota national, la campagne 2005-2006 n'étant pas encore terminée et le calcul se faisant au niveau fédéral, malheureusement, je ne peux pas me prononcer ou donner des chiffres, mais dès que je les aurai, je n'hésiterai pas à vous les envoyer avant même que vous me reposiez la question.

En ce qui concerne les problèmes vécus avec la laiterie coopérative de Bullange-Saint-Vith, je ne sais pas si vous avez suivi ce dossier, je l'ai suivi pas à pas jusqu'au 31 décembre, fin de journée, voire début de soirée. J'ai eu le plaisir de réunir l'ensemble des acteurs tout au long des vacances de Noël, d'essayer de les convaincre que, en résumé, l'union faisait la force, qu'il y avait aussi, au niveau des producteurs localisés dans cette région particulière, une responsabilité sur l'ensemble de la production régionale. Pour rappel, ces producteurs représentent environ 8 % de la production totale au niveau de la Région – c'est important –, soit 500 producteurs de lait. Mon administration et moi-même avons pris des initiatives et nous en prendrons encore, mais aussi les différentes fédérations et les représentants des agriculteurs, pour garder cette cohérence, cette force par rapport à cette valeur que représente l'union sur place, non seulement pour les producteurs eux-mêmes, mais aussi pour des producteurs d'autres régions et ma propre région est concernée.

Cela étant, ces tracasseries qui sont plus que des tracasseries, ont montré que le secteur était vite fragilisé.

Nous dépendons aussi d'éléments extérieurs, notamment par rapport à la livraison de lait à l'étranger.

J'ai eu toute une série de discussions en la matière, non seulement avec des représentants de la FWA, mais aussi avec des experts dans le domaine, afin de garder cette force. Vous l'avez très bien dit la viande c'est important, certes, mais le secteur du lait l'est quasiment tout autant. Nous devons anticiper en pleine collaboration avec les laiteries, l'ensemble des réformes qui risquent encore de venir, mais nous devons aussi et surtout être en pleine synergie avec

les plans élaborés par les laiteries, afin d'avoir de nouveaux débouchés demain.

Il y a des groupes de travail qui travaillent aujourd'hui sur le sujet pour bien anticiper, en concertation avec l'ensemble des transformateurs et voir comment on peut développer cette activité. Que deviendraient demain les 8 % de la production wallonne dont je vous parlais concernant Bullange – Saint-Vith si, par malheur, l'union ne pouvait pas être retrouvée sur place ? Quelles seraient les conséquences pour l'ensemble des producteurs chez nous ?

Je ne vais pas dramatiser la situation aujourd'hui. J'irai sur place pour leur rappeler que la Région wallonne et l'ensemble des acteurs politiques et des gestionnaires peuvent apporter tout leur concours, mais on ne peut pas faire le bonheur des gens contre eux-mêmes et ici, objectivement, certains producteurs ont une responsabilité engagée, importante, par rapport aux conséquences négatives pour eux-mêmes à moyen et long termes, mais aussi pour l'ensemble des producteurs de la Région wallonne, suite à ce type de comportement qui n'est pas acceptable.

M. le Président. – La parole est à M. Milcamps.

M. Milcamps (PS). – Je remercie le Ministre pour sa réponse.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Il nous reste une vingtaine de questions orales, ce qui implique environ quatre heures de travail. Nous ne pouvons pas ne pas nous arrêter au moins une heure. Nous travaillons à un rythme de trois interpellations et vingt questions orales par séance. Il s'agit indéniablement d'un rythme très soutenu. Existe-t-il un consensus pour que nous prenions une pause déjeuner à 12 heures 30 minutes et que nous reprenions nos travaux à 14 heures ?

M. Fontaine (MR). – Il faut tenir compte des membres qui auraient pris des engagements à midi. Il n'est pas prévu dans l'ordre du jour que la séance continue au-delà de 12 heures.

M. le Président. – À part cette remarque, existe-t-il un consensus pour une interruption de 12 heures 30 minutes à 14 heures ? Puisqu'il n'y a pas d'objection, je considère qu'il y a consensus sur ce point.

M. Walry m'a demandé de pouvoir poser sa question ce matin. Quelqu'un y voit-il un inconvénient ?

Puisqu'il n'y a pas d'objection, je cède la parole à M. Walry pour poser sa question.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. WALRY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE SOUTIEN AU SECTEUR AVICOLE SUITE À LA MENACE DE LA GRIPPE AVIAIRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Walry à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le soutien au secteur avicole suite à la menace de la grippe aviaire».

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

M. Walry (PS). – Monsieur le Président, je remercie le groupe MR de me permettre de poser ma question ce matin. Monsieur le Ministre, le secteur de la volaille, comme vous le savez, traverse une crise suite aux inquiétudes causées par la grippe aviaire. Cette crise de confiance à l'égard de la volaille est vécue à l'échelle mondiale et européenne et donc également au niveau wallon. Ce phénomène m'inspire ces réflexions.

Tant dans la gestion publique que médiatique du problème, la prudence et la rationalité s'imposent. D'une part, le nombre d'animaux touchés reste assez limité et les risques pour la santé de l'homme sont relativement circonscrits. Il faut rappeler que le virus de la grippe aviaire n'est pas une maladie humaine car il se transmet très difficilement à l'homme et jusqu'à présent, rien ne prouve qu'il est contagieux d'homme à homme, heureusement d'ailleurs !

Pour en revenir à la Région wallonne, la Fédération wallonne de l'Agriculture tire la sonnette d'alarme face à la diminution des ventes de volailles qui risque d'enfoncer le secteur dans une crise dont il pourra difficilement sortir. Certains abattoirs auraient ainsi vu leur activité diminuer de 65 %.

Aussi, il semble qu'une rencontre soit prévue entre votre cabinet, l'administration et la FWA afin d'activer un mécanisme de soutien qui fait actuellement défaut.

On parle de crédits de soudure, de report d'échéance ou encore d'aides au redémarrage, mais sous deux

conditions : démontrer une perte de revenu d'au moins 30 % et obtenir l'aval de l'Union européenne.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me préciser la nature des démarches concrètes qui ont été menées auprès des instances européennes afin de faire avancer ce dossier ? Quelles sont les démarches que vous comptez mener à l'avenir ? Disposez-vous de chiffres précis qui traduisent le volume de la diminution des ventes de volailles dans notre Région ? La Région va-t-elle ou non anticiper par des mesures à court terme la mise en œuvre d'un éventuel plan au niveau européen ? Si oui, dans quel délai ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, la Région agit à différents niveaux. Il y a tout d'abord un souci de coordination qui existe avec le Fédéral concernant l'ensemble des mesures de confinement prises aujourd'hui.

Concernant les pertes économiques, j'ai demandé qu'il y ait la même concertation et que le Fédéral prenne ses responsabilités concernant notamment le coût et la prise en charge de la destruction. Si un cas de grippe aviaire devait survenir dans une de nos exploitations demain – ce que personne ne souhaite –, il est prévu que le Fonds de santé animale prenne en charge ces frais au niveau de l'État fédéral.

Concernant les pertes économiques en tant que telles sans parler de destruction dans une exploitation, je suis intervenu au niveau européen en concertation avec Yves Leterme pour demander une reconnaissance des pertes économiques au niveau européen, sachant par ailleurs que nous sommes concernés par rapport à ces pertes – et je reviendrai sur les chiffres tout à l'heure – mais que tous les pays européens sont touchés à des degrés divers, certains connaissant des pertes de 60 à 70 % tous secteurs confondus. Je pense notamment à l'Italie, à la France ou à la Grèce où il y a des problèmes particuliers.

Cette reconnaissance doit intervenir le plus rapidement possible de manière à obtenir, via les fonds structurels ou d'autres moyens, un cofinancement au niveau de la prise en charge de ces pertes économiques pour tous les secteurs touchés, puisque les producteurs mais aussi les transformateurs connaissent des pertes, certes beaucoup moins élevées. C'est irrationnel mais le consommateur achète parfois moins de poulet à l'étal, tout en continuant à acheter les mêmes quantités de produits transformés, comme le vol-au-vent. Cette reconnaissance est importante pour permettre une harmonie au niveau européen et éviter que d'un pays à l'autre, on n'intervienne différemment avec la concurrence déloyale que cela pourrait engendrer, dans un contexte de crise qui peut toucher tout le monde et très rapidement. La Belgique, par le passé, malheureusement, était parfois seule à connaître des problèmes de ce type. Aujourd'hui, nous sommes encore parmi les quelques rares pays européens à ne pas être touchés. Je crois que nous devons être solidaires et avoir cette vision au niveau européen en termes de prise en charge de ces pertes économiques. Je reviendrai sur le sujet rapidement puisque le prochain Conseil agricole a lieu dans les prochaines semaines.

Que peut faire la Région wallonne en attendant ? Nous pouvons intervenir notamment pour la mise en place des mesures de confinement au niveau des aides du FIA. Ce sont des investissements nouveaux, nous pouvons intervenir notamment au niveau des filets de protection. J'ai demandé que cette prise en charge soit rapidement mise en place au niveau de la Région.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

Vous avez abordé le sujet des crédits de soudure et j'ai dit clairement que nous étions prêts à intervenir à ce niveau, donc d'aider l'exploitation avant qu'elle ne reçoive les indemnisations au niveau d'un cofinancement européen et fédéral ou exclusivement européen, c'est à déterminer. Durant les années qui s'écoulent – parfois de nombreuses années, vous savez que nous sommes encore en train de régler des problèmes survenus suite à la crise de la dioxine de 1999 – et sans attendre, la Région pourrait ainsi jouer le rôle du banquier, du prêteur sans intérêts, pour maintenir l'exploitation au niveau de sa trésorerie dans un certain confort jusqu'au moment où elle serait remboursée et où la Région pourrait l'être également.

Ces aides sont considérées comme des aides d'État et nous sommes donc soumis à un accord européen en la matière.

Au-delà des mesures que nous prenons, je rappelle quand même que nous avons aussi, puisque cela ne dépend que de nous, pris des mesures de promotion à l'APAQ-W pour soutenir le secteur et limiter les baisses de ventes de volailles. Les pertes sont évaluées aujourd'hui entre 15 et 20 % avec des pertes plus importantes, notamment chez les producteurs qui vendent des poussins aux particuliers. Il n'y a plus aucun particulier qui veut acheter ce type d'animaux et les pertes varient de 50 à 70 %, mais c'est un secteur particulier. Pour ces producteurs, au-delà ce que nous apportons en termes de promotion – je rappelle que 2 fois 200.000 euros ont été investis, vous l'avez certainement vu au travers des campagnes de publi-

cité qui ont été menées ces derniers jours –, j'ai demandé d'aller plus loin maintenant au niveau d'une rencontre FWA – administration – cabinet pour déterminer point par point, tout en respectant la législation européenne en la matière, comment aider le plus vite possible certains producteurs qui connaissent des baisses de ce type qui, évidemment, ne sont pas tenables au niveau de leur trésorerie.

Je reviendrai sur le sujet tout à l'heure, Madame la Présidente, notamment au travers de la question qui sera posée par M. Bayenet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Je voudrais dire à M. le Ministre que ce phénomène inattendu mais gravissime et qui pourrait devenir, hélas, dramatique demain – espérons que cela n'arrivera pas, il suffirait que ce virus soit transmissible à l'homme, ce serait vraiment la terre elle-même qui serait en danger, en tout cas sa population – est bien géré, tant au niveau européen qu'au niveau national. Je pense que vous faites votre travail à la Région wallonne, mais je crois qu'on n'insistera jamais assez sur le fait qu'il faut véritablement informer la population. Pour le moment, il n'y a pas de risque, il n'y a pas péril en la demeure et il faut convaincre les gens. L'information est vraiment le dénominateur commun qui doit exister entre l'Europe, l'État fédéral et la Région wallonne pour que, justement, on ne pénalise pas inutilement – à l'heure actuelle, c'est inutilement – tous ceux qui travaillent dans ce secteur ô combien important pour l'économie de la Wallonie et de notre pays.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous me permettez juste un mot car vous êtes intervenu sur le sujet important de l'information et de la communication.

Au travers des différentes crises que nous avons pu connaître, nous avons pu constater l'importance de la communication et de l'information en la matière. Comment communiquer dans ces cas-là ? Par rapport à d'autres crises que nous avons pu connaître, les difficultés se situent au niveau de l'ensemble des communications qui sont véhiculées au travers des médias, surtout télévision et radio, avec parfois des divergences puisque ce qu'on entend sur TF1 et sur France 2 ne correspond pas nécessairement à ce qu'on entend sur nos propres chaînes, les problèmes étant différents. Le citoyen consommateur entend des messages qui sont très divergents et qui ne font que renforcer l'inquiétude.

Pour permettre de mieux appréhender demain ce type de problématique qu'on retrouvera malheureusement dans d'autres secteurs, j'organiserai – et ne m'interrogez pas à ce sujet dans trois semaines, car cela demandera plusieurs mois – un colloque sur les questions de la communication et de l'information vers le consommateur qui a le droit de connaître la vérité en la matière, c'est indéniable. Il s'agira également de voir comment on peut communiquer sans tomber dans l'irrationnel. En effet, aujourd'hui, des gens lancent leur perruche ou leur perroquet par la fenêtre parce qu'ils ont peur d'être atteints par la grippe aviaire demain. L'AFSCA est au courant de ces choses que l'on vit au quotidien puisque nous renvoyons l'ensemble des informations vers l'AFSCA qui, je tiens à le dire, travaille parfaitement et en pleine collaboration avec la Région wallonne et nous avons mis l'ensemble de nos services à leur disposition.

Je crois que c'est dans l'intérêt de la commission d'avoir un jour cette discussion que vous avez initiée je vous en remercie.

QUESTION ORALE DE M. BODSON À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, ET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LE SITE DE «ROYAL BOCH» À LA LOUVIÈRE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bodson à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le site de «Royal Boch» à La Louvière».

C'est M. le Ministre Lutgen qui répondra à cette question.

La parole est à M. Bodson pour poser sa question.

M. Bodson (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, lors de la dernière réunion de la Commission de l'Aménagement du Territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement, j'avais interrogé votre collègue, Monsieur le Ministre Antoine, à propos du site de la manufacture «Royal Boch» à La Louvière et j'avais promis de rester vigilant quant aux suites réservées à ce dossier. Dès lors, Monsieur le Ministre, comme je suis homme de parole, je me permets de vous interroger à ce sujet.

La presse a en effet fait écho d'une réunion qui s'est tenue le 3 mars dernier. Réunion dont vous assuriez la présidence et qui a rassemblé autour de la table des représentants de différents cabinets ministériels,

de la direction de «Royal Boch» et de l'intercommunale Idea.

Il semblerait qu'à l'issue de cette réunion, l'avenir de «Royal Boch» à La Louvière soit envisagé avec plus de sérénité.

Pourriez-vous nous donner de plus amples renseignements quant aux propos qui ont été tenus par les différents protagonistes et aux actions qui sont envisagées ?

Enfin, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire si, depuis lors, le dossier a fait l'objet de nouveaux développements ?

(M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, j'ai effectivement reçu, le 3 mars 2006, les différents propriétaires du site Boch Keramis à La Louvière dont la manufacture «Royal Boch» et Gery international. Le Ministre-Président Elio Di Rupo et le Ministre Antoine étaient d'ailleurs représentés à cette réunion.

Il s'agit d'un dossier plus que transversal puisqu'il concerne à la fois l'aménagement du territoire, le tourisme, l'environnement, le patrimoine, voire encore d'autres compétences. Bref, nous avons voulu recevoir, avec l'ensemble des représentants des cabinets, l'ensemble des acteurs de terrain pour aborder le dossier de la façon la plus large possible, même si on doit diviser cela en trois parties. J'utiliserai les formules «feu vert - feu orange - feu rouge» pour vous en expliquer la situation.

L'histoire des faïenceries – et vous le savez mieux que n'importe qui – est intimement mêlée à celle de la Wallonie et particulièrement celle de La Louvière. En effet, sur plus de 16.000 m^2 qui appartiennent à différents propriétaires – ce qui complique parfois les choses –, le site est constitué aujourd'hui de zones encore en activité et d'autres en friche industrielle.

Un projet global de rénovation coordonné par l'intercommunale Idea existe et s'articule autour de trois axes fondamentaux :

– la création d'un Centre de la faïence et la réfection des anciens fours à bouteilles ;

– l'aménagement et l'agrandissement des installations de la manufacture Royal Boch, agrandissement sur l'ensemble car sur la partie hall, on passerait de 12.000 m^2, si mes souvenirs sont exacts, à 6.000 m^2 avec un hall qui serait plus performant et plus adapté aux besoins de cette société ;

– éventuellement sur la partie Nord, la construction de logements.

Il y a donc le court, le moyen et le long terme, le court terme étant l'absolue nécessité de clarifier les choses. C'est ce que nous avons tenu à faire lors de cette réunion. Les 27 sites pollués retenus par le Gouvernement sur l'axe santé-environnement dépendent de moi directement. Les sites non pollués dépendent du Ministre Antoine en termes visuels et paysagers. Il restait notamment des soupçons de pollution à l'un ou l'autre endroit.

Pour faciliter le travail et pour aller le plus rapidement possible par rapport aux enjeux importants de la revitalisation des lieux, je me suis engagé à faire réaliser une étude de caractérisation du sol qui permettra de définitivement localiser les zones potentiellement polluées existantes sur le site, ce qui autorisera ensuite le promoteur à réaliser un plan d'assainissement en connaissance de cause. Cela, c'est pour avoir un avis définitif en la matière.

Par ailleurs, le Gouvernement coordonnera les différentes compétences nécessaires en vue de l'aboutissement complet de ce projet de rénovation urbaine dont la première étape visera la réfection des anciens fours de faïencerie.

Lors de la réunion du 3 mars 2006, le représentant de mon Collègue, le Ministre Antoine, a rappelé et confirmé des engagements importants pris précédemment.

D'une part, une partie du site «Royal Boch» figure dans la liste des SRPE adoptés par le Gouvernement en date du 1er décembre de l'année dernière. La partie concernée comprend les terrains d'un propriétaire privé à l'exclusion des terrains appartenant à la société «Gery International» et du bâtiment appartenant à la société «Royal Boch» qui abrite les fours bouteilles classés. Ce dernier bâtiment sera cédé par la manufacture pour l'euro symbolique au profit de la Région et donc de permettre l'ensemble des travaux. Le devis des travaux de réhabilitation de la partie du site que je viens d'évoquer et établi par l'intercommunale IDEA s'élève en l'état actuel à 1.520.000 euros.

Mon Collègue a marqué son accord sur la prise en charge de cette somme par la Région dès 2007, selon

le souhait émis par la fondation «Boch Piramis» en vue de faire un centre de la faïence.

Le bâtiment abritant actuellement les activités de la manufacture «Royal Boch» sera inscrit, pour sa part, dans la liste des SAED nouveaux – donc les non pollués – et sera finalisé par mon Collègue pour le mois de mai de cette année.

J'ajouterai un élément qu'on a abordé et qui était important : c'est l'aspect touristique.

L'aspect touristique concerne différentes compétences qui sont finalement réunies. Il y a dans ce projet une partie pour le patrimoine, le tourisme, la Communauté française et aussi le musée.

Le budget touristique éligible possible sur les aménagements extérieurs et sur les centres d'accueil représente un montant d'environ 700.000 euros. Sur ce montant, j'ai marqué oralement un accord de principe, mais à deux conditions.

La première condition, il faut augmenter largement les partenariats avec toute une série d'acteurs existants pour que les patrimoines historiques de la Région soient exploités au mieux.

Je pense notamment au Bois du Cazier, aux Ascenseurs du Canal du Centre et au centre de la faïence. Il faut exploiter ces sites pour fidéliser durablement le touriste.

Donc, j'ai demandé d'augmenter les partenariats existants et de faire en sorte que les uns et les autres travaillent ensemble. La deuxième condition, c'était d'avoir dans le plan financier déposé par la fondation, des éléments permanents d'équilibre financier sur les 15 prochaines années.

Le représentant du Ministre Daerden a marqué aussi son accord sur la partie patrimoine. Nous pouvons donc avoir un projet touristique crédible sur la faïence, qui sera une source de création d'emplois, d'activités et de retombées pour La Louvière.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Donc, il y a toute une série de bonnes nouvelles.

Pour la partie «logement», je n'ai pas dit que le «feu était au rouge», certainement pas, mais c'est un projet à plus long terme.

Commençons par l'essentiel :

– l'aspect «assainissement» ;
– l'aspect «revitalisation urbaine» ;
– l'aspect «touristique centre de la faïence», pour faire en sorte que ce projet puisse aboutir, se réaliser et apporter cette revitalisation nécessaire à cet endroit.

M. le Président. – La parole est à M. Bodson.

M. Bodson (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ses explications complètes et précises.

Comme vous le savez, ce n'est pas uniquement La Louvière, mais bien, toute la région du Centre qui espère que ce projet pourra aboutir et nous comptons sur vous et sur le Gouvernement wallon.

QUESTION ORALE DE Mme CORNET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA RÉHABILITATION DU SITE DIT «DE LA CARRIÈRE SAINT-MARTIN»»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cornet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la réhabilitation du site dit «de la carrière Saint-Martin»».

La parole est à Mme Cornet pour poser sa question.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, je viens évoquer un dossier que vous connaissez bien et qui concerne la carrière Saint-Martin sise en partie sur le territoire de la commune de Montigny-le-Tilleul et sur le territoire de la ville de Charleroi.

Vous savez qu'à la suite de réunions publiques associant la SPAQuE, la commune de Montigny-le-Tilleul et la société Carfin, des articles évoquant le dossier sont parus dans la presse.

Et dans ces articles, le Président d'une société de pêcheurs s'inquiète depuis plusieurs années de la pollution importante de la Sambre à cet endroit. À la demande de la Région wallonne, le pêcheur en question, a pêché 30 kg de poissons, dans le bief de Landelies et en aval dans le bief allant de l'écluse de Monceau-sur-Sambre à Marcinelle. Ces poissons auraient été analysés par l'Université de Liège.

Selon, le président de la société de pêcheurs, vous refusez de communiquer les résultats de l'analyse de ces poissons. J'aimerais avoir votre écho à cette information. Les propos que tient le président de la société de pêche peuvent-ils être confirmés ? Dans l'hypothèse où vous refuseriez de communiquer les analyses, quels en seraient les motifs ? Si vous disposez de résultats, pouvons-nous en avoir communication ? Selon vos services, quel est l'état de la pollution de la Sambre à cet endroit ? Et dans l'article où vous interveniez, vous renvoyiez le sujet au niveau du fédéral dans les mains du Ministre de la Santé M. Demotte (ce que je peux comprendre aisément).

Néanmoins, je me pose la question de savoir si, au niveau wallon, et particulièrement en collaboration avec votre Collègue, Madame la Ministre Vienne, ne faudrait-il pas agir face à ce problème.

Enfin, j'aimerais aussi évoquer la question de l'interdiction éventuelle de toute activité de pêche dans le secteur. Voir ce que vous en pensez, même si je crois deviner votre réponse et les raisons de votre analyse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je tiens à vous confirmer que l'arrêté ministériel statuant sur les travaux de réhabilitation établi par mon prédécesseur impose l'octroi d'un permis d'urbanisme.

Cette disposition n'est pas courante compte tenu que l'arrêté ministériel statuant sur des travaux de réhabilitation, vaut habituellement permis de modification du relief du sol.

La démarche de Carfin, sollicitant l'avis de l'excellente commune, en vue de l'octroi du permis d'urbanisme paraît donc relativement logique. Vous avez fait état, lors de cette réunion, des dispositions techniques que Carfin souhaite mettre en œuvre dans le cadre de la réhabilitation des sites. Un manquement important est cependant à souligner : il s'agit de l'absence de mention relative à la récupération des eaux qui entrent latéralement dans le massif des déchets, et qui, *in fine*, par un écoulement au sous-sol, arrivent dans la Sambre.

Je ne peux que vous rejoindre sur ce manquement puisqu'il n'est pas conforme aux prescriptions du plan de réhabilitation. Vous comprendrez qu'il faut une parfaite cohérence entre le plan de réhabilitation et le permis d'urbanisme.

Pour ce qui est de la pollution de la Sambre et de l'article auquel vous avez fait référence, vous le savez très bien, je n'ai pas l'habitude de refuser de communiquer, j'essaie de faire mon possible en la matière pour bien informer l'ensemble de nos concitoyens. Les résultats des analyses effectuées sont disponibles pour quiconque qui souhaite les consulter. De plus, toutes les mesures nécessaires sont prises pour suivre le dossier au plus près (suivi du site, réseau de mesures de qualité des eaux, les interventions de la DPE, etc.).

Concernant ces fameux poissons. Ils ont été prélevés dans le cadre d'une étude réalisée par l'Université de Liège qui visait à évaluer le niveau de contamination des rivières par le PCB et les dioxines. Ce dossier évidemment est suivi par le Cabinet. Les poissons prélevés n'ont donc directement rien à voir avec le site Carder.

Dès que j'ai été en possession des résultats de l'étude, j'ai averti l'AFSCA et le Ministre Demotte de la situation, en tant que Ministre en charge de la santé publique, et de la sécurité de la chaîne alimentaire. Au vu des résultats – et c'est une étude qui est assez conséquente et volumineuse –, quelles sont les mesures à prendre vis-à-vis des pêcheurs et des consommateurs ?

Quelques mois plus tard, il m'a répondu qu'un groupe de travail serait bientôt mis en place avec les trois régions et l'État fédéral afin de déterminer les mesures adéquates à prendre en fonction d'une analyse pointue des résultats de l'étude.

S'il devait y avoir une interdiction de consommer le poisson, elle doit venir évidemment du Ministère de la santé publique. C'est son rôle. Je ne vais pas me substituer dans des sujets aussi délicats que ceux-là. On le voit au niveau de la grippe aviaire et par rapport à toute une série d'éléments où la Région est partie prenante, mais où ce sont aussi les scientifiques qui doivent les déterminer et le Ministre de la santé publique qui doit appliquer les interdictions en la matière.

Les résultats physico-chimiques démontrent que les normes de qualité de base sont respectées dans le bief. Ces données sont issues du réseau de mesures de la qualité physico-chimique de la Région wallonne.

En ce qui concerne les interdictions de pêcher ou de consommer du poisson, on doit se baser sur des faits qui sont avérés, et sur l'avis du Ministère concerné.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Je remercie le Ministre pour sa réponse. Je lui confirme que nous avons vraiment eu le sentiment d'être accompagnés et compris par son Cabinet dans la démarche qui nous intéressait pour le site et sa réhabilitation.

Et je lui confirme aussi que ma question visait la réponse que j'ai obtenue, à savoir que les 2 dossiers (la problématique de la pollution de la Sambre et de l'état des poissons et la réhabilitation du site Carder) sont des dossiers différents.

Je reste convaincue que les percolas qui s'écoulent de ce site polluent activement les eaux de la Sambre.

Mais, la mission commandée par l'Université de Liège et la Région wallonne visait à mesurer la pollution des poissons et des eaux d'un point de vue général, et non pas en lien direct avec le site Carder. Il s'agit d'un problème plus global et plus large.

Pour le reste, je suppose que M. le Ministre nous tiendra informés des évolutions liées aux réunions interministérielles sur la question et qu'il n'hésitera pas, le cas échéant, à informer la population si des mesures devaient être prises visant à préserver leur santé et leur environnement.

Monsieur le Président, j'aimerais savoir si, considérant que je serai bloquée dans une autre Commission cet après-midi, je pourrais d'ores et déjà poser ma dernière ma dernière question, qui est la question n° 27 de l'ordre du jour.

M. le Président. – Il est vrai que M. Huygens avait lui aussi une question à ce sujet. Je vais voir s'il y a moyen de le contacter pour lui demander de venir. Mme Lissens posera sa question en attendant.

QUESTION ORALE
DE Mme LISSENS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«L'UTILISATION DE L'EAU DE BOUTEILLE
ET CELLE DU ROBINET»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de Mme Lissens à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'utilisation de l'eau de bouteille et celle du robinet».

La parole est à Mme Lissens pour poser sa question.

Mme Lissens (MR). – Monsieur le Ministre, une étude américaine met en évidence l'absurdité économique et écologique de ne pas consommer davantage l'eau du robinet. Cette étude révèle en fait plusieurs constats interpellant: la consommation mondiale d'eau en bouteille a pratiquement doublé en 2004 par rapport à 1999 et c'est une consommation qui coûte finalement cher à l'environnement. L'eau minérale en bouteille peut coûter jusqu'à 10.000 fois plus chère que l'eau du robinet dans nos pays industrialisés, avec 2,7 millions de tonnes de PET par an, se pose évidemment la question des déchets, de leur recyclage, de leur biodégradation et qui est loin d'être résolue actuellement.

Or l'eau mise en bouteille provient dans ± 40 % des cas de l'eau du robinet à laquelle on ajoute des minéraux. L'étude met d'ailleurs également en avant la recommandation du Sénat français de changer régulièrement l'eau minérale afin de ne pas absorber en trop grande quantité des mêmes minéraux.

Enfin, l'étude évoque la consommation, en 2004, par personne, en Belgique, soit 145 litres, ce qui est quand même relativement important.

Par ailleurs, en août 2005, AQUAWAL a réalisé une étude sur l'eau de consommation. Il en ressort que plus de 75 % des consommateurs wallons interrogés ont confiance en la qualité de l'eau de distribution. 60 % des sondés préfèrent pourtant boire l'eau en bouteille et 20 % choisissent celle du robinet.

Toujours d'après cette enquête, 35 % des Wallons interrogés citent comme principal motif pour boire l'eau en bouteille, le mauvais goût de l'eau du robinet.

Alors sur base de ces données, ne serait-il pas utile de mener une étude similaire chez nous afin d'évaluer les éventuels risques d'impacts néfastes sur l'environnement et les coûts de la production d'eau minérale en bouteille ? En fonction des différents constats, des mesures spécifiques à chaque secteur, du producteur au consommateur, pourraient être envisagées et mises en place. En parallèle, ne faudrait-il pas rappeler par le biais d'une campagne d'information qu'ils peuvent consommer l'eau du robinet sans modération et en toute quiétude ? Ne faudrait-il pas également travailler sur l'amélioration du goût de l'eau du robinet afin de donner davantage l'envie aux consommateurs de boire cette eau plutôt que celle en bouteille, d'autant que la plupart d'entre eux ont confiance en la qualité de notre eau ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous rappellerai d'abord que 2.000 emplois directs sont liés au secteur de l'eau minérale dans notre Région, ce qui prouve le dynamisme et notre savoir-faire et entraîne des plus-values considérables pour l'ensemble de la Région wallonne. Je tiens à ce que ce secteur continue à prospérer dans notre Région.

Ce qui est vrai, par ailleurs, l'un n'empêche pas l'autre, on peut soutenir les opérations de séduction, d'information ainsi que l'ensemble des actions que nous menons au niveau de la Région wallonne, au travers notamment des journées wallonnes de l'eau (les 24, 25 et 26 mars prochain) où nous sensibilisons la population en distribuant des brochures, de la documentation sur la qualité de l'eau de distribution dans notre région.

Ainsi que la distribution de carafes d'eau dans certains parcs à conteneurs. Voici donc toute une série d'actions que j'ai menées.

Bref, l'ensemble d'actions, à la fois pour sensibiliser nos concitoyens sur la réelle qualité de l'eau.

Dernier élément, concernant le changement du goût de l'eau de distribution. Quand j'ai lu votre question, je me suis demandé : comment vais-je pouvoir répondre à cette question ? Quel est le goût que vous préférez ? Serais-ce plutôt fraise, menthe ? Chacun aura sa préférence. Allons-y. Ouvrez les robinets. Un bain de pastis, ça peut être très bon aussi, ou d'autre chose.

Sur le goût en tant que tel, la première fonction de l'eau de distribution, c'est de la fournir en qualité et en quantité à nos concitoyens ; ce qui est le cas, et largement.

Je viens de vous rappeler que toutes les actions que nous menons aujourd'hui, nous continuerons à les soutenir afin de sensibiliser les gens quant à la qualité de l'eau.

M. le Président. – La parole est à Mme Lissens.

Mme Lissens (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je me réjouis, tout comme lui, que nos entreprises continuent à être fleurissantes également. Ce n'était évidemment pas du tout l'objet de ma question. Je pense que la plupart des citoyens ne savent pas que nous avons une qualité d'eau exceptionnelle et je pense que justement les sensibiliser et mener une campagne d'information ciblée sur le sujet me semblait important. Mais vous avez relevé toutes les actions qui ont été menées.

J'attends avec impatience de voir lors des trois journées du mois de mars comment vous allez sensibiliser et informer la population wallonne.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'IMPACT SUR LA FORÊT WALLONNE DU RECOURS CROISSANT AU CHAUFFAGE AU BOIS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'impact sur la forêt wallonne du recours croissant au chauffage au bois».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – L'explosion du coût de l'énergie, le recours croissant au bois, les primes, l'incitation que la Région wallonne donne à la meilleure consommation du bois, mais aussi l'encouragement de nos concitoyens à se chauffer au bois, m'incline à poser une question.

Quelles sont les capacités d'absorption de notre forêt wallonne de ce recours croissant au bois de chauffage ?

Et donc, quelles sont les conséquences directes et indirectes ? Non pas que je déplore évidemment que les gens recourent au bois pour se chauffer, mais je souhaiterais être sûr qu'on balise, en termes de réflexion, la politique générale que l'on encourage en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, vous savez que le chauffage au bois est intéressant en termes de bilan en CO_2. Il faut bien sûr aussi être conscient que la forêt wallonne ne peut pas répondre à l'ensemble des besoins énergétiques des ménages wallons.

De plus, il existe aussi d'autres utilisations du bois qui sont plus durables encore que l'utilisation énergétique (les constructions, meubles, etc.). Ces autres usages d'ailleurs permettent de prolonger le stockage de CO_2 à long terme et sont également générateurs d'emplois au travers des processus de transformation qu'on doit d'ailleurs largement développer dans notre région. Le secteur de la transformation au niveau du bois est un secteur qui doit pouvoir se développer largement durant les prochaines années.

Afin d'instaurer une veille sur l'état des ressources forestières disponibles, la Région wallonne dispose, depuis plus de 20 ans maintenant, d'un inventaire permanent des ressources forestières. Cela a été coulé dans le décret d'un de mes prédécesseurs qui s'appelait M. Ducarme, en février 1985. Grâce au résultat de cet inventaire, on estime que les récoltes globales, toute essence et tout propriétaire confondus, sont actuellement de 96 % par rapport à l'accroissement de la forêt. En d'autres mots, actuellement, nous capitalisons le bois.

Dès lors, l'augmentation de la demande de bois de chauffage ne risque pas de mettre en péril, demain, la forêt wallonne.

En ce qui concerne les bois des propriétaires publics, il existe des plans d'aménagement forestier. Ces plans imposent des tableaux d'exploitation. En d'autres termes, on ne coupe pas ce que l'on veut en forêt publique, là où l'on veut. On a donc la garantie que l'exploitation forestière, que ce soit pour le bois d'œuvre, pour le bois d'industrie ou le bois de chauf-

fage ne récolte pas plus que l'accroissement naturel de la forêt.

Enfin, devant cette demande accrue de bois, non seulement pour le chauffage des particuliers, mais également pour tous les projets de bois énergie, avec le Ministre Antoine, nous avons initié la réalisation d'une étude universitaire afin d'évaluer les ressources en bois disponible, tant en forêt, que comme résidus des entreprises de transformation du bois (les scieries, les menuiseries, etc.).

Cette étude analysera l'impact de l'utilisation de cette ressource comme combustible sur le secteur industriel de la pâte à papier et du panneau. Les résultats de cette étude sont attendus pour fin de cette année en principe.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je pense que cette étude est intéressante, puisqu'elle va nous permettre de voir aussi les conséquences directes ou indirectes d'un axe d'orientation politique et aussi d'une mesure gouvernementale.

Le secteur de la pâte à papier, ce n'est pas mince. On connaît les difficultés que rencontre la Cellulose des Ardennes pour s'approvisionner.

Et je serai heureux de mesurer – à condition que le coût de l'énergie se maintienne durablement à un niveau élevé, comme c'est le cas maintenant – l'impact de ce coût de l'énergie et des mesures gouvernementales, l'impact direct et indirect sur la forêt.

Je pense qu'une étude universitaire est un moyen de bien réfléchir aux conséquences directes et indirectes d'une politique ou d'une évolution structurelle.

QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LES NUISANCES CAUSÉES
PAR LES SKY TRACERS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les nuisances causées par les Sky tracers».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, ma question sera on ne peut plus brève : avez-vous déjà reçu réponse au courrier que vous avez adressé à votre Collègue, le Ministre Antoine, et à votre Collègue fédéral, le Ministre Landuyt concernant les Sky tracers ? Je parle évidemment des courriers que vous m'annonciez à la faveur de ma question de janvier dernier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, Monsieur le Député.

M. Borsus (MR). – Les lettres ont-elles été envoyées, Monsieur le Ministre ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui, Monsieur le Député.

M. Borsus (MR). – J'en conclus donc qu'au moins un Collègue n'est guère rapide dans la réponse au courrier à son Collègue wallon. Le Collègue fédéral ne semble pas plus pressé. Pourriez-vous éventuellement leur rappeler votre missive, Monsieur le Ministre ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais leur rappeler, Monsieur le Député, vu l'urgence absolue de la situation.

M. Borsus (MR). – Ce n'est pas une urgence, mais …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, mais je vais leur rappeler.

M. Borsus (MR). – Parfait. Merci, Monsieur le Ministre. Vous me tiendrez au courant ?

QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LES MÉTHODES DE COMPTAGE DU GIBIER»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les méthodes de comptage du gibier».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, vous savez que, avec quelques autres, nous avons débattu concernant le comptage du gibier en forêt, plus particulièrement concernant le dégât fait par le gibier dont la prolifération nous est maintes fois décrite dans la forêt wallonne, avec des conséquences sur la biodiversité, sur les champs et sur le débat politique wallon.

Monsieur le Ministre, je voudrais dès lors vous demander : nul doute que pour les ongulés sauvages, cet exercice se décline de façon différente pour les cerfs, pour les chevreuils et ne pose pas trop de problèmes.

Par contre, je suis un petit peu curieux, parfois un peu sceptique de voir comment on peut, de façon suffisamment fiable, et par sous-région, être assuré que l'on compte bien les sangliers, même si empiriquement, on ne doit pas contester que la prolifération de ceux-ci est avérée. Cependant, pour bien gérer un problème, il faut évidemment bien le cerner et pour bien le cerner, il faut que la méthodologie de comptage soit appropriée.

Or quelques échos me conduisent à croire que quelquefois, c'est «à la grosse louche».

Puis-je, dès lors, vous demander, Monsieur le Ministre, quelle est la méthodologie de comptage des ongulés sauvages, mais plus particulièrement celle des sangliers ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les méthodes sont différentes en fonction des espèces qui sont considérées. En ce qui concerne l'espèce «cerf», je vous rappelle que la chasse ne peut s'exercer que si le titulaire détient un plan de tir. Dans ce cas, la DNF qui fixe le plan de tir est particulièrement soucieuse de cerner au plus près le nombre d'animaux.

Dans le cas du chevreuil ou du sanglier, il n'existe pas de plan de tir légal et la connaissance de l'état des populations de ces deux espèces est généralement moins bonne que pour le cerf. L'absence de plan de tir explique, du moins en partie, la plus faible pression de recensement sur ces deux espèces.

Alors, d'une manière générale, un grand nombre de méthodes d'estimation sont utilisées. Je citerai par exemple :

– l'exploitation des données de tableaux de chasse ;

– les observations faites par les préposés forestiers de jour ou la nuit aux phares, lors des tournées de surveillance ;

– les données fournies par les chasseurs ou par leurs gardes-chasses privés directement préposés forestiers ou par le biais de leur conseil cynégétique ;

– dans les zones où les cervidés sont présents, la DNF a recours à des recensements ponctuels, au printemps, sur une grande superficie et si possible en collaboration avec les chasseurs du ou des conseil(s) cynégétique(s) concerné(s). Ils sont généralement coordonnés de telle manière que plusieurs massifs ou cantonnements participent au comptage au même moment. Ils doivent souvent être répétés à quelques jours d'intervalle. Les techniques sont : la méthode de l'approche à l'affût combiné, le comptage aux phares la nuit ou encore l'indice kilométrique d'abondance ;

– les données indirectes comme l'évolution des dégâts à l'agriculture ou à la sylviculture sont également une façon de pouvoir quantifier, notamment au niveau des sangliers.

Bref, l'administration combine plusieurs de ces méthodes pour essayer de tenter d'approcher la réalité.

Quelle est la fiabilité des résultats obtenus ? À l'échelle locale d'un triage ou même d'un cantonnement, les chiffres obtenus peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre évidemment puisque cela dépend de la situation. Par contre, à l'échelle de la Région, les tendances qui se dégagent sont plus fiables.

Il semble que l'on ait souvent tendance à sous-estimer les populations sur pied : les plans de tir du cerf sont de plus en plus conséquents et malgré tout, on voit que les populations augmentent d'année en année.

Je terminerai par les sangliers en particulier. C'est vrai que le comptage est plus complexe, mais qu'il y a une attention particulière qui a été demandée au niveau de l'ensemble des acteurs sur le terrain pour pouvoir estimer au mieux cette population. Celle-ci est estimée à 24.000 individus aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Je prends bonne note de votre réponse et vous en remercie.

Effectivement, c'est le comptage des sangliers qui me paraît le plus problématique pas au point de vous empêcher tous et toutes de dormir, mais néanmoins, à partir du moment où le Ministre, ou les acteurs du terrain, tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture et à la chasse, conviennent qu'il faut diminuer le nombre de sangliers, qu'il faut par ailleurs en gérer la diminution ou la prolifération ou juguler la prolifération, de façon différenciée suivant les endroits où l'on se trouve dans le territoire wallon.

Je pense qu'il est très important de pouvoir approcher, de façon suffisamment fiable, l'évolution de notre population, puisque c'est évidemment un préambule important, à la fois pour pouvoir mesurer l'ampleur de ce que l'on doit réaliser et, pour pouvoir, lorsque l'on l'aura réalisé, mesurer l'impact des mesures prises.

Je ne puis qu'inviter M. le Ministre à être très vigilant quant au comptage des sangliers par région ou par sous-région, dans la mesure où effectivement, il convient de réserver à ce chiffre et aux méthodes de détermination de celui-ci toute l'attention requise.

Par ailleurs, je constate que la population des cerfs continue de croître. J'en veux aussi pour preuve les accidents impliquant les cervidés que l'on constate dans les statistiques de la police.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES PISCICULTEURS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les problèmes rencontrés par les pisciculteurs».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je souhaiterais en avant-repas vous entretenir du poisson et plus particulièrement des pisciculteurs qui sont confrontés à de nombreux problèmes, Monsieur le Ministre.

Les hérons et les cormorans provoquent une véritable catastrophe. De nombreux exploitants dépités m'expliquent combien ils sont confrontés à de gros problèmes et combien ces oiseaux – par ailleurs éminemment respectables – font des dégâts dans leurs pisciculteurs.

D'autre part, il y a les normes sanitaires et la concurrence avec les sociétés étrangères. Les pisciculteurs publiques ou semi-publiques qui sont aidées peu ou prou par rapport aux exploitants privés connaissent, par ailleurs, des problèmes de pollution.

Bref, pour nombre de pisciculteurs, la gestion de leur activité s'apparente au parcours du combattant. Or il s'agit d'une activité importante et d'une filière courte. La plupart ont une expertise vraiment intéressante dans la production d'un certain nombre d'espèces de poissons.

Et dès lors, je souhaiterais, Monsieur le Ministre, à travers cette question, attirer votre attention sur les difficultés qu'ils rencontrent.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour répondre à vos trois sous-questions, d'une part, les destructions de cormorans et de hérons depuis le 1er février 2005, l'Inspecteur général de la Division de la nature et des forêts a délivré :

– 4 autorisations de destruction de cormorans, pour 135 spécimens ;

– 1 autorisation de destruction de 18 hérons ;

– 4 autorisations permettant d'effaroucher par le tir les hérons.

Ces autorisations de destruction qui visent uniquement à préserver le revenu de la pisciculture n'ont aucun impact significatif sur l'état de conservation de ces espèces, c'est le moins qu'on puisse dire.

Au niveau des statuts, il existe en Région wallonne 120 pisciculture enregistrées qui font toutes l'objet d'un contrôle sanitaire organisé par l'AFSCA. Il existe 4 pisciculture publiques, toutes gérées par la DNF, qui ont pour principale mission de produire des saumons atlantiques de repeuplement dans le cadre du projet de réhabilitation du saumon dans le bassin de la Meuse. Elles n'entrent donc pas en concurrence avec les pisciculture privées.

Nous devons avoir une meilleure coopération et coordination des actions que nous menons, même si c'est par rapport aux saumons, pour pouvoir en faire bénéficier nos amis pisciculteurs privés.

Il existe aussi 12 sociétés de pêche qui bénéficient des subsides du fonds piscicole de Wallonie pour produire principalement des truitelles de souches spécifiques destinées à des déversements dans des ruisseaux spéciaux bien ciblés de Wallonie. Pour cette douzaine de sites, on ne peut pas parler de vraies pisciculture, mais bien de petits étangs de production gérés par des pêcheurs bénévoles dont l'importance et l'impact ne sont que très relatifs. Le budget de ces aides prélevé sur les postes «travaux piscicoles» et «subsides aux fédérations» du Fonds piscicole tourne autour de 50.000 euros environ par an. Cette somme est principalement affectée à des petits entretiens, à des travaux d'aménagement, des locations, des petits matériels divers et des frais de déplacement.

Une seule pisciculture est provinciale, c'est celle de Mirwart (dans ma belle province) qui fonctionne sur fonds propres et produit de la truite fario de très

bonne qualité vendue à un prix supérieur à celui pratiqué par les autres pisciculteurs. Cette pisciculture a aussi un aspect didactique pour les écoles et accueille des classes vertes.

En ce qui concerne les problèmes de pollution, je puis vous assurer que mes services interviennent et transmettent à l'autorité judiciaire un dossier répressif. En vertu du principe évidemment de la séparation des pouvoirs, je ne dispose personnellement d'aucune prérogative pour engager les poursuites. Les pisciculteurs lésés par de telles situations doivent impérativement faire appel à la justice pour obtenir réparation pour le préjudice subi.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai signé un arrêté de subvention de 64.900 euros pour l'asbl GIPPA (Groupe d'intérêt pour les poissons, la pêche et l'aquaculture) pour la promotion de l'aquaculture et de la gestion piscicole en eaux douces.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces informations et toutes ces réponses. Je constate que vous réservez une attention spécifique à ce secteur. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des témoignages que l'un ou l'autre pisciculteur me fera parvenir.

Merci en tout cas de toute l'attention que vous réservez à nos pisciculteurs.

M. le Président. – La séance est suspendue. Nous la reprendrons à 14 heures.

– *La séance est suspendue à 12 heures 43 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 07 minutes.*

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. BAYENET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES CONSÉQUENCES DES MESURES DE CONFINEMENT POUR CERTAINS ÉLEVAGES DE VOLAILLES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bayenet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les conséquences des mesures de confinement pour certains élevages de volailles».

La parole est à M. Bayenet pour poser sa question.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, H5N1, deux chiffres et deux lettres qui sont au centre de l'actualité mondiale depuis quelques semaines. Derrière cette abréviation, malheureusement, se cache la souche la plus dangereuse de la désormais célèbre grippe aviaire.

Notre pays n'est pas concerné, heureusement, mais de grands pays voisins, comme la France, sont aujourd'hui atteints et plusieurs animaux morts de cette fameuse grippe ont été retrouvés. Il ne serait donc pas étonnant – je dirais même qu'il serait naturel – que, d'ici quelques semaines, on retrouve quelques oiseaux porteurs de ce virus dans notre région et dans notre pays.

Afin de prévenir une éventuelle contamination, depuis le 1er mars, les volailles sont censées être confinées dans les poulaillers. L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire ne dérogera pas à la règle et aucune dérogation ne sera d'ailleurs permise.

Il n'est nullement question de vous interroger sur l'efficacité et l'utilité des mesures de confinement. En effet, elles sont édictées et nous devons nous y soumettre. Heureusement d'ailleurs que des mesures ont été prises au niveau européen. Nous ne pouvons qu'y souscrire. Néanmoins, même si le principe de précaution doit être respecté, il serait bon de garder la tête froide et qu'une action rationnelle l'emporte.

Depuis plus de dix ans, on demande au monde agricole de diversifier son activité, c'est ainsi qu'on a vu naître en Région wallonne en particulier, des formes d'élevages originales comme les élevages de buffles ou les autrucheries. C'est de celles-ci en particulier que je voudrais vous parler.

Aujourd'hui, les élevages d'autruches ou de dindons sont au cœur du problème. En effet, pour être élevés, ces animaux ont besoin de plus de place que des volailles traditionnelles, c'est pourquoi, leur confinement est quasi impossible. D'ailleurs, les autruches trop longtemps enfermées s'entre-tuent.

Monsieur le Ministre, une dérogation est-elle envisageable pour ces types d'élevage particulier ? Envisagez-vous d'instaurer des mécanismes de dédommagements au cas où les mesures de confinement auraient des effets négatifs sur la trésorerie des élevages ?

Je ne tiens pas à remettre en question les mesures édictées par l'administration, ni à me prononcer sur le potentiel de nuisance de la grippe aviaire. Il s'agit

simplement de faire le point sur un aspect particulier de la gestion de cette délicate affaire.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, vous l'avez rappelé, heureusement, pour l'instant, notre pays est épargné par cette grippe aviaire. Aucun foyer n'a été constaté dans nos élevages avicoles.

Je voudrais en outre me réjouir de la parfaite collaboration que nous avons avec le Fédéral dans le traitement de ce dossier.

Nous collaborons en effet depuis des mois en parfaite concertation. Je me suis mobilisé en faveur de ce dossier. Des réunions de concertation et d'information ont eu lieu au sein même de mon cabinet avec l'AFSCA. L'objectif est de faire en sorte que l'information circule pour que chaque producteur, chaque agriculteur, chaque citoyen soit informé au mieux.

Nous sommes actuellement dans une phase de préalerte visant à prendre des mesures de précaution afin d'agir opportunément en cas de contagion.

Vous l'avez souligné, toute une série d'aviculteurs sont déjà touchés de plein fouet au niveau de leur trésorerie. Le secteur des poussins est particulièrement touché puisque plus aucun particulier ne veut en acheter aujourd'hui en Région wallonne. Ce secteur connaît une perte de 50 à 70 % et la moyenne des pertes pour l'ensemble du secteur est actuellement de 15 à 20 %.

Nous avons fait le *forcing* avec le Gouvernement fédéral pour faire entendre nos pertes au niveau européen. Nous avons donc fait relayer nos préoccupations en la matière. Même si notre pays n'est pas touché aujourd'hui, indirectement, il l'est par les pertes économiques. On reviendra sur le sujet avec le Conseil européen agricole. La reconnaissance au niveau européen de nos pertes engendrera la libération des fonds d'indemnisation. Toutefois, entre le moment de cette reconnaissance et celui où l'aviculteur sera réellement indemnisé, il y aura une période d'attente assez longue. L'aviculteur ne peut évidemment pas attendre des années avant d'être indemnisé. Les trésoreries ne pourraient pas supporter des laps de temps aussi longs avant de recevoir une aide. La Région wallonne, dans ce cas, pourrait, notamment au travers de crédits de soudure, prendre en charge le soulagement de l'exploitation agricole en termes de trésorerie. Elle récupérerait par la suite les montants avancés.

En matière de promotion, j'ai déjà dégagé des moyens afin de mener une campagne en vue de rassurer la population. Il n'y a aucun risque de consommer de la volaille. Celle-ci doit évidemment être bien cuite.

Par rapport aux élevages particuliers que vous abordez et notamment celui d'autruches qui demande un confinement différent, le Ministre Demotte a été très clair en la matière : aucune dérogation n'est permise, que ce soit pour des particuliers ou des aviculteurs et ce, partout sur notre territoire.

Dès lors, comment répondre à cette obligation bien légitime et en même temps, trouver les moyens d'adaptation pour certains secteurs en particulier ?

Une possibilité existe au niveau de la FIA. L'agriculteur ou l'aviculteur pourrait demander une aide en la matière. Toutefois, je me rends compte des difficultés pratiques que cela peut poser.

Nous suivons pas à pas le dossier tant au niveau des aspects sanitaires qu'économiques. Nous devons nous battre ensemble pour qu'il y ait une reconnaissance au niveau européen, certains pays connaissant des pertes de 60 à 70 %, tous secteurs confondus. Je préconise une prise en charge des destructions via le Fonds de santé animal et un cofinancement entre le Fédéral et l'Europe. La Région peut intervenir, à sa juste mesure, à son juste endroit, suivant ses compétences. Tant au niveau de la promotion qu'au niveau des crédits de soudure, nous pourrions intervenir.

Je rappelle que nous ne pouvons nous passer d'une autorisation européenne, puisque les crédits soudures que nous pourrions octroyer sont considérés comme des aides indirectes.

Je sais bien que le Fédéral recherche des solutions d'aménagement pour respecter cette logique de confinement tout en adaptant les particularités des élevages. Huit exploitations sont concernées dans notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse très complète. C'est vrai qu'à un certain moment, nous avons encouragé, dans le contexte d'autres crises agricoles, de nouvelles adaptations dans certaines filières.

En ce qui concerne l'élevage d'autruches, nous avons manqué non seulement d'accompagnement, mais aussi d'attention à son égard. Il n'y a pas d'abattoir, donc, les éleveurs ne savent jamais avoir le cachet européen et commercialiser leurs produits. Ils font du porte à porte dans le secteur Horeca. Ce secteur est de plus aujourd'hui confronté à des problèmes sanitaires particuliers.

Nous devons retenir la leçon et envisager tous les aspects avant d'encourager certains producteurs à faire des réorientations presque radicales dans leur production, vers des marchés qui, à mon avis, ne sont pas si évidents que cela à conquérir, vu les conditions d'exploitation et les contraintes sanitaires que l'Europe nous impose à juste titre.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA TAXATION DES DÉCHETS ENVOYÉS EN CIMENTERIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la taxation des déchets envoyés en cimenterie».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je ne vous rappelle pas les critiques que vous avez émises depuis quelques mois sur votre prédécesseur, même si je sens qu'aujourd'hui, le vent est en train de changer. Je vais pouvoir dire à Mme Laruelle tous les propos élogieux que vous avez eus à l'égard du Gouvernement fédéral. Vous avez en outre beaucoup contesté la révision du plan wallon des déchets en 2003.

Ceci dit, depuis plus d'un an, vous nous annoncez un plan global pour le traitement des déchets. D'abord pour septembre, puis pour décembre, puis pour janvier. Ce plan doit être rudement rempli de qualités pour qu'on nous fasse attendre aussi longtemps. Par ailleurs, le décret-taxe a déjà créé un certain nombre de rebondissements, notamment dans le milieu industriel de la cimenterie. Je viens d'une région où les cimenteries existent, et je dois reconnaître qu'elles offrent pas mal d'emplois et d'opportunités, notamment, au niveau du recyclage de déchets. Ainsi, c'est plus de 12.000 tonnes de pneus qui, en 1999, ont été recyclés dans nos cimenteries. On a parlé tout à l'heure de la vache folle, n'oublions pas qu'il y a eu aussi le problème de la dioxine et que la solution a été trouvée dans les cimenteries sur base de l'accord du 19 mai 1995. Nous reconnaissons donc tous l'utilité de nos cimenteries. Et vous, vous voulez instaurer une nouvelle taxation qui va toucher ce secteur : 4 euros la tonne en 2007 et 6 euros la tonne à partir de 2009.

Alors qu'un certain nombre de ministres dans ce pays essaient de limiter la taxation, le Ministre de l'Environnement, lui, va dans le sens contraire. J'aimerais comprendre votre logique. J'aime ce qui est un peu cartésien. L'environnement, Monsieur le Ministre, c'est votre compétence et vous ne pouvez l'exercer en mettant des œillères. Sachez que les décisions que vous prenez ont des conséquences non seulement sur l'emploi mais aussi sur le secteur industriel dans sa globalité. Vous devez en tenir compte.

Par ailleurs, ces cimenteries font de la valorisation de déchets. Dans certaines autres intercommunales, que vous connaissez d'ailleurs très bien, ce n'est pas de la valorisation qu'on fait, c'est autre chose.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La valorisation a plusieurs sens.

M. Crucke (MR). – Elle a sûrement plusieurs sens, mais l'incinération par la valorisation, ce n'est pas encore tellement bien compris par l'Europe. Par contre, la valorisation dans les cimenteries, c'est compris par tous.

Comment peut-on avoir cette logique de taxer de la même manière l'incinération des déchets et la valorisation ?

Je connais bien le secteur, ses richesses, mais aussi ses difficultés. Sincèrement, pensez-vous que ce type de taxe va être utile sur le plan environnemental et qu'il n'engendrera pas de conséquences sur le plan fiscal ? Cela va causer bon nombre de délocalisations ainsi que la perte de beaucoup d'emplois.

Vous avez des inquiétudes, pas seulement au niveau patronal, mais aussi au niveau syndical et, même si cet outil industriel mérite l'une ou l'autre critique, il est bien intégré dans le tissu du Hainaut occidental.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de répondre aux questions très pertinentes de M. Crucke.

Je ne reviendrai pas sur le plan avorté de mon prédécesseur. Je ne suis pas là pour critiquer le passé, on est là pour construire l'avenir.

Un des points les plus importants à aborder est la concertation. Il est important d'avoir une large concertation. Beaucoup de rencontres ont déjà eu lieu avec les acteurs concernés, à savoir, la Fedis, Agoria, la Fevia, la Federauto, la Febiac, etc. Je ne saurais tous les citer tellement il y en a eu.

Vous avez tout à fait raison quand vous dites qu'en tant que Ministre de l'Environnement, je ne dois pas avoir d'œillères. Il convient effectivement d'appréhender le sujet de manière globale. Toute réforme en la matière, fût-elle nécessaire, doit intégrer l'ensemble des paramètres et obtenir l'adhésion de tous les acteurs concernés.

Au niveau des principes de hiérarchisation, je ne vais pas rentrer dans les détails aujourd'hui, ce ne serait pas correct à l'égard des secteurs concernés qui se concertent aujourd'hui et qui négocient. Ces principes se retrouvent dans la DPE.

Au niveau européen – et j'ai encore eu l'occasion d'en parler la semaine dernière avec mes collègues de l'environnement – tout le monde va dans le même sens. Le schéma est toujours le même : la prévention, la réutilisation, la valorisation et l'élimination. C'est une gradation des différents circuits que peuvent suivre les déchets.

Autre principe pour lequel tout le monde est d'accord, c'est celui du pollueur-payeur. Personne ne le conteste.

De même, le principe d'autosuffisance qui fait en sorte que nous puissions valoriser, voire éliminer nos déchets, est essentiel.

Aujourd'hui, vous n'êtes pas sans savoir que nous exportons une partie de nos déchets – 80.000 tonnes environ –, notamment vers l'Allemagne. Nous importons aussi beaucoup de déchets notamment à cause d'un manque d'harmonie Nord-Sud et avec nos voisins. Les distorsions au niveau des taxations engendrent des appels d'air peu importants dans les régions concernées. Le principe de proximité vise une bonne gestion globale environnementale, pour ne pas que les déchets fassent des distances incroyables, avec tous les effets nocifs que cela comporte.

C'est important de rappeler ces principes. Toute bonne décision politique doit se nourrir de ceux-ci. Ils doivent être partagés à la fois par les opérateurs publics, mais aussi, par les opérateurs privés. Ils doivent travailler ensemble.

Autre dimension importante du problème est l'intégration simultanée des aspects économiques et de santé publique. Nous devons impérativement rendre la coordination plus forte et mieux informer le citoyen.

Nous voterons d'ailleurs demain un décret relatif à l'accès à l'information au niveau environnemental qui améliorera encore les éléments en la matière. Cela fait aussi partie du développement durable.

En ce qui concerne l'axe de l'emploi, je ne suis pas insensible à l'apport du secteur privé. Sans la technologie amenée par celui-ci, nous ne pourrions pas atteindre nos objectifs environnementaux. Il apporte des solutions technologiques, que ce soit via des filtres ou des techniques au niveau des sols pollués. Je crois qu'on peut gagner des parts de marché en la matière. On en reparlera certainement dans les mois qui viennent.

En matière de prévention, on doit renforcer la hiérarchie des modes de gestion des déchets, c'est-à-dire prévenir tous déchets et, en particulier, les dangereux ; essayer d'en produire le moins possible, les réutiliser, valoriser les matériaux et l'énergie, les incinérer et enfin, les mettre en décharge, confirmer l'interdiction de mise en décharge de toute une série de déchets. L'objectif est de passer de 50 % de déchets mis en décharge à 15-20 % d'ici 2010. Il faut dès lors diviser le volume actuel par 3.

Je parlais tout à l'heure du principe du pollueur-payeur. Comment le mettre en place ? Aujourd'hui, l'obligation de reprise continue à s'étendre à toute une série de nouvelles obligations, notamment au travers de l'instauration du coût-vérité. Il est largement demandé par certains secteurs. Il convient d'éviter les ruptures brutales en la matière. Il est important de responsabiliser davantage les acteurs dans le choix des infrastructures de gestion de déchets ménagers en fonction des règles du jeu que nous fixons. Nous devons avoir une vision politique globale dans la gestion des déchets en Région wallonne en organisant des partenariats publics, dans un premier temps, et des partenariats public-privé dans un second temps. Je prends l'exemple d'Intradel - BEP environnement ou Mons - Ipalle. Cela me paraît essentiel tant au niveau économique qu'au niveau environnemental, voire au niveau social dans le cas de Liège, notamment.

À un moment où on parle de la fusion des intercommunales, nous aurons ici une possibilité de passer au concret. J'ai moi-même initié des collaborateurs en matière d'accueil de déchets. Je pense notamment à la collaboration entre les villes de Liège et de Namur. Tout le monde est gagnant. On n'est plus dans une politique où chaque intercommunale doit avoir son infrastructure, ses structures, ses centres de gestion de déchets, etc. pour être opérationnelle. Je crois qu'il faut avoir cet esprit d'ouverture dans une bonne logique globale environnementale.

Une fois qu'on énonce des principes, il faut passer aux modalités. On ne taxe pas pour le plaisir de taxer. Parfois, c'est pour obtenir des effets dissuasifs. Prenons l'exemple de l'incitation au respect des principes fondamentaux européens traduits dans la DPR.

Concernant le secteur de la cimenterie, je pense que, par rapport à l'ensemble des modalités qui sont en négociation aujourd'hui, il n'y a aucune différence d'approche, les mêmes principes sont dès lors d'appli-

cation. Vous l'avez rappelé, le secteur de la cimenterie représente de l'emploi et apporte des solutions environnementales, comme cela a été le cas pour la dioxine. Je peux quand même vous dire que c'était une belle valorisation environnementale pour eux également. Il n'est pas question de stigmatiser un secteur par rapport à un autre. Certainement pas ! Vous verrez dans les prochaines semaines, une fois que tout cela aura été négocié, la hiérarchie qui se retrouve dans les principes fondamentaux et que nous devons respecter, se retrouvera aussi dans les modes de traitements que sont les centres de tri, la mise en décharge, les incinérateurs, les cimenteries, les centres de compostage.

Je tiendrai compte de chaque principe et tous les secteurs seront respectés.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et prends acte que la concertation est en cours.

Si j'ai cité ces chiffres, ce n'est pas par hasard, ils m'avaient été communiqués.

Je suis heureux d'entendre que la réflexion continue et que cette décision n'est pas encore entérinée. Je peux marquer mon accord sur un certain nombre de principes, mais, en ce qui concerne la taxation, il faut trouver un juste équilibre. Je n'aurais par ailleurs pas été aussi critique que vous l'avez été à l'égard de vos prédécesseurs. Plus on avance, plus la décision finale devient difficile à prendre.

En tout cas, je pense que la difficulté ne doit jamais faire reculer.

N'oubliez jamais qu'une taxation, quelle qu'elle soit, même dans les domaines les plus fragiles, *in fine*, retombe sur celui qui se trouve à la base.

Je reviendrai sûrement sur le sujet plus tard puisque la réflexion n'est pas terminée et suivrai attentivement l'évolution du dossier.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE REFUS DE LA RÉGION WALLONNE DE PLACER DES PANNEAUX SIGNALÉTIQUES MENTIONNANT L'IGUANODON DE BERNISSART»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le refus de la Région wallonne de placer des panneaux signalétiques mentionnant l'iguanodon de Bernissart».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – C'est une longue histoire que celle de l'iguanodon de Bernissart. Celle-ci remonte à 1870 où les premières découvertes ont été faites dans les charbonnages. Ainsi, 29 squelettes complets de dinosaures du genre iguanodon, 3.000 poissons, 6 tortues, 290 crocodiles ont été trouvés. Cela démontre la richesse de cette partie de notre territoire.

Pendant la guerre 1914-1918, les Allemands ont essayé de nous «choper» l'affaire et étaient à deux doigts de trouver ce qu'on a encore découvert par la suite.

Le Bourgmestre de Bernissart, qui n'est pas de ma famille politique, mais qui est, au demeurant, un homme fort correct, redécouvrant ce capital écologique, y a vu une fantastique possibilité de promouvoir sa région. Il demande alors au MET qui lui-même demande au Tourisme, que soient installés des panneaux du site. Ce dernier a refusé. Je trouve cela scandaleux de voir ce qu'on a dépensé pour le PASS alors qu'on ne veut même pas mettre quelques panneaux pour que les enfants voient qu'il y a un site avec des iguanodons.

Le Commissariat général au tourisme a justifié cela en disant qu'il ne s'agit que d'un intérêt purement local et qu'il n'y avait pas lieu d'agir sur le plan régional.

La Wallonie et le Hainaut en particulier se pensent-ils à ce point riches pour oublier nos iguanodons ?

Une demande a-t-elle réellement été faite, Monsieur le Ministre ? Confirmez-vous que vous avez été jusqu'à refuser ce que même la guerre 1914-1918 a voulu nous enlever ?

À Bernissart, tout le monde est heureux d'avoir ce site d'iguanodons. J'aimerais vraiment qu'on puisse répondre positivement à leur demande.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Suite à votre question, Monsieur Crucke, et après des fouilles archéologiques approfondies dans mon cabinet, nous n'avons trouvé aucune trace de demande. On a bien cherché, mais on n'a pas trouvé. Pas de demande, pas de réponse.

Je m'avance cependant avec prudence sachant que mes services pourraient toujours trouver cette demande car les recherches continuent. Je pense en tout cas qu'il s'agit d'un patrimoine qui mérite d'être valorisé et signalé à l'ensemble des touristes et des concitoyens.

Je ne doute pas, Monsieur Crucke, que vous avez déjà visité plusieurs fois les lieux et que les iguano-

dons, les crocodiles et les salamandres de Bernissart n'ont plus aucun secret pour vous. (*Rires.*)

J'espère par ailleurs que j'aurai prochainement l'occasion de partager avec vous ce plaisir archéologique.

Pour résoudre ce problème de signalisation, il faudrait qu'une demande nous parvienne le plus rapidement possible afin que nous puissions étudier le dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, vous me rassurez, mais il n'en demeure pas moins que la Une du *Courrier de l'Escaut* est consacrée à cette affaire. Il faut évidemment lire tout l'article pour comprendre ce qu'est un iguanodon. Voici les propos qui ont été tenus par le Bourgmestre de Bernissart : «*Le thème de l'iguanodon de Bernissart, même s'il convient de renforcer l'entité locale, n'a pas été jugé suffisamment représentatif au niveau régional et ne figure donc pas parmi les thèmes choisis. Nous voici donc fixés sur l'intérêt que représente pour la Wallonie la plus extraordinaire découverte paléontologique de tous les temps*.».

Si on continue la lecture de l'article : «*À la suite d'une demande de l'Agence locale pour le développement de Bernissart, visant la mise en place d'une signalétique autoroutière autour du thème de l'iguanodon, le Commissariat général au tourisme, les Fédérations touristiques provinciales ainsi que les Maisons du tourisme consultés par le MET ont marqué un refus*.».

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il faut savoir que c'est à partir de 50.000 visiteurs qu'on peut introduire des demandes en vue d'obtenir des panneaux de signalisation. C'est pour éviter que les autoroutes soient trop remplies d'indications.

M. Crucke (MR). – Je comprends très bien ce type de critère.

Par ailleurs, j'irai voir le Bourgmestre afin qu'il introduise une demande au plus vite. Il faudra étudier sérieusement la question. La réponse pourra ensuite suivre.

QUESTION ORALE
DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LA POLITIQUE RÉGIONALE
DE PROMOTION DES PRODUITS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la politique régionale de promotion des produits».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je vous interrogeais, Monsieur le Ministre, il y a un mois, sur les avancées de ce dossier. La situation de l'OPW semblait se régulariser pour 2006, mais aucun budget ni plan d'action n'ont été avalisés.

Pour mémoire, vous aviez, il y a quelques mois, décidé d'informer le Parquet de Charleroi d'irrégularités à l'OPW, suite aux révélations d'un membre du personnel. Votre Cabinet et l'Inspecteur des finances semblaient avoir corroboré ces faits. Il y avait une suspicion de manquements graves. Le Commissaire aux comptes a remis un rapport positif pour 2004. Qu'en est-il pour 2005 ? Le rapport confirme-t-il les suspicions de manquements ? La subvention sera-t-elle liquidée entièrement pour l'année 2005 ?

Par ailleurs, vous avez initié un groupe de travail qui planche depuis maintenant un an sur des synergies au niveau de la politique de promotion des produits, et notamment sur une possible rationalisation des activités de l'OPW et de l'APAQ-W. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Vous soutenez qu'une fusion entre une asbl et une pararégionale est impossible. Quelles seront dès lors les pistes dégagées ? Après une année de «saga» de discussions, il me semble qu'il faut atterrir et prendre des décisions.

La presse nous apprend qu'une réunion devait se tenir lundi dernier à votre Cabinet entre les différents acteurs de la politique de promotion. Le plan d'actions de l'OPW, pour 2006, et son budget ont-ils été arrêtés ? La convention a-t-elle fait l'objet de modifications ? Quels sont les points forts que vous avez soutenus ?

Depuis 2000, plus de 6 millions d'euros ont été versés à cette asbl. Il est urgent de voir aujourd'hui en quoi cet argent a été utilisé, s'il a procuré une aide réelle aux producteurs, s'il a été utilisé à bon escient et de voir s'il est opportun, Monsieur le Ministre, pour la politique de promotion des produits wallons, de maintenir une double structure, qui entretient l'opacité de cette politique.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, dois-je encore rap-

peler que l'OPW est une asbl privée composée d'un Conseil d'administration libre de fixer les activités de son organisation.

«Promouvoir les produits wallons» reste l'objet principal prévu dans les statuts de cette asbl, créée dans les années 1970 par des passionnés du savoir-faire wallon. L'OPW n'a donc pas comme finalité la promotion des seuls produits agricoles.

Il se fait cependant que l'OPW est liée à la Région wallonne par une convention-cadre que le Gouvernement précédent a conclue à l'initiative de mon prédécesseur pour promouvoir les produits du terroir au travers d'une série d'actions prévues dans cette convention. Certaines de ces actions étaient d'ailleurs confiées précédemment à l'ORPAH devenue entretemps l'APAQ-W.

Selon les termes de cette convention, une subvention maximale de 1.490.000 euros peut être liquidée.

Pour la liquidation du solde de 2004, le Comité de projet prévu dans la convention a pris acte du rapport du réviseur aux comptes qui, moyennant certaines corrections, a arrêté les comptes.

Pour le paiement des tranches 2005, après approbation du programme, une avance de 500.000 euros a été payée en août 2005.

Le Comité de projet a constaté qu'une série de missions prévues par la convention n'avaient pas été réalisées. En fonction des activités réalisées ou encore à réaliser, une deuxième tranche a été mise en liquidation. Ce n'est évidemment qu'après approbation des comptes 2005 que le solde sera liquidé.

Entre-temps, l'OPW vient de transmettre, en ce début mars, son programme et son budget 2006. J'ai reçu cela, il y a quelques jours. Il sera soumis à l'approbation du Comité d'accompagnement convoqué dans les prochains jours. En fonction de son avis, une première avance pourra être liquidée.

Il est exact qu'une réunion s'est tenue, à mon initiative, ce 6 mars à mon Cabinet, mais il y a eu beaucoup de réunions sur le sujet. Cette réunion se limitait à des dispositions purement techniques et pratiques. Elle avait pour objet de faire un inventaire des évènements 2006 auxquels les organisations de promotion de l'agriculture se doivent de participer. Il s'agissait aussi de coordonner les actions, d'éviter de créer de la confusion auprès des visiteurs de ces évènements et d'y assurer la présence la plus efficace possible.

Étaient conviés à cette réunion : l'APAQ-W – organe officiel de la Région wallonne –, l'OPW, l'asbl de promotion des produits wallons – et l'Accueil champêtre en Wallonie – asbl fédérant de nombreux agriculteurs qui pratiquent la vente directe.

Cette réunion a permis de répartir les rôles et la présence de chacun. Les instances respectives avaliseront les propositions qui y ont été faites.

L'OPW étant une asbl, elle est censée disposer de plus de souplesse pour mobiliser des budgets pour certaines actions à mettre en place rapidement. Cela n'empêche pas que l'argent public qui y est investi doit faire l'objet de contrôles stricts.

L'APAQ-W, malgré qu'elle ait plus de lourdeur budgétaire, bénéficie d'une infrastructure pour la réalisation d'opérations d'envergure et à long terme. Cela n'empêche pas qu'il ait des réactions rapides. Je prendrai un exemple : le secteur avicole. L'APAQ-W a mené toute une série d'actions de communication très rapidement sur le sujet.

Quant à la question de savoir s'il faut maintenir une double structure, je m'en tiens à ce qui a été négocié et se trouve dans la DPR. Le Gouvernement s'attachera à équilibrer les politiques de promotion de l'agriculture, de la qualité des produits génériques, ainsi que des produits différenciés dont ceux de l'agriculture bio.

Cette recherche d'équilibre se fera prioritairement en adéquation avec les attentes des consommateurs. Le financement lié à cet équilibre des politiques de promotion sera examiné.

Une cohérence accrue sera recherchée entre les trois secteurs de la politique de promotion des produits agricoles, que ce soit l'administration, l'APAQ-W et l'OPW. N'oublions pas que l'AWEx a un rôle particulier à jouer, Je l'ai dit à plusieurs reprises.

Des réformes sont actuellement en cours. Nous avons déjà eu des réunions la semaine dernière pour répondre à certaines questions pratiques telles que la manière d'utiliser les budgets, à quel endroit, …

Des concertations sont donc en cours pour l'instant afin de permettre une valorisation de nos produits agricoles hors frontière, ce qui est impossible pour l'APAQ-W aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – J'ai bien compris que l'OPW était une asbl privée. Je pense que personne ne remettra cela en question aujourd'hui.

Je souhaiterais obtenir quelques précisions.

Quelles pistes allez-vous dégager face à l'OPW ? Quelles sont les orientations ? Cela m'intéresse beaucoup.

Quels points forts allez-vous soutenir ? Vous avez apparemment donné le calendrier et les actions que

l'OPW allait mener. J'aimerais donc connaître ces points.

Je pense que la première personne qui, au début de la législature, a dit que la double structure était lourde, c'est vous, Monsieur le Ministre. Peut-être que vous vous rendez compte que ce ne sera pas facile et qu'il faudra garder les deux structures. Je me demande dès lors si vous allez aller dans le sens de la double structure que vous aviez été le premier à critiquer.

En ce qui concerne l'accès au site, je vous avais interrogé sur le sujet et vous m'aviez répondu qu'il fallait une clé spécifique pour y aller. Il serait peut-être opportun que vous puissiez réintervenir pour que le site soit accessible à tout le monde.

M. le Président. – Attention, Madame Cassart-Mailleux, je vous rappelle que nous sommes dans un système de questions, réponses, répliques.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Il n'y a pas de problème, je redéposerai une question écrite à ce sujet.

M. le Président. – Essayez tous d'être le plus complets possible dans l'élaboration de vos questions.

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ADAPTATION DE LA RÉGLEMENTATION «PRIME À LA VACHE ALLAITANTE»»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'adaptation de la réglementation «prime à la vache allaitante»».

La parole est à M. Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, je reviens encore une fois sur le sujet car je souhaite faire le point sur le thème qui touche directement les agriculteurs et essentiellement les jeunes. Une bonne politique de gestion de primes à la vache allaitante permettrait de soutenir davantage la jeune génération du monde agricole.

Le 15 novembre dernier, je vous interrogeais à ce sujet et vous me faisiez part d'une concertation avec la FWA et la FJA. Un certain nombre de questions avaient été soulevées et vous attendiez des réponses du syndicat agricole. Aujourd'hui, pouvez-vous me donner le résultat de ces rencontres ? Êtes-vous arrivés à un accord ? Pouvez-vous nous énoncer clairement les modalités développées en matière de transfert de quotas de la prime à la vache allaitante ?

Au cours de cette intervention, vous avez annoncé que vous présenteriez au Gouvernement une proposition d'adaptation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 2004 relatif à la prime de la vache allaitante, avec effet au 1er janvier 2006. Je crois que, comme moi, vous savez que nous sommes aujourd'hui le 14 mars, et qu'il y a donc près de deux mois et demi qui se sont écoulés.

Les agriculteurs aimeraient recevoir quelques précisions quant à cette adaptation. Dès lors, qu'en est-il exactement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, je vous l'avais indiqué effectivement en son temps. Toute la difficulté du système réside d'une part, dans le fait d'alimenter suffisamment le fonds et d'autre part, d'offrir un accès plus facile pour les jeunes, sans pour autant pénaliser les autres agriculteurs qui souhaitent avoir aussi accès au fonds.

Bref, c'est le triangulaire dans lequel il faut pouvoir se retrouver et trouver surtout l'équilibre parfait.

Par ailleurs, la Fédération wallonne de l'agriculture et de la Fédération des jeunes agriculteurs ont dû aussi se mettre d'accord. Cela a pris du temps. Si on est en retard aujourd'hui, c'est parce que, dans leurs propres concertations, ils ont dû trouver un équilibre.

Pour la campagne 2006, je compte appliquer le régime suivant :

– pour les transferts après les 1er janvier 2006, les transferts de droits par reprise d'exploitation ne seront plus possibles que pour les agriculteurs preneurs en première installation ;

– les transferts en dehors du cercle familial faits avant le 31 décembre 2005 seront valables. Je ne peux pas pénaliser, après coup, les reprises effectuées en toute bonne foi suivant l'ancien système. Ces transferts réalisés avant le 31 décembre 2005, avec reprise complète de l'exploitation, resteront donc valables pour cette campagne ;

– pour ce qui concerne les transferts familiaux, au-delà des parents ou alliés au premier degré et des conjoints, le transfert sera maintenant autorisé entre parents au deuxième degré, directs ou collatéraux ;

– en ce qui concerne la répartition du fonds, le principe demeure inchangé. Toutefois, la réallocation du fonds est doublée si l'agriculteur demandeur est âgé de moins de 45 ans et actif depuis moins de dix ans. La valeur d'une prime vendue ou achetée au fonds est portée, quant à elle, à 300 euros.

La restriction des transferts directs et l'augmentation du prix de la prime au fonds doivent contribuer à mieux alimenter le fonds et permettre une plus grande redistribution, en particulier en faveur des jeunes.

Les formulaires de transfert seront disponibles à partir de ce 20 mars. Les demandes de transfert de libération ou de réallocation pourront être introduites jusqu'au 14 avril.

Les demandes de primes pourront être introduites à partir du mois de juin.

Je compte, à très brève échéance, soumettre au Gouvernement wallon une proposition d'adaptation de l'AGW du 3 juin 2004, relative à la prime à la vache allaitante allant dans ce sens, avec effet rétroactif au 1er janvier de cette année.

Il a fallu trouver un juste équilibre en tenant compte des remarques des uns et des autres.

S'il y a eu du retard dans certaines décisions, c'est en raison des concertations.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble des précisions. Un bon éclaircissement était tout à fait opportun, aujourd'hui. Si les documents sont accessibles le 20 mars, il faudra en informer les citoyens.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Des communiqués sont prévus à cet effet.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – C'est bien, parce que les gens ne le savent pas. Ils se basent sur la date du mois de février comme à l'habitude.

Par ailleurs, vous me dites que la prime à la vache allaitante est fixée pour le mois de juin. Il était quand même temps de décider d'une date. Si l'on veut que la première tranche soit payée pour le 1er décembre – j'insiste là-dessus – il faut que les formulaires soient rentrés pour le 30 juin.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les femmes demandent toujours l'impossible. (*Rires*.)

Mme Cassart-Mailleux (MR). – De toute façon, quand on demande beaucoup, on ne reçoit qu'un petit peu.

Si vous aviez tardé à vous décider, certains agriculteurs n'auraient pas pu rendre leur demande pour le 30 juin et n'auraient donc reçu la première tranche au 30 décembre.

Nous reviendrons sur le sujet plus tard.

Je suis par ailleurs ravie de vous entendre dire que vous espériez réellement alimenter le fonds. Je ne suis cependant pas convaincue que la décision prise sera pertinente en la matière. Je peux me tromper.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Que proposez-vous ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je pense qu'il fallait alimenter le fonds, mais je ne sais pas si une redistribution à une demande possible, par tout le monde, était vraiment fort opportune.

Au lieu de 700 demandes, vous allez vous retrouver avec 7;000 demandes. Je ne pense dès lors pas que l'on distribuera beaucoup plus que ce qu'on distribuait avant.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil.)

QUESTION ORALE DE M. MEUREAU À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA FILIÈRE BIOMÉTHANISATION EN AGRICULTURE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la filière biométhanisation en agriculture».

La parole est à M. Meureau pour poser sa question.

M. Meureau (PS). – Monsieur le Ministre, cette question aurait pu concerner le Ministre de l'Énergie car la problématique des certificats verts interviendra un peu dans le contenu celle-ci.

Toutefois, il s'agit de biométhanisation, et particulièrement de biométhanisation en agriculture. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises.

La fermentation du produit donne du méthane, lui-même alimente un moteur qui produit à son tour de l'électricité.

Je pense que chacun s'accorde à dire que la biométhanisation en agriculture est une solution positive. Elle présente en effet différents avantages : qualité de l'agriculture, solution pour l'épandage du lisier et création d'emplois.

Or on constate que, pour l'instant, seules trois unités fonctionnent.

Quels sont les écueils au développement de la biométhanisation en agriculture ?

Un des problèmes pourrait être la durée de validité des certificats verts octroyés – 10 ans. Pour amortir des investissements qui sont relativement lourds dans le domaine, cette durée est probablement un peu courte.

De plus, on comptabilise également le coût écologique de la production agricole. À partir du moment où l'agriculture existe, on lui rend la facture un peu lourde au niveau du coût écologique pour arriver finalement au calcul du certificat vert.

Que pouvez-vous faire pour lever ces écueils ? Avez-vous, Monsieur le Ministre, dès maintenant, des pistes qui permettraient de faciliter le développement des unités de biométhanisation dans les exploitations agricoles ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, on a déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, la biométhanisation agricole peut être positive pour l'agriculture, mais aussi pour les zones rurales, plus globalement, pour le développement d'une activité économique.

En faisant un constat actuellement en Région wallonne et, malgré le cadre favorable créé par le système du certificat vert, est-elle, malgré tout, rentable ?

Concrètement, aujourd'hui, un agriculteur peut faire appel aux aides FIA, notamment pour mener à bien ses projets. Il pourra également, demain, bénéficier de celle du Fider s'il fait partie d'une coopérative.

Aujourd'hui, les simulations sur les projets envisagés montrent qu'une aide à l'investissement d'au minimum 80 % allant parfois même jusqu'à 100 % pour les projets nécessitant des investissements importants en réseau de chef-d'œuvre est nécessaire.

On se demande alors si de telles interventions sont supportables pour les finances publiques. De plus, on observe des effets pervers, comme par exemple, le renchérissement des matériaux de construction des installations. Ça fait partie des écueils dont vous parliez tout à l'heure.

Le système actuel, basé sur le prix de vente de l'électricité et des certificats verts, étant financièrement insuffisant et lié aux fluctuations du marché, il est nécessaire de le compléter par un facteur permettant de stabiliser les revenus.

Vous parliez tout à l'heure de la durée de validité des certificats verts, sachez qu'en Allemagne, les échéances sont beaucoup plus longues, jusqu'à 20 ans.

Actuellement, la DGA est en train de réaliser une étude au CPA de Strée qui intègre les expériences développées dans différents pays de l'Union européenne. Cette étude poursuit différents objectifs :

– établir un cadre bien nécessaire pour le développement de la filière en Région wallonne ;

– définir des obligations qui seraient imposées aux porteurs de projet afin de pouvoir bénéficier des soutiens de la Région ;

– déterminer des tarifs spécifiques des certificats verts pour la filière de biométhanisation agricole.

Cette approche devrait permettre de prendre en compte les externalités liées à la biométhanisation, comme la réduction des gaz à effet de serre, le maintien de l'agriculture dans certaines zones, la réduction des nuisances olfactives, etc. Bref, tous les éléments que vous avez mis en évidence au travers de votre intervention.

Dès que les résultats de cette étude seront connus, je ne manquerai pas de vous les communiquer.

Cela étant, je tiens à le dire, aujourd'hui, il est possible de mettre en place un système de biométhanisation agricole chez nous. Les moyens existent et sont à la disposition de l'ensemble des secteurs. Je veillerai à la pertinence de son utilisation pour l'ensemble de nos agriculteurs, afin que ce soit à la portée de tout un chacun, région par région.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – J'entends la bonne volonté de M. le Ministre d'essayer d'équilibrer l'accès à la biométhanisation au niveau des agriculteurs, et je la partage. J'imagine que cela se fera via des types de coopératives à promotionner ou d'autres formules.

Je retiens également les différents comportements des pays membres de l'Union européenne par rapport à la durée de vie des certificats verts, puisque j'entends que pour l'Allemagne, il s'agit de 20 ans, alors que pour nous, c'est 10 ans. Il y a donc, à mon

sens, un réglage à faire entre la valeur et la durée de vie du certificat.

Rendez-vous dès que l'étude aura produit ses résultats.

(M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – Je vous propose de suspendre la séance quelques minutes.

– *La séance est suspendue à 15 heures 24 minutes.*

– *La séance est reprise à 15 heures 30 minutes.*

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA RÉVISION DU PLAN WALLON DES DÉCHETS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Luperto à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la révision du plan wallon des déchets».

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

M. Luperto (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, je ne vous apprendrai rien en disant que l'environnement constitue un paramètre important du concept de développement durable. Concept qui, on le sait, entend répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. En partant de ce postulat, même si, Monsieur le Ministre, je ne vous contredis pas sur l'idée que l'environnement est l'affaire de tous, permettez-moi de vous interpeller sur une partie dont vous avez la responsabilité politique.

La ligne politique et les objectifs à atteindre en matière de prévention et de gestion des déchets sont définis dans le plan wallon des déchets. La DPR l'avait mentionné, de nouveaux éléments allaient renvoyer à une réévaluation de la note de réorientation adoptée le 17 juillet 2003.

En effet, la définition d'objectifs quantitatifs de collecte et de traitement des déchets ne peut s'envisager sans s'assurer de la suffisance et de la performance des outils de traitement nécessaires à leur satisfaction. Je pourrais résumer ça en une formule assez connue, mais qui illustre bien le propos : c'est clairement se donner les moyens de sa politique.

La réorganisation des infrastructures et la planification des investissements destinés à compléter et à améliorer ces dernières sont des éléments qui ont été intégrés dans la réflexion du Gouvernement. De cette réflexion, il ressortait qu'il soutiendrait la mise en place des infrastructures propres à satisfaire les objectifs qu'il a définis et qu'il soutiendrait, notamment, la finalisation du réseau des parcs à conteneurs ainsi que la création de nouvelles unités de biométhanisation.

En ce qui concerne la question de la finalisation du réseau de parcs à conteneurs en Province de Namur, le BEP, acteur principal d'une politique intégrée de l'environnement sur cette province, attend toujours une réponse pour la notification des travaux, tant sur les sites de Bièvre-Vresse-sur-Semois, que d'Ohey-Gesves ainsi que celui de Profondeville-Wépion.

Concernant l'extension des parcs, de nombreux dossiers sont déjà prêts à être introduits. Je pense au projet de Sambreville, de Jemeppe-sur-Sambre, de Fosses-la-Ville, de Naninne, de Ciney, de Couvin, de Walcourt et de Beauraing.

Monsieur le Ministre, les quelques exemples que je viens de vous énoncer pourront, je l'espère, trouver une issue favorable pour le développement de notre politique wallonne des déchets.

À ce sujet, pouvez-vous déjà répondre sur le suivi que vous entendez donner à ces dossiers en Province de Namur ?

De manière plus large, et pour ne vouloir pratiquer aucun sous-régionalisme, j'aurais voulu entendre vos réponses quant à l'avenir et au calendrier de travail du plan wallon des déchets.

Ces volets figuraient comme des priorités. Nous sommes au tiers de la législature et aujourd'hui, les opérateurs se posent de nombreuses questions, notamment quant au calendrier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La finalisation du réseau de parcs à conteneurs est une priorité. Je suis attaché à adapter le plan des infrastructures de gestion des déchets pour permettre de mettre en œuvre ce réseau et de le finaliser. Pour cela, il faut se donner les moyens de sa politique.

Le budget pour le financement des différentes infrastructures était de 5.700.000 euros en 2000, 6.900.000 euros en 2001, 3.800.000 euros en 2002 et 378.000 euros en 2003.

Vous l'aurez bien compris, il y a donc eu une diminution budgétaire due notamment à la suppression de la taxe en 2003.

Or ces fonds sont nécessaires à l'échelle provinciale pour l'ensemble des volets de la politique qui doit être menée.

La politique des infrastructures regroupe plusieurs volets : la prévention, la gestion sur l'ensemble du territoire des installations de traitement adéquates pour traiter la production des déchets ménagers actuels et le financement des infrastructures, en ce compris, les parcs à conteneurs.

La Copidec, dont je dois souligner l'excellente collaboration, a réalisé une synthèse des investissements à effectuer par les intercommunales. Il en revient que l'investissement total, sur l'ensemble de la Région, en matière de finalisation du réseau des parcs à conteneurs intégrant des projets d'extension, s'élève à près de 37 millions d'euros. La part des subsides, à concurrence de 85 % d'intervention de la Région en subsidiation, s'élèverait donc à 31 millions d'euros. Selon ces données, le BEP – dont je dois aussi souligner l'excellente collaboration – arrive juste après Intradel, puisque la part du subside qui serait allouée dans ce cadre est conséquente : pas moins de 4,3 millions d'euros sur un total d'environ 5 millions d'euros.

Durant les prochains jours, nous réaliserons, au travers de cette stratégie, les investissements nécessaires pour la relance de l'accès aux parcs à conteneurs.

Il y a, dans les différentes communes que vous avez citées, un besoin imminent de répondre aux demandes de la population. Il y a lieu d'étendre la gestion de la filière de traitement sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

Je m'y engage avec l'ensemble du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). – Monsieur le Ministre, je peux comprendre la diminution de crédit, mais je pense que ce qui figure comme prioritaire doit être financé. C'est important de mettre en œuvre ces priorités.

En ce qui concerne le calendrier, vous m'avez très peu répondu. Si vous disposez d'éléments complémentaires et que le Président le permet, pourriez-vous me répondre plus précisément quant à l'échéancier de l'implémentation des mesures ?

Nous avons une grande responsabilité sur le conditionnement comportemental de nos citoyens.

À un moment donné, le fait de ne pas mettre à leur disposition des infrastructures qui peuvent répondre en termes d'efficacité à leurs attentes, est de nature à induire des comportements qui ne sont pas salutaires pour notre environnement et qui, finalement, se retrouvent à devoir être gérés par les pouvoirs publics, qu'ils soient régionaux ou d'un autre type dans l'évacuation des déchets.

Ici plus particulièrement ce sont les parcs à conteneurs qui sont visés. De toute façon, ce que l'on ne finance pas d'une manière, on est tenu de le financer d'une autre manière puisque des comportements sont induits par le manque d'une infrastructure et nécessitent l'apport de moyens publics.

Il y a donc une impérieuse nécessité de réagir, d'autant plus que nous sommes appelés, dans ce cas-là, à conditionner des comportements négatifs, qu'il est difficile de rattraper ensuite. Puisque l'on voit dans l'analyse des comportements que quand l'offre en services est qualitative et suffisante, la population répond dans tous ces plans de développement durable, de manière satisfaisante et croissante dans le temps.

Il est donc important dans un premier temps d'apporter des réponses planifiées et relativement rapides dans les infrastructures à mettre à disposition.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, je ne peux que renchérir sur ce que vous dites, notamment par rapport à un élément qui me paraît essentiel.

Il y a 10 ou 20 ans, les citoyens avaient encore «certaines excuses» parce qu'il n'y avait pas nécessairement, à proximité, des services tels que les parcs à conteneurs, les bulles à verres ou même la collecte à domicile. Aujourd'hui, celui qui veut trier et qui veut effectivement participer, de par ses actes, de par ses comportements, à une gestion globale des déchets et donc, participer aussi à la qualité de l'environnement, il a les moyens de le faire. Ce qui nous permet d'avoir une politique qui doit être aussi – cela fera partie d'un des volets d'ailleurs du Plan des déchets – beaucoup plus forte en termes de sanction par rapport aux incivilités environnementales, puisqu'il n'y a plus d'excuses.

On doit donc maintenir ce niveau, d'infrastructures de l'accueil des parcs à conteneurs pour éviter ce type d'argument auprès de nos concitoyens. Cela fait partie d'une politique globale menée en la matière.

M. Luperto (PS). – C'est beaucoup plus le cas que cela ne l'était auparavant, mais l'accès doit rester suffisamment aisé pour qu'il soit rendu naturel et qu'il ne soit pas une trop lourde charge pour celui qui décide de consentir à une gestion, en effet, intégrée des déchets dans une dynamique de développement durable. Devoir se rendre aux infrastructures en

termes d'accessibilité et de confort des infrastructures ne doit pas, en finalité devenir une pénalité.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES SUPÉRETTES RURALES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les supérettes rurales».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je pensais que les supérettes étaient au frigo, puisque l'on n'en parlait plus, jusqu'au jour où j'ai lu une communication disant que l'expérience allait être tentée dans 5 communes, donc 5 projets : Anhée, Comblain, Habay, La Roche et Sombreffe.

Mes questions sont les suivantes :

Comment s'est effectuée la sélection de ces projets ? Sur quelle base objective, les communes qui ont été citées ont-elles été sélectionnées ? Y a-t-il eu concertation avec le Ministre Courard qui menait un projet assez semblable, celui de vouloir rapprocher du citoyen les services administratifs tout en permettant d'avoir un petit commerce qui s'y installe également ? Les uns et les autres, quel que soit le groupe politique auquel nous appartenons, étions d'accord pour dire qu'il y avait matière à creuser. Mais s'il n'y a pas eu concertation, ne craignez-vous pas qu'il y ait là concurrence à terme ? Même si je suis pour la concurrence sur le plan politique, en la matière on sait que l'on touche à des demandes bien spécifiques et il faudra par conséquent, qu'elles soient bien analysées et entendues.

Quelle est la différence éventuelle entre le projet du Ministre Courard et le vôtre, s'il y en a une ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, la création de ces supérettes rurales, je la connais bien, puisque dans la discussion que nous avions eue à l'époque – avant même d'être dans ce Gouvernement – elle a pu être inscrite dans la Déclaration de politique régionale et dans le Contrat d'Avenir. Je me réjouis particulièrement de l'objectif qui est porté par l'ensemble du Gouvernement, et je salue toutes les initiatives que mes Collègues prennent en faveur de ces populations rurales, en général. On doit bien évidemment coordonner l'ensemble – je suis le Ministre de la Ruralité – afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins en la matière.

Je vous l'ai dit à cette tribune, à plusieurs reprises, la volonté est de prendre en compte les besoins réels de la population, en partenariat avec les pouvoirs locaux et non pas inonder la région de supérettes dont personne ne veut nécessairement. Chaque situation, chaque localité connaît des besoins spécifiques, suivant une distance qu'il y a dans une commune entre tel ou tel service administratif, entre tel ou tel service postal. Car il y a toute une série d'éléments qui sont évidemment différents d'un endroit à l'autre, dans notre région.

Je n'ai pas eu à choisir les projets pilotes, puisqu'ils sont venus à nous, portés par les pouvoirs locaux qui ne faisaient que relayer les demandes des habitants. Je veillerai toujours au travers des différents projets à privilégier le regroupement des services en un même endroit et ce, en fonction bien sûr des besoins exprimés par cette même population. En bref, plutôt que des critères purement socio-économiques, les vrais critères de sélection sont la qualité de la participation et les desiderata du citoyen liés à des aspects économiques, puisqu'il y a des petites entreprises, des indépendants qui se retrouvent dans des difficultés, à certains endroits, car ils n'ont plus accès à toute une série de services avec rapidité et efficacité.

Concernant la mise en œuvre pour la réalisation de ces projets, les communes qui ont un PCDR à prouver pour lequel un des projets soulevés par la population, mais également par le diagnostic et l'accessibilité au service, pourront voir leurs projets financés à concurrence maximum de 80 %, dans le cadre de la politique de développement. Ces projets seront prioritaires.

Cinq projets pilotes sont d'ores et déjà sur la table. Trois ont déjà reçu une convention d'exécution :

– il s'agit de Anhée, c'est la restauration d'un bâtiment ;
– Comblain-au-Pont ;
– La Roche-en-Ardenne.

Je ne vais pas vous donner les descriptifs – ils sont assez longs – de chaque projet de service public, et ce pour gagner un tout petit peu de temps, si vous me permettez d'aller plus loin.

Les autres projets sont Sombreffe et Habay.

Pour des communes rurales qui ne manient pas d'opération de développement rural, les moyens prévus sont, pour le budget 2006, de 300.000 euros en moyen engagement. Les porteurs de projets doivent

objectiver les besoins pressentis par la population selon une méthode de travail et d'opinion valide et représentative (réunions de consultation, questionnaires, etc.).

Un projet pilote concerne la commune de Marche-en-Famenne, notamment au travers d'un bus multiservice qui pourrait être mis en fonction l'année prochaine et qui est adapté à la réalité des besoins dans beaucoup de petits villages autour de Marche-en-Famenne, avec des distances qui sont particulièrement longues. Cette commune étant particulièrement étendue, comme d'autres, d'avoir ce service pratiquement à domicile, mais en ayant des plages horaires, en disant par exemple dans tel village, c'est le lundi de telle heure à telle heure que les habitants peuvent accéder à tels services. Que ce soient des services communaux car ils seront mis en avant, notamment au travers d'un projet pilote de carte d'identité électronique qui existe déjà à Marche-en-Famenne, mais aussi d'autres services possibles – état civil, population, etc. –, avec aussi la possibilité – c'est ce que nous étudions aujourd'hui dans le bus qui sera mis en place – d'interroger directement le responsable du service communal en question.

Cela veut dire que je vais dans le bus, soit je demande que l'on me délivre un document officiel immédiatement, soit j'ai une question plus précise à poser à tel responsable de service ou à un autre. Je peux donc m'adresser, via une webcam, à cette personne pour lui poser une question en particulier. C'est quelque chose quand même de très précis, qui demande de la technologie, et aussi beaucoup de responsabilisation de la part des responsables des services communaux et de l'engagement de leur part.

C'est finalement aller au plus près de la réalité de chaque citoyen et répondre à chacune de leurs questions, le plus rapidement possible.

C'est un beau projet. La volonté évidemment – c'est comme pour tout projet pilote – est de pouvoir l'étendre le cas échéant, en prenant le coût, bien entendu, en considération. J'ai dégagé un budget de 211.000 euros au niveau de la Région pour permettre la mise en œuvre de ce bus, son fonctionnement et d'avoir, non seulement les services communaux, le personnel sera mis à la disposition par la commune, puisque la personne qui sera à l'intérieur de ce bus, sera partagée au niveau de son timing pour pouvoir rencontrer les besoins.

Il faut vraiment aller vers ce lien le plus fort possible et donc – comme je vous le disais – étendre, le cas échéant, sans – je tiens à prévenir tout de suite – qu'il y ait des bus multiservices dans toutes les communes de la Région wallonne. Il faudra évidemment qu'il y ait toute une série de critères qui établissent la pertinence de ce type de projet.

En tout cas, cette expérience pourra nous permettre de répondre avec davantage de mobilité – c'est le cas de le dire – aux problèmes réels de différentes populations qui se trouvent dans ces situations.

Pour parler des autres projets qui existent, il y a notamment un projet pilote qui est important et qui me tient particulièrement à cœur à Florenville qui consiste à installer au sein d'un petit commerce existant des permanences de services publics : administration communale, des groupements tels qu'écrivain public, etc., ainsi que la possibilité de commandes au niveau de la boucherie, etc. qui seront accessibles au travers de cette entité donc, à la fois du privé, mais aussi du public.

Ces projets nécessitent bien sûr la création d'un groupe de travail spécifique qui planche sur les possibilités actuelles de cofinancement dans le cadre du partenariat public-privé/Région wallonne.

Bref en synthèse, il s'agit de 7 projets qui sont en cours de réalisation. Ces 7 projets différents sont spécifiques à la réalité du territoire et à la réalité des besoins de ces communes.

Concernant la mise en œuvre de ces projets, je peux vous dire que certains sont déjà bien avancés et verront le jour dans les prochains mois. D'autres nécessitent de gros investissements, puisque l'on parle, à ce moment-là, de travaux de construction et de rénovation, cela mettra un ou deux ans pour voir la réalisation concrète. Certains mettant d'ailleurs au minimum deux ans pour être concrétisés, mais, la volonté, vous la connaissez.

Je crois beaucoup en ce projet de bus multiservices et que nous devons réfléchir ensemble comment bien l'évaluer, et de façon très constante. Je sais bien que M. Fontaine aime bien les évaluations rapides, mais dès qu'il sera en service, mois après mois, la volonté de la commune est de faire évaluer le modèle pour aussi l'étendre, le cas échéant, à d'autres endroits, en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Si j'ai bien compris, il n'y a pas eu besoin de sélection des projets tant il y avait de demandes émanant des communes. Mais si j'ai bien compris également, toutes les communes retenues sont en PCDR. Ce n'est pas une obligation d'avoir un PCDR !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Aujourd'hui

non, ce n'est pas une obligation. S'il y a des communes qui veulent rentrer un projet et qui ne sont pas en PCDR, j'ai 300.000 euros en aménagement pour permettre éventuellement de le faire.

M. Crucke (MR). – Mais ce n'est pas conditionné par le PCDR. L'expérience est intéressante, mais elle devrait effectivement être évaluée dans le temps car dans ce type de projet, c'est souvent la durée qui pose problème. L'initiative de Marche me semble heureuse, le bus multiservices, mais il faut un peu imaginer ; il faut un chauffeur de bus, un employé et les employés – comme toute personne – ont droit à leurs congés, il faut donc prévoir leur remplacement. Ça n'est pas simple à gérer sur le plan administratif, mais c'est sûrement d'une certaine humanité, ça, je le confesse bien volontiers.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, ET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR «LE SITE AMPHABEL À LESSINES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le site Amphabel à Lessines».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Comme de nombreux amateurs d'art le savent, Lessines est la commune de Magritte, patrie du surréalisme, et ce n'est pas seulement vrai sur le plan de la peinture, elle l'est parfois malheureusement également sur le plan de la politique. Cela s'exprime à travers un dossier qui s'appelle Amphabel.

Amphabel est une ancienne entreprise de flaconnage sur les signes qui a fermé ses portes il y a une dizaine d'années, (un peu moins de 10 ans d'ailleurs). Mais qui se situe en plus dans le centre de Lessines. Ce vestige industriel est donc ce que l'on appelle un chancre urbain qui semble avoir laissé, en dehors de la perte d'emplois, d'autres mauvais souvenirs, on parle d'amiante.

Il y a eu toute une polémique au sein du conseil communal entre ceux qui estimaient qu'il fallait démolir le bâtiment et d'autres qui estimaient qu'il fallait le rénover. Cette polémique n'a pas encore pris fin. Je lisais dans les journaux de début de la semaine passée que le conseil communal avait été tout feu tout flamme en la matière et que les partisans sont aussi divisés qu'il n'y a de partis autour de la table. Il y a au moins 5 ou 6 partis autour de la table, «un chat n'y retrouverait pas ses jeunes», comme on dit. Ceci dit, on parle d'amiante.

Et j'avais donc posé la question à Mme Vienne, comme Ministre de la santé parce que l'on évoque une nouvelle étude de Wascos qui a été mise sur la table. Il y avait une première étude de la SPAQuE qui ne semblait pas parler d'amiante et puis Wascos – qui est une entreprise privée – parle d'amiante et précise – je lis d'ailleurs ce que la presse a repris – «a localisé des plaques et des éternites en «abbesse» de ciment au niveau de la toiture, des panneaux d'«asals» sur des parois murales, des tuyaux en «abbesse» de ciment et des plaques éternites en dépôt».

Cela semble suffisamment précis que pour dire : il y a de l'amiante. Et Mme Vienne confirme, qu'il y a lieu de privilégier cette étude. Il y a donc lieu de crédibiliser le fait qu'il y ait de l'amiante, contrairement à ce que soutient le Bourgmestre.

Sachant cela, évidemment, je me retourne vers le Ministre et le Gouvernement cette fois-ci. Votre Collègue du Gouvernement vous a-t-il tenu informé, en vous cédant la «patate chaude», vous a-t-il envoyé le dossier ? Que va-t-on faire maintenant pour traiter cet amiante ? A-t-on pris des mesures de conservation ? Si oui, en sus des mesures de conservation, y aura-t-il des mesures de traitement ? Ces mesures de traitement seront-elles à charge de la Région wallonne ? Parce que là aussi, lorsque je lis les interventions de l'un ou de l'autre au conseil communal, il semble être évident que la Région wallonne interviendra.

Comme je ne crois que la parole du Ministre, je me dis autant s'adresser au Ministre pour savoir – il vaut mieux être prudent en la matière – ce qu'il en est exactement.

Je ne vous demande pas de faire le partage entre les partisans de la démolition ou de la rénovation, c'est plus sérieux que cela.

Et, s'il y a de l'amiante, il faut qu'on le traite et comment la Région wallonne va-t-elle se positionner par rapport à cette problématique ? C'est ce qui m'intéresse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Antoine.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur

le Président, Monsieur le Député, le site Amphabel, propriété communale, a fait l'objet d'un arrêté de rénovation en date du 1er septembre 2003. La fiche-projet qui a été présentée par la ville de Lessines, dans le cadre de la phase de transition de l'Objectif 1 – Programme Feder – a été approuvée le 29 avril 2004.

Une subvention régionale d'un montant de 375.443,75 euros, sur un montant total du projet de 559.443,75 euros (acquisition, charges d'emprunt, travaux, TVA, honoraires, surveillance et coordination) a été octroyée à la ville pour la réalisation des travaux, lesquels consistent à démolir les bâtiments de l'usine et à assainir le terrain récupéré.

Le solde du montant, soit 183.843,75 euros, est pris en charge par l'Europe et la Ville.

Mon excellente Collègue, Mme Christiane Vienne m'a effectivement transmis, le 22 février 2006, le rapport de l'étude contradictoire à laquelle vous faites allusion.

Cette étude, commanditée par deux conseillers lessinois, révèle que, je cite : *«Les applications de matériaux contenant de l'amiante inventoriées sur le site sont toutes en asbeste-ciment, matériau lié, non friable et donc non susceptible de libérer spontanément des fibres d'amiante. Si ces matériaux devaient être enlevés dans le cadre de travaux de rénovation ou de démolition, il conviendrait alors de faire procéder à leur retrait dans les règles de l'art et par une société agréée pour des travaux de démolition et retrait d'amiante.».*

Ledit bureau d'expertises a estimé les travaux de décontamination à 93.000 euros.

J'ai adressé également ce rapport à la SPAQuE, le vendredi 24 février, soit deux jours après que mon excellente Collègue m'a transmis le rapport, en vue de l'examiner et de me remettre un avis sur son contenu. Cet avis m'a été communiqué le mercredi 1er mars. Selon la SPAQuE, le rapport de la société Wascos ne fait pas état de la présence d'amiante dans le sous-sol et dans des calorifères. Certains matériaux, comme les tôles ondulées des Grands Halls contiennent effectivement de l'asbeste-ciment, mais sous forme liée. Dès lors, aussi longtemps que ces matériaux ne font pas l'objet de manipulation, il n'y a pas de raison objective de s'inquiéter.

En ce qui concerne la pollution du sol, la SPAQuE a réalisé, en 2002, une étude d'orientation confiée au bureau d'études Ecorem, sur les contaminations potentielles du site. Le rapport de la SPAQuE a été remis en décembre 2003 et ne fait état que de la recherche des principaux risques de contamination du sol. Trois sondages ont été menés à cette fin.

En ce qui concerne la démolition, il faut noter que le cahier spécial des charges, rédigé par la ville de Lessines et soumis à l'adjudication publique, prévoit que l'entreprise réalise les travaux d'assainissement du site, en ce compris d'ailleurs tous les transports nécessaires ainsi que l'évacuation des déchets, matériaux et objets quelconques provenant des démontages, des démolitions et non réutilisables ainsi que leur mise en décharge agréée.

Concernant la démolition des éléments de toiture, le cahier spécial des charges indique que les éléments comportant de l'asbeste-ciment seront démontés et évacués suivant les prescriptions en vigueur. Ils feront l'objet de précautions particulières.

En conclusion, si on s'en réfère à l'étude d'expertise indépendante et au cahier des charges rédigé par la ville, la présence d'amiante est établie et était connue pour les toitures.

Selon le rapport du bureau Wascos, on retiendra que les matériaux qui contiennent de l'amiante ne sont pas susceptibles de libérer spontanément des fibres d'amiante. Il en résulte que les travaux de désamiantage ne nécessiteront pas un emmaillotage du bâtiment. L'enlèvement et l'évacuation des matériaux concernés vers un centre de traitement devront se faire dans les règles de l'art par une société agréée pour les travaux de démolition et de retrait d'amiante.

Les coûts de désamiantage d'un montant de 93.000 euros seront pris en charge et supportés par la Région wallonne, puisqu'il s'agit d'un coût de réhabilitation inférieur à 25 % du montant total des travaux à charge du budget de mon excellent Collègue, M. André Antoine, qui s'en réjouit.

La commune détient désormais tous les éléments nécessaires pour prendre les décisions qui s'imposent en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Voilà qui ne va pas simplifier la situation sur place, puisque, Mme Vienne estimait qu'il ne fallait pas démolir, j'entends que maintenant l'opération de démolition peut se faire, puisque les présences d'amiante étaient connues mais ne sont pas dangereuses, en tout cas, ne prêtent pas à une inquiétude objective. Ce sont les termes que vous avez employés.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je n'ai fait que citer les éléments fournis par les différentes études.

M. Crucke (MR). – Cela ne simplifie pas les choses puisque nous sommes en possession de deux

avis différents. La bonne nouvelle est que les travaux seront pris en charge par la Région.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE TOURISME FLUVIAL EN RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le tourisme fluvial en Région wallonne».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, nos fleuves et canaux représentent un potentiel touristique non négligeable. Les deuxièmes assises transfrontalières du tourisme fluvial viennent de s'achever. Elles ont réuni les principaux responsables du Comité régional de tourisme Nord-Pas-de-Calais, des voies navigables de France, de la Fédération du Tourisme de la province du Hainaut et de l'asbl «Voies d'eau du Hainaut».

Cette rencontre a permis de mettre en lumière les infrastructures importantes mises en place dans le Nord de la France pour développer le tourisme fluvial. Dans le Nord, celui-ci représente 680 kilomètres de canaux. C'est le réseau le plus dense de France. Cinquante ports et haltes nautiques y sont installés. Ces rencontres ont permis également de mettre en lumière le potentiel des voies navigables du Hainaut, les infrastructures existantes ou à venir. Créer des synergies et surtout un grand réseau de canaux entre les deux régions est le souhait de l'ensemble des acteurs réunis. Ce potentiel hennuyer reste cependant sous-exploité.

Les voies navigables n'existent cependant pas seulement en Hainaut, mais concernent toute la Wallonie, la province de Luxembourg, probablement, exceptée. Et de nombreux sites majeurs sont plantés le long de ces cours d'eau.

De plus, de nombreux événements viennent également mettre en fête les eaux de chez nous : pour exemple, je citerai l'Eau d'Heure en fête, les joutes nautiques de Lobbes, le Festival de la Porte du Hainaut, la tournée d'été de la Ruée vers l'Eau ou le marché de Noël sur l'eau de Thuin.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre.

Pouvez-vous me dresser un bilan du tourisme fluvial en Région wallonne ainsi que me donner une ventilation par province ?

Combien y a-t-il de ports de plaisance en Région wallonne et où sont-ils situés ?

Combien y a-t-il de sociétés d'exploitation de bateaux pour le tourisme fluvial, en Région wallonne et comment sont-elles réparties par province ?

Alors que le potentiel touristique entre le Nord-Pas-de-Calais et le Hainaut s'est avéré, notamment de façon évidente à travers l'exploitation touristique des voies d'eau, ne voyez-vous pas, déjà, l'absence de candidature à l'exploitation privée du tourisme fluvial en Hainaut, comme un effet collatéral de votre soutien sans retenue du tourisme orienté vers la Flandre et la Hollande, sous un label «Ardennen» qui masque de toute évidence, j'ose dire, qui nie les efforts déployés en Hainaut avec nos voisins du Nord de la France ? C'est d'ailleurs ce que je vous disais déjà ce matin.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Mon prédécesseur, Serge Kubla, avait mis en place un plan triennal 2002-2004, pour favoriser le développement du tourisme fluvial en Wallonie. Soucieux de l'importance de ce secteur pour le développement économique de toute autre région, j'ai décidé, en 2005, d'y allouer des moyens complémentaires, à savoir 1,4 million d'euros, pour la mise en place ou l'amélioration de ports de plaisance, de haltes fluviales et de relais nautiques situés en Wallonie.

Par exemple, une subvention de 362.000 euros a été accordée à Seneffe (deuxième phase des travaux) et la plage d'Amée, à Namur a reçu une subvention de 240.000 euros. D'autres villes comme Le Roeulx, Antoing, Péruwelz, Sambreville, etc. ont également bénéficié de subventions en tourisme fluvial.

Pour rappel, le réseau fluvial wallon est géré par le MET. Seules les installations fluviales peuvent bénéficier de subventions du CGT.

La Région wallonne compte 14 ports de plaisance qui sont répartis comme suit :

– 7 en belle province du Hainaut ;
– 3 en province de Liège ;
– 3 en province de Namur ;
– 1 seul port de plaisance en province du Brabant wallon.

En 2005, selon l'Observatoire du tourisme wallon, les ports de plaisance de Wallonie ont enregistré

24.583 nuitées. Ce sont les ports des provinces de Namur et de Liège qui ont été les plus visités. Moins de ports de plaisance, mais un meilleur chiffre au niveau des nuitées.

En termes de fréquentation, les Néerlandais sont les premiers usagers du réseau des voies navigables wallon, viennent ensuite les Belges, les Allemands et enfin, vos amis français. C'est la réalité des chiffres.

Le site Internet de l'OPT – que je vous invite à consulter (http://www.opt.be) – recense plus de vingt exploitants de bateaux proposant aux touristes des activités telles des croisières en Wallonie ou des visites guidées en bateaux.

Mais le tourisme fluvial n'a pas uniquement trait aux fleuves, il comprend bien sûr tous les loisirs aquatiques (le kayak, la voile, etc.) qui s'exercent sur les lacs, les fleuves, les canaux, les étangs, etc.

À titre d'information, la brochure «Attractions et tourisme 2006» recense, pas moins, de 28 activités aquatiques en Wallonie (en dehors des ports de plaisance) : 7 en province du Hainaut, 9 à Namur, 6 à Liège, 1 dans le Brabant wallon et 5 dans ma belle province, la province de Luxembourg.

Concernant le Hainaut, j'ai soutenu le projet Interreg «La ruée vers l'Eau» que vous venez de mentionner. Des actions de promotion des voies navigables du Hainaut et du Nord de la France sont menées par le biais de ce projet (site Internet, création d'évènements dans les communes situées le long des voies d'eau, promotion dans des salons du tourisme, etc.).

J'ai également soutenu, en 2005, les fêtes du Nautisme qui permettent de promouvoir les activités de loisirs nautiques en Wallonie. J'ai soutenu l'an dernier et cette année encore, à concurrence de 25.000 euros, le projet du passeur d'eau à Waulsort.

La campagne «Ardennen» a été lancée, je le rappelle, grâce à des Fonds européens reprenant une zone géographique déterminée, à savoir une partie de la province de Namur et la presque totalité de la province de Luxembourg. Actuellement, les partenaires privés, pour rappel, au cas où vous l'auriez oublié depuis ce matin également, situés dans cette zone géographique, ont apporté plus de 300.000 euros en complément de cette campagne.

Cette campagne est dirigée vers la Flandre et les Pays-Bas qui constituent les principaux marchés émetteurs pour nos Ardennes belges.

Cette campagne ne peut avoir que des effets positifs pour la Wallonie car elle permettra d'attirer les touristes et les inciter à redécouvrir les différentes régions de Wallonie et leurs nombreuses richesses.

Cette campagne, comme vous le savez, est dirigée vers les marchés flamands et hollandais, mais elle ne nie pas les actions de promotion du Hainaut vis-à-vis du marché français, je viens d'en citer quelques éléments, notamment en matière fluviale. Il s'agit de complémentarité et de spécialisation de chaque partie de la Wallonie en fonction de ses atouts, de ses marchés prioritaires et surtout des attentes, c'est ça le plus important, de nos amis touristes !

Je suis certain, Monsieur Fontaine, que, comme mon bon prédécesseur, si vous me permettez quand même de le dire, vous serez d'accord qu'en matière touristique, il faut avoir les idées larges et il faut faire gagner l'ensemble des régions de la Wallonie pour créer demain davantage d'activités et d'emplois pour l'ensemble de nos concitoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre. Je ne suis pas évidemment opposé à tout ce qu'il a dit.

Je pense que le tourisme fluvial est quelque chose d'important et qu'il a toujours été traditionnellement limité à la Meuse et à une partie de la Sambre. Il est donc logique qu'on y retrouve essentiellement des Hollandais et des Allemands parce que c'est dans la zone qui est proche de chez eux.

Mais le développement du Canal du Centre et les Ascenseurs de Strépy-Thieux, ainsi que les ouvrages d'art de Ronquières, sont aussi des attraits touristiques importants et on commence à y voir des Hollandais. Vous voyez, Monsieur le Ministre, je ne suis pas contre les Hollandais par définition ou par principe, mais je pense qu'il y a des efforts qui sont à faire, et probablement des efforts de coordination, à ce niveau-là.

Même si, aujourd'hui, le site des Ascenseurs de Strépy-Thieux est classé au patrimoine mondial de l'Unesco, il pourrait être mieux valorisé et il y a probablement des actions importantes à tenir et à mener. Elles n'ont pas pu être menées, dans la mesure où pendant près de 2 ans, un ascenseur est resté bloqué suite à un accident, dû à une péniche, ce qui ne permettait pas de faire un véritable tourisme fluvial.

Aujourd'hui, tout cela peut fonctionner correctement et je pense qu'il y a des efforts à faire.

J'ai entendu les chiffres que vous avez annoncés et j'en suis ravi.

Je pense qu'on peut aller encore beaucoup plus loin, Monsieur le Ministre. D'ailleurs, pas plus tard que ce week-end, dans *La Dernière Heure* du dimanche, il y avait un article sur les croisières pour milliardaires sur nos canaux où on explique que des Américains sont intéressés par des croisières sur des

bateaux de luxe, sur nos rivières, fleuves et canaux. Je vous signale, si cela vous fait sourire, que ce type de tourisme est pratiqué en Flandre.

Dans l'article, il était stipulé que beaucoup de clients britanniques, américains, Chinois et des personnes du Moyen-Orient étaient intéressés. Voilà, ce qu'ils demandent : du luxe et beaucoup d'attention.

Vous voyez que je peux vous rejoindre et qu'il y a peut-être moyen d'utiliser aussi notre tourisme fluvial dans votre projet «Chine».

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'AVENIR DU DAIM ET DU MOUFLON EN RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'avenir du daim et du mouflon en Région wallonne».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – En Région wallonne, les arrêtés d'ouverture et de fermeture de la chasse sont pris pour une période de 5 ans. Cette période arrive à terme le 30 juin 2006 et vous préparez un nouvel arrêté qui régira la chasse pour les 5 ans à venir, l'arrêté 2006-2011.

C'est la période pendant laquelle les diverses associations de chasseurs et d'environnementalistes ne restent pas inactives.

C'est ceux-ci qui ont le plus bousculé le monde de la chasse, et particulièrement Inter-Environnement Wallonie qui a d'abord refusé l'appel à la concertation lancé par les chasseurs et qui a remis aux associations de chasseurs son cahier de revendications.

Il faut dire, nous précise l'Association des Chasseurs de la Région wallonne, qu'Inter-Environnement n'y est pas allé de main morte en voulant restreindre les espèces chassables (canard siffleur, foulque macroule, etc.), restreindre les périodes de chasses (perdrix, canard colvert, sarcelle d'hiver), imposer un plan de tir à certaines espèces «petit gibier», interdire le tir quelle qu'en soit la direction à moins de 200 mètres des habitations, interdire l'utilisation d'appelants et d'autre part – et j'en viens à l'objet de ma question – diminuer les populations de grands gibiers et éradiquer certaines espèces comme le daim, le mouflon, la bernache du Canada (espèces qui sont considérées comme exotiques), mais je ne vous interroge pas sur la bernache du Canada, et, enfin, protéger partiellement le renard et complètement le putois.

Ce mini-cataclysme dans le monde de la chasse a heureusement été partiellement aplani lors d'une réunion de concertation qui a fini par avoir lieu entre chasseurs et environnementalistes et a permis d'arriver à un consensus en ce qui concerne le petit gibier, mais il n'en est pas de même pour le grand gibier.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre.

Que représentent quantitativement les populations de daims et de mouflons en Région wallonne ? Après les propositions d'Inter-Environnement Wallonie d'éradiquer ces espèces dites «exotiques» de nos forêts, quel est l'intérêt de celles-ci sur le sol wallon ? Où sont principalement situées ces espèces ? Représentent-elles un intérêt cynégétique ? Comment vous situez-vous entre les propositions des environnementalistes et celles des chasseurs ? Pensez-vous qu'il faille continuer à développer ce type de population au sein des forêts wallonnes ? Et je sais, que ce n'est pas en Hainaut qu'on va les trouver.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Puis-je vous demander, Monsieur Fontaine, la prochaine fois, de vous associer avec votre excellent Collègue, M. Borsus, pour poser une question globale parce qu'il m'a posé des questions sur le recensement des biches, des cerfs et des sangliers ce matin.

M. Fontaine (MR). – Que voulez-vous, ce ne sont pas les mêmes espèces.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La population de mouflons, en Région wallonne, est estimée à environ 350 à 400 individus qui vivent à l'état sauvage exclusivement dans la vallée de la Semois. Les personnes qui ont étudié la question au permis de chasse le savent. Pourquoi dans la vallée de la Semois ? Parce que cet endroit offre à cet animal une espèce de niche écologique idéale, de par ses sols secs, rocailleux, pentus non colonisés par d'autres espèces.

La population de mouflons a été introduite en Belgique fin des années trente. Force est de reconnaître, que près de 70 ans plus tard, elle s'est bien adaptée et intégrée dans l'écosystème local et elle ne présente aucun risque vis-à-vis de l'équilibre faune-flore. Donc, à mes yeux, il n'y a aucune raison de vouloir faire disparaître cette espèce qui s'est bien adaptée et qui ne cause pas de dommage, ni pour d'autres espèces,

ni par rapport à certains bio tops. En plus, cette espèce présente un intérêt particulier au niveau touristique, puisque toute une série de promenades sont organisées pour pouvoir observer cet animal remarquable.

Venons-en aux daims. Deux populations sauvages se trouvent respectivement dans le domaine de la donation royale à Ciergnon et dans la région de Han-sur-Lesse. Cette espèce a été réintroduite vers 1860-1870, plus ou moins et là aussi, force est de reconnaître que cette espèce a pu s'adapter à la réalité, au biotope qu'elle a pu trouver et ne pose pas, en la matière, de problème particulier. Sporadiquement, de temps en temps, des daims s'échappent de parcs privés et colonisent d'ailleurs le milieu naturel en dehors de ces deux zones dont je viens de vous parler. Comme pour les mouflons, à l'heure actuelle – mais nous voyons cela régulièrement, l'évolution des populations, l'impact qu'il y a de ces espèces sur la faune et sur la flore – mais à ce jour, il n'y a aucune raison de vouloir éradiquer les daims et les mouflons dans notre région.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Eh bien, me voilà rassuré pour les mouflons et pour les daims.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai eu peur !

M. Fontaine (MR). – Non, mais je vous pose une question, je voulais avoir votre point de vue. Pourquoi avez-vous peur ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour les daims et les mouflons.

M. Fontaine (MR). – Ah d'accord ! Ce qui pourrait leur faire peur, c'est la position d'Inter-Environnement Wallonie, mais il est vrai que la population de daims et de mouflons est confidentielle, donc cela ne pose pas de véritable problème au niveau des autres espèces.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE PROJET DE RÉINTRODUCTION DE CERTAINES ESPÈCES ANIMALES DISPARUES DANS LES FORÊTS WALLONNES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le projet de réintroduction de certaines espèces animales disparues dans les forêts wallonnes».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Il y a quelques années, les Rangers forçaient à peine la réintroduction du castor en Wallonie avec l'argument qu'ils étaient des espèces communes dans nos belles contrées, voilà plusieurs siècles.

Je viens de faire le point avec vous, par une question écrite, sur l'état de la population des castors, mais je pointe à l'horizon une volonté d'élargir la réintroduction d'espèces disparues aux élans, aux bisons et aux loups qui ne seraient déjà plus très loin. *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)* Ce sont des choses qu'on a entendues à la télévision, Monsieur le Ministre, donc, il n'est pas inutile quand même de poser des questions sur des sujets comme ceux-là avant que le problème ne soit arrivé.

Les Rangers ne sont jamais très loin non plus quand ce type de problème est évoqué et leur objectif est de redonner à nos forêts leur faune d'antan, puisque nous trouvions des bisons chez nous jusqu'au X^{e} siècle et des élans jusqu'au XIV^{e} siècle.

Toutefois, le *modus operandi* des Rangers ne serait plus tout à fait le même que pour la réintroduction du castor, qui a été faite en toute illégalité. Les Rangers ne semblent pas envisager cette fois de réintroduire ces espèces sans l'accord des autorités, c'est-à-dire sans le vôtre, Monsieur le Ministre, c'est déjà un point positif.

Mes questions sont les suivantes.

Un dossier de réintroduction du bison, de l'élan et du loup a-t-il été déposé par les Rangers ou toute autre association à votre Cabinet ou auprès de la DNF ? Des contacts ont-ils déjà été pris avec la Biélorussie, la Pologne ou la Scandinavie allant dans le sens d'une importation de ces espèces ?

Il est clairement annoncé que ces espèces n'auraient pas de prédateurs naturels. Existe-t-il une estimation du rythme de prolifération de celles-ci et des perturbations qu'elles pourraient provoquer aux écosystèmes ?

Peut-on imaginer dès lors que ces animaux, pourtant protégés, soient intégrés dans les catégories de gros gibier chassable ou doit-on anticiper que les bisons et les élans seraient non chassables aux côtés des cerfs, biches, faons, daims et mouflons qui, eux, sont bien chassables.

Un militant des Rangers déclare que cette réintroduction serait un plus pour le tourisme et surtout un symbole pour tous.

Monsieur le Ministre, vous êtes aussi Ministre du Tourisme. Faut-il y voir, dans ces déclarations, le choix du futur signe de la grande Ardenne – entendez la Région wallonne –, reléguant ainsi le sanglier à jouer le second rôle.

Le loup, quant à lui, est déjà proche de nos frontières. Avez-vous pris des dispositions pour les jours prochains ? Aux dires des Rangers, celui-ci réapparaîtra sans doute, pas sans dégâts pour nos régions, puisqu'il se situe, d'après ce qu'ils disent, à 300 kilomètres de nos frontières.

Enfin, dans votre réponse à ma question concernant la réintroduction du castor et singulièrement en ce qui concerne l'indemnisation des dégâts causés par cette espèce, vous me précisiez que les indemnisations étaient réservées aux seuls exploitants forestiers ou agricoles à titre principal. Les autres personnes ne sont donc pas concernées. Vous m'annonciez travailler à l'élargissement des conditions d'octroi de l'indemnité. Comptez-vous inclure le bison, l'élan et le loup dans le décret à l'occasion des travaux d'élargissement à titre prévisionnel ?

M. le Président. – Sincèrement, je n'ai aucun jugement à apporter, mais j'interdis à mon collaborateur, ici, de travailler le dimanche après-midi, ou surtout après l'apéro pour m'écrire des questions sur le comptage … *(Rires.)*

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, je veux bien le prendre sur le ton humoristique, je le fais et je concède qu'une bonne partie de l'intervention est au second degré, mais le problème, c'est qu'il y a des gens qui, aujourd'hui, passent dans les médias en faisant ce type de promotion et c'est cela qui m'inquiète.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, j'ai pensé une seconde que nous étions 17 jours plus vieux, le 1er avril, en lisant votre question, ou une petite erreur de transcription, ou quelque chose comme ça, mais non, pas du tout !

Je vous rassure, il n'est pas dans les intentions de la Région – nous n'avons d'ailleurs pas reçu de dossier – de réintroduire l'élan, le bison, le loup, la girafe, la gazelle, le zèbre, les iguanodons ou le crocodile. Je vous rassure, pour tout cela, pas de demande de réintroduction, de nulle part. Les crocodiles ne sont pas encore dans la Sambre, les loups ne sont pas encore dans la forêt, les crabes sont parfois dans toute une série d'endroits, un peu partout en Région wallonne, ça, c'est vrai.

Il convient de rassurer l'ensemble de la population wallonne par rapport aux volontés exprimées par l'une ou l'autre personne, il n'y aura pas, jusqu'à preuve du contraire, de réintroduction de ces espèces. Ces espèces demandent quand même un biotope un peu particulier, comme vous le savez certainement, des espaces suffisants, une densité de population qui ne doit pas être trop élevée …

Plus pratiquement, je vais quand même vous répondre concernant l'indemnisation des dégâts causés par les espèces protégées. En 2005, un budget de 66.000 euros était consacré pour ce poste, deux tiers pour les blaireaux, un tiers pour les cormorans et les hérons, aucune indemnisation pour les castors. En 2006, le budget prévu, 50.000 euros, mais j'ai déjà demandé une réallocation pour couvrir les demandes de plus ou moins 100.000 euros.

Concernant les castors, le problème subsiste puisque l'indemnisation n'est prévue que pour les agriculteurs et exploitants forestiers à titre principal. Comme quoi, souvent, les propriétaires forestiers ne sont pas exploitants à titre principal, ils n'ont pas droit à cette indemnisation, ce qui n'est pas normal. Je vais donc préparer une modification du décret et de l'AGW pour trouver une solution à ce problème et aussi permettre la subvention des moyens de protection. Une réunion est d'ailleurs prévue cette semaine en mon Cabinet, sur ce dossier pour l'élargir et permettre d'indemniser à la juste mesure, tout le monde, qu'on soit exploitant ou agriculteur à titre principal ou à titre complémentaire.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'espérais d'ailleurs qu'il me répondrait cela en ce qui concerne les trois espèces que certains veulent réintroduire. Je crois qu'on a déjà suffisamment de difficultés à maintenir les espèces actuellement présentes sur notre territoire, pour éviter que certaines ne disparaissent avant qu'on essaie d'en réintroduire d'autres qui ont disparu depuis longtemps. Je crois qu'il faut être raisonnable en la matière et je vous remercie de l'être dans ce domaine-là, ce qui ne veut pas dire qu'on ne se trouvera pas un jour face à l'une ou l'autre introduction sauvage, ce qui j'espère, n'arrivera pas, mais tout est toujours possible.

En ce qui concerne l'indemnisation des victimes éventuelles des dommages causés par les castors, je

me réjouis et j'attends avec impatience votre proposition de décret.

QUESTION ORALE
DE Mme CORNET À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LES RÉCENTS RECORDS DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR»

QUESTION ORALE
DE M. HUYGENS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LA POLLUTION DE L'AIR À MARCHIENNE-AU-PONT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de Mme Cornet, sur «les récents records de particules fines dans l'air», et de M. Huygens, sur «la pollution de l'air à Marchienne-au-Pont», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

La parole est à Mme Cornet pour poser sa question.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je sais que vous avez déjà fait l'objet de questions sur le sujet, mais je voudrais néanmoins revenir sur plusieurs aspects du dossier qui, à mon estime, méritent d'être approfondis. Vous le savez, depuis quelques semaines, les taux de concentration de particules fines dans l'air ne cessent de faire parler de lui et plus précisément dans la région de Charleroi, à Marchienne-au-Pont, la sonnette d'alarme a été tirée par Inter-Environnement Wallonie, le 21 février dernier. À cette date, la station de mesure de la qualité de l'air de Marchienne-au-Pont avait enregistré pour la trente-sixième fois depuis le début 2006, une concentration de particules fines supérieure à 50 microgrammes par m^3. À ce jour, nous en sommes à 50 dépassements. En deux mois, le quota de 35 jours annuels de dépassement de ce seuil autorisé par la Commission européenne a donc explosé.

Les effets de ces particules sont connus et ils se situent essentiellement au niveau du système respiratoire. L'Union européenne a identifié la réduction des émissions de particules fines et polluants associés comme étant un des objectifs prioritaires de ces prochaines années. Le Plan de l'Air finalisé par le précédent Ministre de l'Environnement fin 2003, constitue la base d'une politique globale et intégrée de l'air jusqu'en 2010. C'est une base de travail, un document de référence pour toute politique en matière de pollution de l'air. Plusieurs points de ce Plan concernent les particules fines et l'information des citoyens.

La prévision des pics de pollution en fines particules et l'information de la population, notamment par le biais du site Internet de la Région wallonne, d'un serveur vocal, des médias et d'un partenariat avec la Communauté française.

Le précédent Ministre de l'Environnement avait mené à bien des travaux nécessaires à la prévision des pics de pollution hivernaux, en collaboration avec Celine et l'IRM et en s'assurant de la coordination entre les deux autres Régions.

Une phase de test avait été effectuée lors de l'hiver 2003-2004 pour que le mécanisme d'alerte puisse être activé en Région wallonne dès l'hiver 2004-2005. L'adaptation des réseaux de mesure afin de satisfaire aux prescrits européens en matière de nombre de stations de mesure, la préparation et la mise en œuvre pour décembre 2004 d'un plan de réduction à long terme de la pollution par les fines particules pour les zones d'Engis et de Charleroi, l'élaboration de plans d'action à court terme adaptés aux épisodes de pollution en fines particules tout en portant une attention particulière à leurs conséquences socio-économiques.

Citons également une plate-forme scientifique Environnement-Santé qui a été mise en place par votre prédécesseur. Celle-ci avait pour mission d'apporter un appui technique et scientifique aux cabinets et administrations visés par les problématiques, des interactions entre l'environnement et la santé.

Monsieur le Ministre, vous avez expliqué en Commission que le Ministre Tobback a pris l'initiative de réunir tous les ministres compétents afin d'organiser une concertation. La réunion a eu lieu le 2 février. Concernant les particules fines, il a été constaté que le protocole laissait à désirer. Un groupe de travail a dès lors été mis en place. Des *deadlines* ont-elles été fixées ? Des mesures d'urgence ont-elles été prises en attendant les résultats de ce groupe de travail ? Dispose-t-on véritablement aujourd'hui d'une procédure interministérielle efficace permettant de diffuser rapidement aux citoyens des messages à caractères informatif et préventif ainsi que différents conseils ?

Vous annoncez également une convention avec l'IRM et une étude lancée par la Faculté polytechnique de Mons. Cependant, nous aurions souhaité savoir quelles ont été concrètement les mesures sanitaires urgentes qui ont été prises par la Région wallonne dans le cadre de ces pics de pollution enregistrés récemment ? Quels sont exactement les messages qui sont diffusés à l'adresse des citoyens ? Sont-ils uniquement à caractères informatif et préventif ou contiennent-ils également différents conseils ?

Quelles sont les voies de diffusion de l'information qui sont utilisées ?

Vous avez évoqué la possibilité de communiquer des informations à ce sujet en même temps que la météo. Ce système s'opère d'ailleurs en France. Avez-vous déjà pris les contacts en ce sens, tout particulièrement avec votre Collègue la Ministre Laanan, Ministre ayant en charge l'audiovisuel dans ses attributions en Communauté française. Pourriez-vous nous préciser vos intentions et vos démarches ?

Qu'en est-il de la plate-forme Environnement-Santé installée par votre prédécesseur ? Le travail à ce niveau est-il toujours en cours ?

Quelles seront les mesures du Plan Air qui répondront à cette problématique ? Quel est votre calendrier en la matière ? Ne serait-il pas judicieux de mettre en place des mesures répondant à cette question sans attendre l'élaboration du Plan Air ? Qu'en est-il du mécanisme d'alerte et de son fonctionnement lors de cet hiver et du précédent ? Bref, quel est votre calendrier concret par rapport à ces questions qui intéressent directement l'environnement et la santé des citoyens ? Le Plan de l'Air de Michel Foret contenait également une estimation des besoins humains de l'administration pour mener à bien les tâches indispensables à la politique de l'air. Avez-vous agi afin de procurer ces moyens à la Cellule Air de la DGRNE ?

Enfin, vous avez annoncé que vous réuniriez le 7 mars dernier les autorités communales de Marchienne pour, disiez-vous, *«envisager ces cas de dépassements»*. Vous précisiez que *«ceux-ci, de type industriel, sont pratiquement continus. Nous allons dès lors adapter les normes.»*. Vous concluiez en affirmant que d'ici, d'autres mesures seraient prises mais que, faute de temps, vous ne pouviez les préciser. Pourriez-vous aujourd'hui nous préciser la teneur de cette réunion, les mesures qui ont été prises et, enfin, celles que vous n'aviez pu décrire en séance plénière ?

M. le Président. – La parole est à M. Huygens

M. Huygens (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je suis désolé, la question sera très proche de celle de Mme Cornet. Elle est plus générale, mais je pense qu'effectivement, vous pourrez répondre à ces deux questions en une seule réplique.

La Libre Belgique du 22 février 2006 précise que la Commission Européenne n'autorise pas que le seuil de 50 microgrammes de particules fines par m^3 d'air soit dépassé plus de 35 fois par an. Dans ce même journal et dans ce même article, on évoque le fait que la station de mesure de Marchienne-au-Pont a enregistré mardi 21 février 2006 son trente-sixième dépassement depuis le début de l'année 2006.

Il me paraît donc urgent de prendre les mesures structurelles nécessaires pour réduire au maximum les émissions de polluants, non seulement à Marchienne-au-Pont, mais également dans d'autres localités du sud du pays qui seraient confrontés à ce même type de problème.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, me préciser si vous avez prévu un projet dans ce sens ? Si oui, quelles mesures comptez-vous prendre et dans quel délai seront-elles d'application ?

Dois-je vous rappeler que cet important problème de pollution de l'air pourrait gravement nuire à la santé des personnes âgées et des enfants en bas âge en particulier, ceci sans présumer bien sûr, des problèmes que pourraient rencontrer les citoyens appartenant à d'autres tranches d'âge. J'attends votre réponse avec beaucoup d'intérêt.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, Monsieur le Député, permettez-moi, Madame Cornet, puisque vous m'y invitez, de reparler du Plan Air, dont j'ai hérité de M. Foret qui, aussi bon document qu'il soit au niveau théorique, n'a jamais pu être mis en œuvre. Il existait pourtant dès 2003, soit 18 mois avant mon entrée en fonction. Je pense que mon prédécesseur s'est rendu compte de la difficulté qu'il y avait de sa mise en œuvre, compte tenu du manque de coordination. Pourtant, c'est un besoin avec le plan énergie de son collègue de l'époque, le Ministre Detienne. À quoi sert-il en effet de dire qu'on va diminuer le CO_2 si l'on ne prend pas en compte la politique énergétique ?

Je vais revenir sur les grands axes du plan Air Climat. Comme je l'ai déjà annoncé, il sera déposé avant la fin de ce semestre-ci. Tant qu'on n'y est pas, c'est un peu difficile, je ne peux pas vous donner toutes les mesures qui seront prises, c'est en concertation pour l'instant, avec l'ensemble des collègues, puisqu'il y a des politiques au niveau logement, transport, mobilité, etc. qui interviennent au travers de ce Plan Air Climat. Cela demande un minimum de concertation, il y a déjà des mesures qui sont prises aujourd'hui. J'y reviendrai tout à l'heure.

J'en viens plus particulièrement et plus spécifiquement au cas de Marchienne-au-Pont. Un nuage de pollution provenant de la Pologne a fait dépasser, un peu partout sur le territoire de la Belgique, les normes

en termes de PM 10 et PM 2,5. Cela étant, la situation à Marchienne-au-Pont a continué après que ce nuage a été chassé par les nouvelles conditions climatiques, puisqu'il y avait une espèce de confinement de la pollution pendant quelques jours, résultant de l'addition d'une pollution et des conditions météorologiques particulièrement défavorables.

J'ai donc pris toute une série de mesures dont je vais vous parler maintenant pour identifier, d'une part, les sources de ces émissions de PM 10 et PM 2,5 et plus concrètement aussi de prendre des sanctions, le cas échéant. J'ai convoqué, le 7 mars dernier, les services de la DPE mais aussi l'ensemble des responsables politiques de Marchienne-au-Pont et d'Engis aussi parce que les deux problèmes sont spécifiques, ils sont d'ailleurs connus depuis un certain temps, puisqu'ils se trouvaient déjà dans le Tableau de Bord de l'Environnement. Je regrette – et je le dis avec une certaine solennité – que la ville de Charleroi ne soit pas venue à cette réunion.

Elle n'était donc pas représentée, c'est étonnant et regrettable dans la mesure où la première autorité chargée de la surveillance des installations, c'est précisément aussi l'autorité communale au travers notamment de l'article 61 du décret sur le permis d'environnement.

Cela étant, pourquoi avoir reçu les autorités communales ? D'abord, pour qu'elles puissent jouer leur rôle, ce qui me paraît essentiel. Le Bourgmestre d'Engis est venu et on a vraiment eu un excellent dialogue pendant plus d'une heure avec lui, d'expliquer depuis de nombreuses années, ce qu'il essaie de mettre en place. La situation d'Engis est encore un peu différente puisqu'il y a l'effet d'encaissement à Engis qui est encore un facteur plus défavorable, puisqu'il maintient certaines pollutions à l'intérieur du site, mais il y a vraiment eu un échange très intéressant entre la DPE, la DPA, mon Cabinet et le Bourgmestre lui-même qui est dynamique en la matière.

Je voulais aussi faire part à la commune de Charleroi, notamment des mesures que j'ai prises. Quelles sont-elles ? Je n'en ai pas parlé avant, c'est vrai, non seulement par manque de temps, mais aussi par rapport à des mesures qui sont prises pour essayer d'identifier des sources de pollution. Je ne vais pas crier sur tous les toits, vous comprendrez bien, cela me paraît tout à fait normal. J'ai demandé une mission à l'ISSeP d'aller sur le terrain, faire des mesures complémentaires en vue de pouvoir déterminer plus précisément la cause de ces pollutions. À ma connaissance, aucune vérification de ce type n'a jamais été mise en place auparavant en Région wallonne, c'est une première. Nous essayons donc, par toute une série de mesures sur place, de recouper et d'identifier les sources de pollution.

Les scientifiques vous le diront, il faut un petit peu de temps pour avoir une pertinence scientifique, puisque notamment, il faut des conditions météorologiques particulières pendant un laps de temps déterminé pour pouvoir vérifier et identifier la source de pollution avec une pertinence et une validité par rapport à cela. L'orientation des vents, par exemple, est importante également. Depuis le 27 février, ils sont à l'ouvrage justement pour, heure après heure et jour après jour, pouvoir déterminer, suivant toute une série de modèles qu'on pourra vous expliquer un jour, la ou les sources de pollution. C'est un des moyens d'agir.

Quels sont les autres moyens ? L'autre moyen principal, c'est de pouvoir vérifier l'ensemble des permis d'environnement, de voir s'ils sont effectivement respectés et là aussi, il y a un rôle particulier que la commune doit pouvoir jouer – cela s'appelle la concertation, cela permet aux uns et aux autres de pouvoir jouer son rôle aux différents niveaux de pouvoir, sinon cela n'a aucun intérêt. J'ai donc maintenu cette réunion, comme je vous l'ai dit et j'ai demandé au niveau des autres moyens que nous avons, notamment d'intensifier la surveillance des différents établissements qui pourraient être potentiellement concernés. J'ai demandé cela à la DPE, mais en pleine concertation avec la DPA dont fait partie la Cellule Air, comme vous le savez, avec pour objectif d'en arriver à des normes qui sont acceptables.

C'est une situation préoccupante, nous arriverons – il faudra le temps qu'il faut pour avoir cette validité au niveau scientifique – à identifier de façon certaine les émissions de pollution et, le cas échéant, et là, l'autorité communale à un rôle à jouer aussi, de modifier les permis octroyés. On peut notamment se reposer sur l'article 67 ou sur l'article 61 pour arriver à ces objectifs-là.

Je crois que nous avons, au travers de ces mesures inédites et tout à fait nouvelles, j'ai pris mes responsabilités et je continuerai à le faire. Il va y avoir évidemment des suites à tout cela. Je me suis gardé d'en parler jusqu'à présent, si ce n'est en réunion, il y a eu de nombreuses réunions en mon Cabinet, non seulement avec les autorités communales, en tout cas une partie de celles-ci, avec l'ensemble des services, avec l'ISSeP, avec la DPE, avec la DPA. Chaque jour, moi-même personnellement, je suis informé de l'évolution des investigations, mais on ne peut pas l'accuser de tout et n'importe qui, n'importe comment, vous l'aurez bien compris.

En même temps, les normes – je suis allé voir ce matin – étaient encore à 88 à Marchienne-au-Pont à 6 ou 8 heures du matin. La situation perdure ; elle s'est

un peu améliorée la semaine dernière ou la semaine avant, parce qu'il y a eu une période de neige et les conditions étaient plus favorables par rapport à ce type de pollution, mais peu importe. Nous devons identifier l'ensemble des responsables.

Au-delà de ce cas particulier, nous aurons des rendez-vous importants, notamment au travers de la directive IPPC de 2007. On va pouvoir aussi agir sur toute une série de normes. Vous avez remarqué également – et je m'adresse aux Hennuyers en particulier puisqu'ils ont été concernés, même si c'est dans le Hainaut occidental par le permis d'Antoing – que j'ai pris, par rapport à ce permis, on a eu l'occasion d'en discuter ici avec M. Delannois, mes responsabilités puisque j'ai fixé les normes qui étaient un peu anticipées par rapport à la Directive européenne. Je ne le fais jamais d'habitude, j'estime qu'on doit rester dans une harmonie au niveau européen par rapport aux normes. C'était pour davantage encore sécuriser et surtout avoir un effet bénéfique par rapport à ces poussières en particulier. J'ai mis l'accent et j'ai tablé sur les objectifs importants en matière de protection de la santé.

Un élément de réponse, Madame Cornet, concernant les transmissions de l'information, notamment suite à la réunion du 2 février en ce qui concerne le suivi de l'arrêt interministériel, qui a été organisée à mon initiative, elle a débouché sur le constat que la Communauté française et la Région wallonne étaient demanderesses d'une meilleure information en matière de pollution de l'air et d'une transmission de celle-ci par des canaux précis. J'ai demandé qu'on puisse dès ce moment-là se calquer sur le modèle Celine jusque dans ses moindres détails, qui est un modèle qui fonctionne plutôt bien puisqu'il fonctionne à la fois vers les autorités communautaires-régionales mais aussi vers la population au travers des informations, des bulletins d'informations, etc. Dès que la situation a été constatée durant le mois de janvier, j'ai interpellé le Ministre Tobback pour dire : calquons le même système pour les PM 10 et les PM 2,5 pour que chacun puisse connaître la réalité de ce taux et surtout de sa traduction. Ce n'est pas le tout de dire aux gens : écoutez, ce matin, le taux est à 88 à Marchienne-au-Pont. Très bien, mais il faut pouvoir, comme c'est le cas au niveau de l'ozone, adapter le message en termes de comportement d'après toute une série de critères, classe d'âge ou des aspects médicaux ou autres. Tout cela, ce n'est pas à un Ministre de le définir, c'est à un Ministre de le décider suivant une définition qui a été établie par des scientifiques, ce qui est en cours aujourd'hui, notamment, et dans la transmission de l'information concernant notamment les bulletins météo, il est vrai que la France, va un peu plus loin. Vous pourrez peut-être m'expliquer en réplique, jusqu'où vont-ils ? Ce que j'ai pu constater, c'est qu'il y avait effectivement certains éléments qui étaient donnés, mais pas exactement ce qu'on veut faire.

J'ai passé une convention, comme vous le savez, avec Mons et l'IRM, pour pouvoir justement établir non seulement le mode de communication, mais les interprétations en tant que telles et la communication. Attendons que cette convention, cette étude soit terminée. Je prendrai évidemment contact avec l'ensemble des autorités compétentes et la presse en la matière pour qu'une fois que le mode sera défini en termes de transmission et de communication, chacun puisse agir, mais je crois que cela ne posera pas trop de problèmes. Les médias seront les premiers à vouloir informer la population de la meilleure façon qui soit en la matière. Je tiens quand même à souligner trois fois, quatre fois, cinq fois qu'il faut pouvoir vulgariser, expliquer aux gens exactement ce qu'il en est, sinon cela n'a pour moi pas beaucoup d'intérêt. On parle de transparence mais on ne parle pas de pertinence. Or on a besoin des deux, certainement par rapport à des sujets comme ceux-là.

Je crois que les communes aussi, et en particulier les communes concernées directement, doivent pouvoir informer les collectivités, toute une série d'éléments de personnes, je pense aux hôpitaux, aux écoles, aux maisons de repos, etc. au travers de l'ensemble de l'information qui doit circuler.

Les conseils d'usage sont délivrés par le serveur vocal de la Cellule Air de la Région wallonne, vous le savez, au 0800/92699. Cela permet d'avoir de l'information, mais on doit pouvoir aller plus loin, vous l'aurez bien compris, notamment au travers de cette convention, de cette étude. Je vous informerai directement dès que j'aurai les résultats de cette étude.

Concernant la plate-forme environnement-santé, la PEnSa termine sa mission de collecte et d'analyse des avis rendus après l'enquête sur la liste des actions environnement-santé. Il s'agit d'un travail de recherche et donc d'action sur le terrain. Pour évaluer ce travail au terme de la mission, c'est-à-dire en principe pour la fin du mois de mai, si le *timing* est respecté de leur côté. C'est à ce moment-là qu'on pourra y voir plus clair et surtout prévoir des actions plus concrètes.

Concernant le Plan Air ou le Plan Air Climat, je ne vais pas vous dire une deuxième fois que je n'ai pas le temps de tout vous expliquer, mais sincèrement, c'est relativement consistant et je vais vous dire quelques grandes lignes ici. Je vous l'ai dit, c'est un sujet qui est à la concertation aujourd'hui, mais ça n'empêche pas de prendre des mesures.

Je vais vous prendre quelques exemples. J'ai pris les exemples par rapport à Marchienne-au-Pont, par rapport à Engis. J'ai pris l'exemple par rapport à

Antoing. C'est du concret, c'est du solide qui a été décidé. Je peux vous prendre un autre exemple concernant – je sors de mon secteur, vous avez vu les panneaux solaires – la décision qui a été prise par le Ministre Antoine. Je peux prendre un autre exemple concernant ce que nous soutenons au niveau de la Région et qui sera mis en œuvre. Je ne vais pas attendre le Plan Air pour aller de l'avant puisque j'ai réservé des moyens budgétaires pour cela, ce sont les sept nouvelles stations qui seront installées en Région wallonne. On n'a pas encore défini les endroits en tant que tels. Ce n'est pas à moi de définir si on va en mettre deux dans le Hainaut occidental, trois dans le Luxembourg et une à Perwez et, pour prendre un exemple comme ça, à Wavre. Ce sont les scientifiques, en fonction de ce qui existe déjà en terme de stations de mesures qui vont pouvoir définir les zones qui sont les plus pertinentes pour doubler le nombre des stations. Tout cela va se retrouver dans le Plan Air parce que ce seront des choses qui seront en cours de réalisation ou réalisées mais on n'attend pas, on n'est pas en train de se dire «attendons le Plan Air avant de bouger». Je crois que c'est important – et vous le disiez tout à l'heure de pouvoir avancer de façon parallèle et en pleine concertation mais en ayant quand même cet objectif de raccrocher cela à un plan plus global sur l'air et sur le climat.

L'ensemble des membres du Gouvernement seront concernés par ce plan puisque, que ce soit au niveau de la formation, c'est un élément qui peut être relevé au travers d'un plan comme celui-là, il y a des spécificités qui peuvent exister, que ce soit au niveau transport, mobilité, voilà deux sujets qui sont conséquents, qui ont des conséquences importantes en matière de réduction de gaz à effet de serre, en matière de réduction des pollutions, en matière certainement aussi d'efficience énergétique plus globalement. Bref, même les communes, suivons l'exemple de mon ami Philippe Courard, si on veut aller au plus près de chaque réalité, de la réalité de chaque commune d'actions qui sont menées par les citoyens ou par les entreprises, ou par les administrations communales, si je prends le cahier de charges, par exemple, au niveau communal, en achat de matériaux, en achat de véhicules, tous les éléments comme ceux-là, je crois que la commune est aussi partie prenante.

Bref, vous m'avez compris, soit on fait un plan – on peut en sortir un demain, je n'ai aucun problème là-dessus, avec toutes les mesures à très court terme, les mesures à moyen terme, les mesures à long terme – mais je veux surtout que l'ensemble – et c'est toute la volonté du Gouvernement – des membres du Gouvernement mais aussi l'ensemble des autorités, quelles qu'elles soient – et on voit que ce n'est pas toujours facile de les mobiliser, c'est le moins qu'on puisse dire parce que même celles qui sont concernées au premier plan ont parfois certaines difficultés – puissent participer. Ce n'est pas un Ministre, ce n'est pas un individu, c'est l'ensemble des responsables qui vont pouvoir, de façon concertée, coordonnée, améliorer de façon substantielle les aspects finalement du développement durable puisque cela dépasse le Plan Air Climat et d'abord et avant toute chose, conduit par cet objectif pour notre Région.

Permettez-moi, pendant cinq ou dix secondes, concernant les nombreuses questions qui avaient été posées, je suis certain que Mme Cornet dira encore que j'ai oublié certains éléments, mais c'était relativement conséquent et consistant. Il y a un élément complémentaire puisque vous savez qu'au niveau de la plate-forme environnement-santé et toute la communication en la matière, on a défini les choses au niveau de la Région wallonne, on devait normalement se réunir, mais la réunion du Gouvernement conjoint a été reportée pour des raisons qui n'ont rien à voir avec cela – aussi de pouvoir continuer le modèle et le compléter sur toute la coordination de l'information environnement-santé en ce compris sur les aspects Communauté française. Cela viendra donc au prochain Gouvernement conjoint pour avoir cette globalisation de l'information. Je crois que cette bonne coordination, ces bons flux d'information sont essentiels entre les Ministres concernés, entre la Région et la Communauté, dans un souci d'information la plus transparente possible, la plus pertinente aussi pour nos concitoyens.

Le décret que nous allons voter demain va aussi participer à cette information du grand public. Nous aurons d'ailleurs toute une série d'actions à mener au travers de l'application de ce décret.

Je voulais ajouter qu'en pleine collaboration avec les cabinets de mes collègues, les Ministres Vienne et Fonck ainsi qu'avec l'agence pour la qualité de l'air Celine, nous avons convenu d'ores et déjà, vendredi dernier, d'améliorer les messages de prévention ainsi que la diffusion vers les plus exposés. Je parle notamment des établissements hospitaliers, scolaires, les maisons de repos, etc.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Président, je suis toujours avec beaucoup d'intérêt les réponses que les Ministres me fournissent et je dois dire qu'aujourd'hui, j'ai été agréablement surprise par M. le Ministre Lutgen dans le sens où, visiblement, par rapport à la question que nous évoquons, il s'est montré relativement actif, voire proactif par rapport au dossier en vue d'essayer d'apporter des réponses.

Il est vrai que le dossier est un dossier difficile mais pas neuf. La problématique de la pollution de l'air, notamment dans la région de Charleroi, est quelque chose d'ancien et de récurrent. Il n'empêche que, depuis le 1er janvier 2005, la Communauté européenne a sorti une nouvelle directive qui autorise un maximum de 35 dépassements par an et que cela suppose évidemment que notamment la Région wallonne, prenne le taureau par les cornes et essaie d'apporter une réponse adéquate et concertée à la problématique.

J'ai bien noté qu'il était difficile de mettre en œuvre un plan de l'air. J'ai bien compris qu'il y avait des questions liées à la prévention, aux mesures, à l'information et à la gestion des problèmes.

J'ai noté aussi que vous aviez sollicité les différentes administrations concernées par la question pour les rencontrer lors d'une réunion du 7 mars et analyser la situation avec elles et j'ai compris aussi que la Ville de Charleroi avait été absente à cette réunion, c'est bien cela, et qu'elle n'était pas représentée, vous confirmez cela ? Ce que je trouve très grave, parce qu'on parle bien d'une région qui est déjà durement touchée par une série de problèmes socio-économiques mais aussi environnementaux et il est évident que la moindre des choses que la population d'une région puisse attendre par rapport à ces mandataires politiques, c'est qu'elle s'active quand des problèmes comme ceux-là se posent et qu'elle réponde au moins présent à des réunions qui sont convoquées et initiées par un Ministre qui a en charge, dans ses attributions des questions comme celles-là.

Je note aussi que les Villes et Communes concernées ont un rôle majeur à jouer, notamment par rapport à la vérification des permis d'environnement qui sont octroyés et par rapport à la possibilité qui leur est offerte de revoir ces permis d'environnement ou de les faire évoluer, à la faveur des articles 67 et 61, c'est bien cela ?

J'ai noté aussi que vous confirmiez que ce matin, les données concernant Marchienne-au-Pont étaient de nouveau inquiétantes et elles dépassaient les seuils autorisés.

J'ai noté aussi que vous aviez anticipé certaines normes européennes concernant certains dossiers comme celui d'Antoing, et que vous travaillez, au niveau interministériel, sur toute une série de notions, afin de les transmettre aux institutions publiques ; aux collectivités et à la population.

J'acte enfin votre engagement à nous fournir les données actualisées dès que vous en serez en possession.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous tiendrai naturellement informée de l'évolution de ce dossier.

J'ai oublié de vous signaler un élément important au niveau du contrôle.

Nous pouvons vérifier les émissions puisque cela fait partie de certains permis d'environnement, et effectuer les contrôles dans une entreprise. Nous avons la responsabilité de ce type de contrôles.

Il existe une difficulté technique pour installer ce type de mesure de contrôle dans une entreprise. Il faut plus ou moins 48 heures pour valider la mesure en tant que telle. Donc, il faut prévenir l'entreprise qu'on va débarquer endéans les 48 heures pour installer du matériel, que cette installation va prendre 2 jours, simplement pour vérifier les émissions, et voir, si elles correspondent au permis.

Mme Cornet (MR). – Oui, bien sûr.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il suffit évidemment, dans ces cas-là, de s'adapter à la réalité du contrôle et donc, la pertinence du contrôle perd un peu de son intérêt de par le délai qui est de 48 heures, pour vérifier et valider ce type de pollution.

C'est la raison pour laquelle, j'ai décidé d'utiliser une autre stratégie complémentaire, en envoyant des équipes spéciales au niveau de l'ISSeP pour des contrôles extérieurs, ce qui permet l'identification des pollutions.

Mme Cornet (MR). – Il est important de le savoir. Il est nécessaire de développer une action coordonnée entre les différents acteurs concernés, que ce soit au niveau de la Région wallonne ou au niveau local.

Il s'agit d'un vrai problème de santé publique.

Je suis satisfaite que vous ayez suscité cette réunion et je regrette vivement l'absence de la ville de Charleroi à cette réunion. Je ne la comprends pas.

Je me pose la question de savoir si vous avez un pouvoir de contrainte par rapport à des vérifications de permis d'environnement.

Je pense qu'on ne doit pas en rester là et donc, je plaide pour que le fruit des différents travaux que vous avez commandés, que ce soit à l'ISSeP, à Mons ou à l'IRM, nous soit communiqué et qu'on puisse actualiser notre lecture du dossier.

Je plaide également pour que les mesures globales prises par les différents Ministres au sein du Gouvernement s'orientent vers un Plan Air consolidé. Ce qui m'intéresse, c'est qu'il y ait action et réaction, voire même anticipation, par rapport à un problème crucial.

M. le Président. – La parole est à M. Huygens.

M. Huygens (FN). – Je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter.

Je suis agréablement surpris par le dynamisme dont a fait preuve le Ministre Lutgen dans un dossier qui est quand même très important, puisqu'il touche la santé publique.

Par contre, en tant qu'élu de l'arrondissement de Charleroi, je m'étonne également que la ville de Charleroi n'ait pas cru bon de se présenter à une convocation pour un problème majeur.

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux de ce jour. Je vous annonce que, sauf modification qui serait indépendante de notre volonté, la prochaine réunion aura lieu le 28 mars prochain.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 heures 12 minutes*.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

APAQ-W	Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité
APW	Association des Provinces wallonnes
BEP	Association intercommunale du Bureau économique de la province de Namur
CET	Centre d'enfouissement technique
CGT	Commissariat général au Tourisme
Cocof	Commission communautaire française
Copidec	Conférence permanente des Intercommunales wallonnes de traitement des Déchets
CPA	Comité des Politique et Programmes d'Aide alimentaire
DGA	Direction générale de l'Agriculture
DGRNE	Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Division Nature & Forêt
DPE	Division de la Police de l'Environnement
DPR	Déclaration de Politique régionale
FIA	Fédération des Industries agricoles et alimentaires
FWA	Fédération wallonne des Agriculteurs
IRM	Institut royal de Météorologie
ISSeP	Institut scientifique de Service public
OGM	Organisme génétiquement modifié
OPT	Office de Promotion du Tourisme
OPW	Office des Produits wallons
PGM	Plan génétiquement modifié
SAED	Sites d'activité économique différés
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SPGE	Société publique de Gestion de l'Eau
UWE	Union wallonne des Entreprises